

MAIRIE D'ORLEANS
1 PLACE DE L'ETAPE
45040 ORLEANS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

de la séance du 22 février 2024

Conseil Municipal

le jeudi 22 février 2024 à 18h00

Salle du Conseil

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance : M. Gauthier DABOUT

N° de l'ordre du jour	Objet	Pages
<u>VIE INSTITUTIONNELLE</u>		
1)	Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2024.....	134
2)	Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs....	137
3)	Délégations à accorder au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	140
4)	Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Accord des collectivités membres à l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement public Loire.....	147
<u>SECURITE ET PREVENTION</u>		
5)	Communication relative à la sécurité et à la délinquance....	150
<u>BUDGET</u>		
6)	Finances - Exercice 2024 - Budget principal, budgets annexes - Décision modificative n°1 - Approbation.....	166
7)	Finances - Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement - Ajustements - Budget principal et budgets annexes - Approbation.....	169
<u>RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX</u>		
8)	Habitat Logement - SA HLM VALLOIRE HABITAT - Construction en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 31 logements collectifs locatifs sociaux situés rue Marc Cassier à Orléans - Garantie d'un emprunt de 2 518 565 € à hauteur de 50 % - Approbation.....	172
9)	Relations humaines - Adhésion aux Rencontres Performance de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) - Approbation.....	176
10)	Relations humaines - Mutuelle - Passage à la labellisation - Participation employeur - Approbation.....	178

11)	Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.....	181
<u>SOLIDARITE, FAMILLE ET POLITIQUE DE LA VILLE</u>		
12)	Communication sur le bilan de l'accueil des Ukrainiens.....	184
13)	Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2024....	189
14)	Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.....	192
<u>PROXIMITE</u>		
15)	Communication sur l'embellissement de l'espace public - Dépose de panneaux publicitaires et plan de requalification de la voirie.....	197
16)	Questions des Orléanais.....	204
<u>SANTE ET UNIVERSITE</u>		
17)	Santé - Maison de santé pluridisciplinaire Madeline Brès - Approbation d'une convention d'aide à passer avec l'Association Maison Médicale Orléans Centre - Attribution d'une subvention.....	206
<u>EDUCATION ET SPORTS</u>		
18)	Animation sociale - Approbation des tarifs des activités 2024 - Centres d'animation sociale - Modification.....	210
19)	Santé - Sports - Convention de partenariat entre la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Saint Marceau, le CHRU d'Orléans - Service de Médecine du sport et la ville d'Orléans - Approbation.....	215
20)	Sports - Approbation de conventions d'objectifs à passer avec les associations ECO CJF, ECO Natation, CLTO Badminton et Budokan Karaté - Attribution de subventions.	219
21)	Sports - Approbation d'une convention pour la gestion du site de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget à passer avec l'ASPTT Orléans - Attribution d'une subvention.....	222
22)	Sports - Approbation d'une convention d'objectifs avec l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive (EFPS) - Attribution d'une subvention.....	225
<u>URBANISME, LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</u>		
23)	Energies renouvelables - Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables sur la commune d'Orléans - Approbation.....	228

24)	Urbanisme - Projet Bourgogne Village - Ouverture et définition des modalités de la concertation préalable.....	234
25)	Projet intra-mails - Campagne de ravalement de façades - Approbation de conventions - Attributions de subventions...	239
26)	Action foncière - Quartier du Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lots de copropriété n°201, 222, 232, 233 et 242 - Acquisition amiable à la S.A.R.L. SINFIM.....	241
27)	Action foncière - Quartier du Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lots de copropriété n° 1125, 1126, 1111, 1112, 1113, 1114, 1129, 1130, 1122, 1123 et 1124 - Acquisition amiable à la S.A.R.L. AGEM'S IMMO.....	245
28)	Action foncière - Rénovation urbaine - Quartier de l'Argonne - Déclassement d'emprises après désaffectation du domaine public - Cession de parcelles à la SORGEM concessionnaire de l'opération d'aménagement « ANRU 2 Argonne ».....	248

CULTURE, EVENEMENTIEL ET PROMOTION DU TERRITOIRE

29)	Arts et Economie Créative - Approbation d'une convention annuelle d'objectifs à passer avec l'association Musique & Equilibre au titre de l'année 2024 - Attribution de subvention.....	253
30)	Arts et économie créative - Orgue de l'église Notre-Dame de Consolation - Travaux à entreprendre - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec le Diocèse d'Orléans - Paroisse Orléans Nord.....	256
31)	Arts et économie créative - Théâtre Gérard Philippe - Musées d'Orléans - Convention de partenariat à passer avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS).....	258
32)	Arts et économie créative - Conservatoire - Adhésion à l'Union Départementale des Ecoles et Sociétés Musicales et Artistiques du Loiret (UDESMA 45).....	261
33)	Evènementiel - Animation des quais et manifestations estivales 2024 - Approbation d'une convention-type d'occupation du domaine public et fixation des redevances	263
34)	Evènementiel - Festivités du 13 juillet 2024, 2025 et 2026 - Prestations évènementielles - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.....	266

RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX

35)	Commande publique - Marché public - Fêtes de Jeanne d'Arc 2024 à Orléans - Prestations techniques des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2024 - Lot 1 : matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires - Lot 2 : matériels techniques pour le Set Electro - Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.....	268
36)	Commande publique - Convention ayant pour objet l'exécution de prestations de formation en santé et sécurité au travail sur étagère et prestations associées à passer avec l'UGAP - Approbation.....	271
37)	Commande publique - Création d'une aire de grands jeux en gazon synthétique au stade André Jancou à Orléans - Aménagement des terrains - Approbation.....	273
38)	Commande publique - Travaux d'éclairage sportif du terrain d'honneur et du terrain de football A5 - Stade André JANCOU - Approbation d'un marché public.....	276
39)	Commande publique - Missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment à l'extrémité Sud de l'Espace Saint Marc - Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.....	278

Le Maire d'Orléans certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, affichée à la mairie d'Orléans le 27 février 2024 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du conseil municipal.

Le secrétaire de séance,

M. Gauthier DABOUT

(M. GROUARD donne lecture des pouvoirs et des déports.)

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-001 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Florence CARRE a donné pouvoir à Régine BREANT
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Nadia LABADIE
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Romain ROY a donné pouvoir à Gérard GAUTIER

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 1 Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2024.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (par exemple : discussions, débats, interruption de séance...) et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est soumis à l'approbation des élus.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 joint en annexe.

Annexe(s) : 1

- Procès-verbal conseil municipal du 17 janvier 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-002 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Florence CARRE a donné pouvoir à Régine BREANT
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Nadia LABADIE
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Romain ROY a donné pouvoir à Gérard GAUTIER

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 2 Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et afin d'accroître l'efficacité du processus décisionnel, le conseil a donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer en son nom un certain nombre d'attributions.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Maire doit rendre compte des attributions exercées dans ce cadre.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 8 du conseil municipal du 4 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président pour le règlement de certaines affaires ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

Annexe(s) : 0

- Compte-rendu des décisions

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-003 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Délégations à accorder au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Florence CARRE a donné pouvoir à Régine BREANT
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Nadia LABADIE
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Romain ROY a donné pouvoir à Gérard GAUTIER

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 3 Délégations à accorder au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit l'octroi au Maire de certaines attributions sur délégation du Conseil Municipal. Cette délégation a pour but de faciliter la gestion de la commune.

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets. Par ailleurs, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délégation consentie.

L'article L. 2122-23 du C.G.C.T. précise que, sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.

Le même article L. 2122-23 prévoit par ailleurs qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises par le Conseil Municipal, sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation d'attributions.

Enfin, la durée de la délégation est celle du mandat mais le Conseil Municipal peut toujours y mettre fin.

Afin de tenir compte de la restitution de la compétence pour l'aménagement et la gestion du parc floral à la commune d'Orléans et dans un objectif de simplification administrative, il est proposé d'adapter le champ des délégations accordées au Maire et des subdélégations au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints, aux directeurs, responsables de service et de pôle conformément à l'article L. 2122-19 du CGCT.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-19, L. 2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

- abroger les délibérations n° 8 du conseil municipal en date du 4 juillet 2020 et n° 7 du conseil municipal en date du 5 mai 2022 portant délégations à accorder au Maire ;

A - accorder au Maire, pour la durée du mandat, délégation au titre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, pour les attributions suivantes :

- 1°) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2°) prendre toute décision concernant la fixation des tarifs des ouvrages et objets vendus dans les établissements culturels d'Orléans, à savoir des articles en lien avec ces établissements ainsi que pour les objets promotionnels liés à des expositions temporaires et les tarifs des objets vendus dans les parcs et jardins, à savoir des articles en lien avec les parcs et jardins et quelques produits touristiques ;
- 3°) procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements

prévus au budget et passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions suivantes :

- a) le montant maximal des emprunts qui pourra être réalisé ne devra pas excéder celui voté dans le cadre du budget de l'année en cours ;
 - b) toute modification d'index des taux des emprunts pourra être effectuée par le Maire sauf dans les cas où des indemnités actuarielles devront être payées ;
 - c) les remboursements par anticipation d'emprunts resteront soumis au Conseil Municipal ainsi que les modifications portant sur les durées d'amortissement ;
- 4°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (de toute nature) d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée appliqué aux marchés publics de fournitures et services passés par les pouvoirs adjudicateurs (autres que les autorités centrales), tel que fixé à l'article 1 de l'annexe 2 (avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique) du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - prendre les décisions suivantes relatives à la passation des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée des marchés publics de fournitures et services passés par les pouvoirs adjudicateurs (autres que les autorités centrales), tel que fixé à l'article 1 de l'annexe 2 (avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique) du code de la commande publique :
 - a. déclaration sans suite (à la suite d'une procédure infructueuse, ou pour motif d'intérêt général) ;
 - b. approbation des marchés, dans le cadre d'une relance de procédure suite à une première consultation infructueuse, et dont le montant pris isolément est inférieur au seuil de procédure formalisée des marchés publics de fournitures et services passés par les pouvoirs adjudicateurs (autres que les autorités centrales), tel que fixé à l'article 1 de l'annexe 2 (avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique) du code de la commande publique ;
 - c. décision de sélection des candidats admis à déposer une offre dans le cadre des procédures restreintes.
 - prendre toute décision concernant l'exécution (hors résiliation) et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée des marchés publics de fournitures et services passés par les pouvoirs adjudicateurs (autres que les autorités centrales), tel que fixé à l'article 1 de l'annexe 2 (avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique) du code de la commande publique , ainsi que leurs avenants dont l'impact financier est inférieur à 5% (à l'exception des avenants dont le montant est supérieur ou égal à 500 000 euros HT);
 - prendre toute décision concernant l'exécution (hors résiliation) et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et services d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée des marchés publics de fournitures et services passés par les pouvoirs adjudicateurs (autres que les autorités centrales), tel que fixé à l'article 1 de l'annexe 2 (avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique) du code de la commande publique, ainsi que leurs avenants d'un montant inférieur à 50 000 euros HT;
 - 5°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 6°) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 7°) créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 8°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 10°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - 11°) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers

de justice et experts ;

- 12°) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13°) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15°) exercer au nom de la commune, conformément à la délibération n° 2022-04-07-COM-24 du 7 avril 2022 du Conseil Métropolitain, les droits de préemption définis notamment par le code de l'urbanisme dont la commune est titulaire ou délégataire, y compris dans l'hypothèse où l'acquisition est faite à un prix supérieur à l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), saisie en application des dispositions des articles L. 1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales et les articles réglementaires applicables. Cette délégation est totale pour la mise en œuvre des prérogatives, formalités et procédures prévues notamment par le code de l'urbanisme pour son exercice, préemption, y compris les demandes de pièces complémentaires et de visite, la fixation judiciaire du prix proposé et la saisine du juge de l'expropriation dans les conditions de l'article R. 213-8 du code de l'urbanisme, et la signature des actes authentiques liés à l'exercice du droit de préemption urbain ;
- déléguer, conformément à la délibération n° 2022-04-07-COM-24 du 7 avril 2022 du Conseil Métropolitain, l'exercice des droits de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien prévu par le code de l'urbanisme et notamment concernant cette faculté de délégation selon les dispositions des articles L. 210-1, L. 211-2, L. 213 -3 et L. 240-1, L 327 -1 pour une société publique locale et pour le code de la construction et de l'habitation notamment les articles L. 615-10-IV dans le cadre d'un plan de sauvegarde pour des copropriétés en difficultés. Toutefois, le Maire ne peut déléguer ce droit sur l'ensemble d'une zone, tel le périmètre pour lequel une concession d'aménagement a été conclue, la compétence à ce titre ressortant du conseil municipal. Le Maire peut toutefois ponctuellement subdéléguer l'exercice du droit de préemption pour l'acquisition d'un bien identifié dans ce périmètre, que l'aménageur n'a pas vocation à maîtriser et faisant l'objet d'une stipulation spécifique dans ladite concession d'aménagement ;
- 16°) tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tous les types de contentieux, en toutes circonstances et sans limitation devant toute juridiction y compris dans le cadre de médiation, et pour porter plainte avec ou sans constitution de partie civile, se désister, et transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € par affaire ; cette délégation exclut le déclenchement de poursuites pour injure ou diffamation envers un corps constitué ou une administration publique prévue à l'article 48 de la loi du 29 juillet 1881 ;
- 17°) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, non prises en charge par l'assureur de la collectivité, dans la limite d'un coût par accident de 20 000 € ;
- 18°) donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19°) signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 21°) exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code, aux prix et conditions résultant de l'évaluation de l'administration des Domaines, marge de négociation incluse et de mettre en œuvre les formalités et procédures prévues aux articles R. 214-5, R. 214-6, R. 214-9 du code de l'urbanisme, y compris la saisine du juge, ou faire fixer le prix dans les conditions prévues à l'article L. 213-4 du code de l'urbanisme, effectuer les formalités de publicité et signer les actes consécutifs ;
- 22°) exercer au nom de la commune, conformément à la délibération n° 2022-04-07-COM-24 du 7 avril 2022 du Conseil Métropolitain, le droit de priorité définis aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme, accomplir les actes subséquents et signer l'acte authentique

régularisant le transfert de propriété ;

- 23°) prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24°) autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25°) exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26°) demander l'attribution de subventions à tout organisme financeur suivant :
 - tout organisme public, dont l'État et ses établissements publics, émanations et agences, les collectivités territoriales, les instances européennes et leurs agences... ;
 - tout organisme privé apportant des concours aux collectivités ;dans les conditions suivantes :
 - jusqu'au plus haut des seuils définis par l'organisme pour le financement des projets portés par la ville, objets des subventions recherchées ;la présente délégation inclut la signature de tout document administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur ainsi que le versement effectif de la participation lorsqu'elle a été confirmée ainsi que, le cas échéant, la signature d'une convention avec l'organisme financeur,
- 27°) procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'édification, à la démolition, à la transformation des biens municipaux pour les projets et opérations dont les crédits sont inscrits au budget communal ;
- 29°) ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

B – autoriser le Maire à déléguer la signature des décisions et des actes approuvés par décision pris en application de la présente délibération dans les conditions fixées aux articles L. 2122-18, L. 2122-19 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales :

- autoriser le Maire à déléguer la signature des décisions et des actes approuvés par décision à des élus à l'exception des actes ci-dessous relevant des délégations A-4°, A-5, A-16° et A-26 ;
- autoriser le Maire, à déléguer la signature des décisions et des actes approuvés par décision au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints, directeurs et responsables de services en application de l'article L. 2122-19 du CGCT relevant des délégations A-4, A-5, A-16° et A-26 suivants :
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés d'un montant inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence fixé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique et leurs avenants ;
- pour tous les marchés inférieurs au seuil visé à la délégation A-4° : lettres aux candidats non retenus ;
- et quel que soit le montant du marché : bons de commandes d'exécution et ordre de service ainsi que tous les actes liés au règlement des marchés dûment signés ;
- demander l'attribution de subventions à tout organisme financeur suivant :
 - o tout organisme public, dont l'État et ses établissements publics, émanations et agences, les collectivités territoriales, les instances européennes et leurs agences... ;
 - o tout organisme privé apportant des concours aux collectivités ;dans les conditions suivantes :
 - o jusqu'au plus haut des seuils définis par l'organisme pour le financement des projets portés par la ville, objets des subventions recherchées ;

la présente délégation inclut la signature de tout document administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur ainsi que le versement effectif de la participation lorsqu'elle a été confirmée ainsi que, le cas échéant, la signature d'une convention avec l'organisme financeur,

- porter plainte avec ou sans constitution de partie civile ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans pour les locaux des centres d'animation sociale.

C- autoriser, en cas d'empêchement du Maire ou des élus ayant reçu délégation, l'exercice de la suppléance pour les attributions susvisées par le Premier Maire-Adjoint ou un Adjoint dans l'ordre prévu à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Annexe(s) : 1

- PRESENTATION DES PRINCIPALES EVOLUTIONS

M. le Maire – *Il vous est proposé un toilettage sans grande conséquence, d'une part dans un objectif de simplification, d'efficacité administrative et de restitution de compétences de la Métropole à la commune d'Orléans, notamment les musées et le parc floral, et quelques ajustements en matière de commande publique pour simplifier les choses, mais en gardant toute la transparence nécessaire.*

Je donne un exemple pour que vous ayez les choses en tête. Pour les marchés qui sont passés, quand on a un avenant à un marché public de plus de 5 % du marché initial, il passe en conseil municipal. Il vous est proposé une modification qui simplifiera le travail des administrations, à savoir conserver la barre des 5 %, sauf si le montant de l'augmentation est inférieur à 50 000 €, ou, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, reprendre cette barre des 5 % et passer en conseil municipal pour des montants inférieurs à une augmentation de 5 %, mais dès lors qu'elle dépasse un certain montant, ce qui n'était pas prévu jusqu'à présent, que l'on a porté à 500 000 €... C'est pour saisir le conseil municipal quand il y a des avenants importants.

Il y a quelques autres petites modifications, mais cela ne va pas très loin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-004 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Accord des collectivités membres à l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement public Loire.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Florence CARRE a donné pouvoir à Régine BREANT
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Nadia LABADIE
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Romain ROY a donné pouvoir à Gérard GAUTIER

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 4 Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Accord des collectivités membres à l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement public Loire.

Par délibération n° 2023-09-28-COMDEL-011 en date du 28 septembre 2023, le conseil métropolitain a approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement public Loire.

La commune d'Orléans est membre de l'Etablissement public Loire depuis 1983 au titre de la prévention des inondations et de la gestion de crise.

Conformément aux statuts de l'EP Loire, l'adhésion d'un nouveau membre est conditionnée à :

- l'acceptation par le comité syndical de l'EP Loire,
- l'accord des assemblées délibérantes des collectivités membres, qui disposent, pour se prononcer, d'un délai de 120 jours à compter de la notification de la délibération de l'EP Loire ; à défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Par courrier reçu en mairie en date du 8 janvier 2024, l'EP Loire a sollicité la commune d'Orléans afin d'obtenir son accord sur cette adhésion.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, en tant que collectivités membres, l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement public Loire.

Annexe(s) : 1

- demande d'accord pour l'adhésion à l'EP Loire

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. MONTILLOT

N° 5

Communication relative à la sécurité et la délinquance.

M. MONTILLOT – *Comme chaque année, l'idée est de donner à la fois les informations sur les statistiques de la sécurité et de la délinquance, mais également de l'activité de la police municipale, et par ailleurs des actions qui sont menées par la commune d'Orléans dans le domaine de la prévention et de la réussite éducative, puisque dans le cadre de notre stratégie et de notre philosophie, tout est lié entre la prévention, la médiation et la répression.*

Je commence par l'activité de la police municipale et les questions de statistiques sur la sécurité qui nous sont fournies par la police nationale. Je rappelle la devise de la police municipale : courtoisie, assistance, protection. J'aurai l'occasion de rappeler demain à la police municipale, lors de l'Amphi Police que je fais chaque semestre, que quelle que soit la situation pour laquelle nous rencontrons des problématiques, que ce soit des délits routiers ou d'autres délits, on se doit de garder la courtoisie qui sied, mais également d'être en assistance à la population, au-delà du fait de la protéger.

La doctrine d'emploi est triple : patrouillage, îlotage, zonage. La police municipale a vocation à patrouiller dans les rues d'Orléans, que ce soit à pied, à cheval, en voiture, à vélo ou à moto. C'est également le zonage qui consiste à être sédentarisé sur un secteur géographique et à ne pas passer son temps à aller du nord au sud et du sud au nord. Enfin, l'îlotage est le fait d'avoir à Orléans beaucoup d'îlotiers qui sont fixés à demeure dans un quartier, pour un certain nombre d'entre eux depuis le début des années 2000. Depuis 20 ou 25 ans, ils côtoient les habitants et connaissent pratiquement par leurs prénoms les fratries et la plupart des habitants. C'est extrêmement précieux pour nous de les avoir. Ils connaissent évidemment tous les commerçants de chacun des six quartiers. On a une quarantaine d'îlotiers sur les six territoires : La Source, Saint-Marceau, le centre-ville, le secteur Gare-Pasteur Saint-Vincent, puis au nord-ouest la partie Madeleine Blossières, et sur le côté est, Argonne, Barrière Saint-Marc et Bourgoigne.

Ensuite, on a les brigades d'intervention que sont les brigades de surveillance et d'intervention. C'est une quarantaine de policiers. Il y a une quinzaine d'agents par brigade d'intervention : la brigade du matin, de 5 heures à 13 heures, celle de l'après-midi de 13 heures à 21 heures, et celle de nuit de 21 heures à 5 heures. L'unité rapide d'assistance et d'intervention canine intervient du milieu d'après-midi jusqu'au milieu de nuit. Enfin, on a les 40 agents chargés des entrées et sorties et de la sécurisation des écoles, et les ASVP.

Le slide suivant évoque le pôle surveillance et intervention dans lequel vous voyez apparaître également l'importance de la brigade canine, puisque c'est la plus grande brigade canine de France, avec une vingtaine de maîtres-chiens et de chiens. Il y a non seulement ceux qui sont rattachés à l'unité rapide (URAIC) avec ses 8 agents, mais ils sont également versés dans chacune des brigades d'intervention et dans chaque quartier de la ville d'Orléans.

La brigade moto travaille beaucoup sur les questions d'insécurité routière et fait un énorme travail dans ce domaine. On aura l'occasion d'y revenir si nécessaire.

Sur le plan technologique, tous nos équipages sont munis à la fois de radio et de caméras individuelles. Lorsqu'il y a une interpellation, le policier municipal doit déclencher sa caméra individuelle, ce qui permet, s'il y avait un dérapage, que l'on puisse avoir les éléments de preuve sur la façon dont les choses ont été opérées. C'est essentiel.

Concernant la vidéoprotection, on développe le dispositif. On a environ 250 caméras et, chaque année, c'est une quinzaine de caméras supplémentaires.

Il y a également la sécurisation des bâtiments publics avec les alarmes et les levées de doute. La géolocalisation des patrouilles sert à ce qu'elles ne soient pas toutes dans le même secteur, mais déployées sur l'ensemble de la ville.

S'agissant de l'activité du centre de sécurité orléanais (CSO), il y a 250 caméras sur la voie publique. On a une baisse assez sensible, d'environ 20 à 25 %, du nombre de réquisitions judiciaires. On est passé de 259 en 2022 à 184 en 2023, ce qui démontre la baisse de la problématique délictuelle sur le

territoire de la ville d'Orléans et qui va avec le nombre d'heures d'extractions judiciaires qui est passé entre 2022 et 2023 de 1 028 à 760. Les services de police judiciaire et la justice ont demandé à la police municipale de transmettre beaucoup moins d'informations des caméras de la commune d'Orléans par rapport aux années précédentes.

On a également une baisse importante du nombre d'appels téléphoniques, notamment d'appels reçus. On est passé de 48 562 à 38 000, soit 20 % en une année. C'est la baisse des appels de voisinage, de plaintes la nuit ou d'autres problématiques – cela peut être une question de stationnement de véhicule qui empêche un riverain d'entrer dans son garage ou d'en sortir. C'est également le fait que depuis l'année 2023, nous avons redonné à Orléans Gestion la possibilité au petit matin de prendre le relais sur la gestion des bornes d'entrée dans le centre ancien. Bien sûr, il ne s'agit pas des appels des riverains qui ont leur badge, mais des personnes qui ont besoin de rentrer et qui ont donc besoin d'une autorisation qui était donnée par la police municipale et qui est désormais donnée par Orléans Gestion.

Ensuite, on a la part d'activité de la police municipale avec, au même niveau qu'en 2022, 800 mises à disposition aux officiers de police judiciaire par la police municipale. On était à 798, donc ce sont les mêmes chiffres entre 2022 et 2023. La police municipale est très présente sur le terrain, puisque cela représente environ deux interpellations par jour, mais certaines périodes sont calmes comme les lundis et d'autres moins calmes comme les fins de semaine où l'on a plus d'interventions.

On a une hausse assez forte s'agissant de la lutte contre les bivouacs, qui s'explique à la fois par la mobilisation très forte de la police municipale d'Orléans et par une augmentation du nombre de personnes qui sont en situation de vagabondage, de bivouac, de quelque nature qu'elle soit, et pas uniquement des sans domicile fixe. Nous avons également des personnes qui ont une domiciliation, y compris dans la périphérie d'Orléans, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à Fleury, Saint-Jean-de-Braye ou ailleurs, et qui viennent squatter en quelque sorte les rues d'Orléans, notamment en période estivale, mais aussi en période hivernale. Je rappelle qu'à l'été 2020, lors du dernier meurtre à côté du théâtre, les deux personnes concernées, l'auteur et la victime, habitaient pour l'une à Saint-Jean-de-Braye et l'autre à Saint-Jean-de-la-Ruelle, et passaient régulièrement leurs nuits sous le théâtre avec d'autres groupes de squatteurs.

C'est dire que, dans cette affaire, on est très vigilant. On intervient d'ailleurs beaucoup à la demande d'Orléans Gestion sur les parkings en période nocturne, notamment ces temps-ci, pour les parkings du centre-ville, où des désordres sont commis par les individus en question qui perturbent les propriétaires de véhicules. Je pense notamment à des jeunes femmes qui arrivent tard le soir ou qui partent tôt le matin, qui nous demandent d'être vigilants et d'intervenir pour les sécuriser.

À l'inverse, on a une diminution des mises à disposition pour ivresse publique et manifeste. Ce n'est pas parce qu'il y aurait moins de personnes en situation d'ivresse, mais plutôt parce que du fait de la situation de notre CHU et de la suractivité de SOS Médecins, les médecins ont parfois moins de disponibilité pour pouvoir apporter leur autorisation de mise à disposition des personnes en question. Pour éviter un malaise des personnes qui sont en ivresse publique et manifeste, voire leur mort, il faut absolument qu'elles soient vues par un médecin. Nous sommes en train de travailler avec SOS Médecins pour ne pas surcharger le service des urgences du CHU.

Concernant les véhicules mis en fourrière, entre 2022 et 2023, ce sont à peu près les mêmes chiffres (2 851 et 2 798). On a donc une stagnation de l'activité de la police municipale. Enfin, il y a près de 3 000 véhicules, ce qui représente environ 8 par jour, avec des pointes les week-ends.

Je parlais de l'action de la brigade moto, même si elle n'est pas seule à travailler sur les questions de délinquance routière. Nous avons tenu, avec le maire, à mettre en quelque sorte la pression sur ces questions de sécurité routière, qu'il s'agisse des personnes qui franchissent les feux rouges, qui font des excès de vitesse ou qui commettent des problématiques de nuisance sonore. On pense notamment aux quais d'Orléans, pour lesquels on avait eu un certain nombre de plaintes. On mobilise, y compris début 2024, la brigade moto pour qu'elle fasse des points fixes pendant deux ou trois heures d'affilée, notamment en fin de semaine et en soirée. On a des interpellations pour des véhicules dont le niveau sonore est excessif par rapport aux autorisations, avec même l'immobilisation de certains véhicules. Ce sont des moteurs trafiqués, des motos trafiquées, des vitesses excessives, des mariages exubérants. Ce n'est pas parce qu'il y a plus de rodéos, mais parce qu'il y a plus d'interventions de la part de notre brigade moto, ce qui est une très bonne chose.

La police municipale vient renforcer le travail des agents vacataires d'entrée et de sortie, puisque nous avons 40 agents devant nos groupes scolaires. On a 67 écoles, mais environ 40 écoles différentes, puisqu'on a des groupes scolaires. À chaque fois que l'agent vacataire des entrées et sorties n'est pas là (maladie, accident, etc.), ce sont les agents de la police municipale, voire les ASVP, qui interviennent en appui dans les écoles pour éviter qu'il n'y ait pas de sécurisation aux entrées et sorties.

On continue avec les statistiques de la police nationale. Il s'agit des dépôts de plainte sur la délinquance de proximité. Je vais revenir dans un instant sur ce qui est qualifié de délinquance de proximité. Par rapport à 2019, l'année avant Covid où l'on en était encore à plus de 2 000 dépôts de plainte – on était à près de 9 000 en 2001 –, on est toujours largement en dessous de la barre des 2 000, puisqu'on est à 1 661 dépôts de plainte de nos concitoyens aux commissariats d'Orléans. D'ailleurs, ce ne sont pas uniquement des Orléanais ; ce sont des dépôts de plainte pour des choses qui ont eu lieu à Orléans.

Sur le slide suivant, on voit un effondrement de plus de 80 % par rapport à 2001, mais également une baisse très forte par rapport à l'année 2019, qui est la dernière période de référence avant les élections et la période Covid ; c'est une baisse de 18 %. Dans les deux tableaux à droite, vous voyez « vol avec violence », c'est-à-dire des personnes violentées quand on leur arrache leur portable ou leur sac à main. On était à plus de 400 en 2001 et on est tombé à 114 en 2023, soit - 72 % par rapport à 2001 et - 46 % par rapport à 2019. C'est donc une baisse très importante.

Pour les vols à main armée, notamment dans les banques ou dans les commerces, on était à 18 en 2001 et on est tombé à 2 en 2023, donc - 89 % par rapport à 2001 et - 33 % par rapport à 2019.

Pour les cambriolages et tentatives, on est passé de 1 359 en 2001 à 421 en 23, soit - 70 % sur ces 20 dernières années, et - 25 % par rapport à 2019-2020. Je reviendrai dessus dans un instant, mais nous sommes l'une des très rares villes de France à avoir un taux de cambriolage aussi faible. En revanche, pour les vols à la tire, on a une augmentation entre 2001 et 2023 de 60 %, mais une baisse de 12 % entre 2019 et 2023.

Concernant les vols d'automobiles et de deux-roues motorisés, c'est un effondrement, puisqu'on est passé de 1 700 véhicules volés en 2001 à 116 en 2023, soit - 93 %. Nous sommes les premiers en France pour la faiblesse du nombre de vols de véhicules motorisés. C'est - 20 % entre 2019 et 2023.

Les vols roulottes et accessoires, c'est à l'intérieur des véhicules, soit quand les portières sont ouvertes, soit quand on casse la vitre d'un véhicule pour prendre quelque chose à l'intérieur. On était à quasiment 3 000 véhicules roulottés en 2001 et on est tombé à 525 en 2023, soit - 82 % par rapport à 2001. En revanche, c'est en augmentation de 9 % par rapport à 2019. C'est pourquoi nous avons lancé, avec la police nationale, une campagne dans la presse pour dire à nos concitoyens qu'il est indispensable de fermer les véhicules et de ne rien laisser à l'intérieur d'un véhicule, qu'il s'agisse d'une sacoche, d'un vêtement, d'un cartable, etc. C'est important et ce sera dans Orléans Mag au mois de mars.

Enfin, les destructions et dégradations étaient de 2 142 en 2001 et 295 en 2023, soit - 86 % sur ces 23 dernières années et - 19 % entre 2019 et 2023.

Voilà ce que l'on peut dire sur l'évolution de la délinquance à Orléans sur les 20 dernières années, mais également sur les trois dernières années.

Sur le slide suivant, je donne des chiffres de 2023, mais avec une photo envoyée par Beauvau en 2021. Il y a un écart, puisque cela a baissé entre 2021 et 2023. En 2021, Orléans était l'une des villes avec la plus faible délinquance, mais derrière Ajaccio, Caen, Poitiers, Châlons-en-Champagne pour les villes de plus de 50 000 habitants et quelques autres villes. En 2023, selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, sur les 150 communes de plus de 50 000 habitants, Orléans est tombée à la quatrième place, c'est-à-dire la quatrième ville la plus sûre de France derrière Ajaccio, Compiègne et Meaux, quasiment à égalité avec Meaux. En revanche, pour les 40 et quelques communes de plus de 100 000 habitants, Orléans est la première ville la plus sûre de France. Ce ne sont pas les statistiques de la commune d'Orléans, mais de la place Beauvau.

On termine sur la part des étrangers et la part des mineurs. La part des étrangers mis en cause augmente ; entre 2020 et 2023, elle est passée de 27 % à 31,60 %. Quasiment un tiers des personnes interpellées et mises à disposition, pas uniquement par la police municipale, mais par les officiers de police judiciaire à Orléans, sont étrangères.

La part des mineurs ne cesse de baisser, puisqu'il y a une vingtaine d'années, on était à 27,5 % de part de mineurs sur 9 000 dépôts de plainte. L'année dernière, on était à 15 % de la part des mineurs, soit une division par deux, sur 1 661 dépôts de plainte. C'est une baisse de près de 90 % du nombre de mineurs impliqués. Quand on parle de part de mineurs impliqués, ce ne sont pas uniquement des mineurs orléanais. C'est un élément extrêmement important pour nous, qui me permet de passer à l'une des raisons principales qui justifie la baisse et l'effondrement de cette part des mineurs. Ce n'est pas uniquement la vidéoprotection, la police municipale ou la police nationale, mais ce sont toutes les actions de prévention et de réussite éducative qui sont menées par la commune d'Orléans depuis une vingtaine d'années qui nous permettent d'obtenir ces résultats. Nous considérons que la jeunesse n'est pas un problème, mais une chance. La jeunesse, c'est également notre avenir, l'avenir de notre

nation. Nous avons décidé d'investir massivement pour la jeunesse dès 2001 en termes de périscolaire, d'actions éducatives, d'actions de prévention, de médiation et de parentalité. C'est très important et c'est le marqueur de notre politique depuis 2001. Il y a le soutien à la parentalité, le soutien à la réussite scolaire éducative, la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement des adolescents et des jeunes exposés à la délinquance.

Concernant le soutien à la parentalité, je dis toujours que les parents, c'est le carburant des enfants. Je lisais d'ailleurs un document que Sophie FERKATADJI m'a envoyé sur un professeur des écoles qui a écrit des livres et un film. Il disait que quel que soit le niveau social des familles, dès lors que les parents sont aimants, « entourants » et accompagnants, effectivement, c'est le marqueur de la réussite des enfants. Je l'avais déjà présenté.

M. le Maire. - Si l'on pouvait avoir un peu de silence dans cette salle, mes chers collègues, je vous en serais reconnaissant.

M. MONTILLOT. - Le Carrefour des parents va fêter ses 20 ans le 6 avril prochain. Vous serez invités, ainsi que 500 à 600 familles, au centre de conférences le samedi 6 avril. On présentera avec Régine BRÉANT une journée exceptionnelle pour fêter ces 20 ans. 20 000 parents ont été rencontrés quasiment individuellement. Ce ne sont pas des informations avec 150 ou 200 parents, ce sont des réunions confidentielles avec une dizaine de parents à chaque fois pendant deux heures, avec des psychologues, des parents référents, des spécialistes de la parentalité, tout cela depuis une vingtaine d'années. C'est l'alphabétisation de ces familles, c'est le plan d'accompagnement parental. Chaque année, un millier de plans sont signés pour aider et accompagner ces familles.

Ce sont également les dispositifs de médiation sociale avec 120 parents-relais à Orléans. C'est un dispositif unique en France qui intervient notamment les week-ends et pendant toutes les vacances scolaires, parfois la nuit, pour accompagner nos 24 agents de médiation. Quand il le faut, le Conseil pour les droits et devoirs des familles est saisi. D'ailleurs, il a lieu la semaine prochaine, avec la convocation de quatre familles à l'hôtel Groslot.

L'aide à la réussite des enfants passe d'abord par la détection prioritaire et rapide dès la maternelle des enfants qui peuvent rencontrer des difficultés, qu'elles soient sanitaires, comportementales ou de réussite éducative. On travaille beaucoup avec l'Éducation nationale pour le repérage précoce dès la maternelle. Grâce à ce service de veille éducative qui se réunit tous les trimestres dans tous les quartiers d'Orléans, on individualise les problématiques et on met en place un dispositif de réussite individualisé pour chacun de ces enfants (plus de 600 enfants par an).

Depuis 2001, il y a la municipalisation et la gratuité de l'aide aux devoirs pour les enfants, les clubs Coup de Pouce CLÉ pour les enfants de CP qui en ont le plus besoin, le programme de réussite éducative, tutorat, sophrologie, art-thérapie, psychothérapie, accompagnement psychologique, accompagnement parental, soutien éducatif personnalisé. C'est un suivi très individualisé.

Pour les adolescents de moins de 16 ans, donc les collégiens, on a un dispositif Passerelle. On l'a d'ailleurs présenté au niveau de la Métropole la semaine dernière pour donner les résultats à l'échelle de la Métropole. À Orléans, grâce à ce dispositif, 138 collégiens ont été suivis en 2023, sans aucune exclusion définitive. De mémoire, c'était 3 exclusions définitives en 2023. En 2001, nous avions, rien que sur le collège Jean Rostand, une vingtaine d'exclusions définitives par an. Nous avons mis en place un dispositif qui permet de détecter en amont (maternelle et élémentaire) et, lorsqu'il y a une problématique dans un collège, la cellule éducative se met en place avec l'éducateur spécialisé de la commune d'Orléans, le CPE ou le professeur principal, les parents et le jeune en question pour mettre en place un dispositif d'accompagnement. Avec Passerelle, on les prend en charge pendant une semaine, que ce soit avec l'accompagnement psychologique, la réorientation du jeune qui ne sait pas où aller et éventuellement l'accompagnement scolaire pour le remettre à niveau dans des disciplines fondamentales. C'est du sur-mesure ; 140 collégiens ont bénéficié de ce dispositif en 2023.

Pour ceux de plus de 16 ans, ce que l'on appelle souvent les perdus de vue, qui n'ont parfois même pas le niveau du brevet des collèges, une prise en charge se fait avec l'École de la Deuxième chance que nous avons créée il y a une quinzaine d'années. En 2023, cela concernait 150 jeunes sur notre territoire communal et métropolitain.

S'agissant du dispositif Plateforme, 190 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement. C'est une sorte de remise en route des jeunes qui ne se lèvent plus le matin, qui passent la nuit dehors plutôt que le jour, pour lesquels on redonne un rythme normal, on pose des règles de respect de l'adulte, des autres pairs qui sont avec eux. En général, ce sont des chantiers avec cinq ou six jeunes. Ce sont 36 chantiers, quasiment un par semaine, soit 6 000 heures de chantier éducatif en 2023.

Les réussites sont importantes, puisque sur les 189 jeunes, ce sont des formations qualifiantes pour 13 d'entre eux, un emploi pour 27, un dispositif IAE, l'EPIDE, l'intégration en Deuxième chance,

l'accompagnement par la mission locale, le maintien de la scolarité pour ceux qui étaient décrocheurs, l'adhésion à l'accompagnement éducatif avec les éducateurs spécialisés. Environ 75 % de ces jeunes sont plutôt dans une spirale positive. On a également un accompagnement en cours de construction, c'est-à-dire que c'est encore difficile pour 45 parmi les 190. Une relation de confiance en cours de construction signifie que l'on n'a pas atteint le degré de confiance pour 25 d'entre eux, soit environ 12 %.

Il y a des travaux d'intérêt général. Le président du tribunal judiciaire d'Orléans rappelait que pour 50 % des peines de TIG pour le tribunal correctionnel d'Orléans, sur le territoire d'Orléans, donc les trois quarts du Loiret, les tigistes sont accueillis par la ville d'Orléans : 61 % de majeurs par le service pénitentiaire d'insertion et de probation et 39 % de jeunes de moins de 18 ans par le CAEE au niveau de la protection judiciaire de la jeunesse. Environ 80 % de personnes ont été accueillies en 2023 par les différents services de la commune d'Orléans.

Concernant la médiation sociale, je parlais de nos 24 médiateurs et 120 parents-relais. Nous avons un logiciel de reporting très fort, y compris avec les bailleurs sociaux, puisque nous avons conventionné en 2023 avec l'intégralité de nos bailleurs sociaux pour avoir un reporting hebdomadaire entre un responsable du service de médiation et chacun des bailleurs sociaux, qu'il s'agisse de Valloire Habitat, des Résidences de l'Orléanais, de LogemLoiret, d'Immobilier Val de Loire ou de 3F. Nous travaillons avec chacun d'entre eux. Cela représente 62 000 rencontres sur le terrain, plus de 5 000 orientations par les médiateurs, près de 6 000 interventions, notamment pour des troubles de voisinage, des problématiques sur la voie publique et des relations avec les commerçants.

Je rappelle que nous avons quatre Maisons de la réussite pour les quatre quartiers prioritaires (Argonne, La Source, Blossières, Dauphine) et plus de 7 000 rendez-vous. Quand on parle de fréquentation, ce n'est pas un commerce où l'on rentre et sort. Il s'agit de rendez-vous dans nos Maisons de la réussite, qu'il s'agisse des parents, des grands-parents ou des adolescents eux-mêmes qui viennent rencontrer nos services de réussite éducative.

Au total, cela représente plus d'un milliard d'enfants et de jeunes, jeunes mineurs ou très jeunes majeurs, qui sont accompagnés par le pôle de prévention, réussite éducative, avec 80 % de sorties positives pour les moins de 11 ans – c'est un résultat exceptionnel –, 70 % pour les collégiens, 56 % pour les plus de 16 ans. Cela reste beaucoup plus faible, mais il s'agit souvent de problématiques beaucoup plus complexes. Je le dis toujours, plus on prend tôt la problématique, plus on réussit. Ce sont 8 enfants sur 10 qui sortent d'une spirale difficile, 7 collégiens sur 10, ce qui est très important. Voilà les raisons pour lesquelles on investit pour cette jeunesse.

Plus de 7 M€ sont investis par la commune d'Orléans, avec environ 1,5 M€ de subventions entre l'État, le Département pour la médiation sociale ou pour la prévention spécialisée. C'est un investissement considérable de la commune d'Orléans, d'ailleurs au même niveau que l'investissement de la commune d'Orléans pour la police municipale et la vidéoprotection. Chaque année, c'est un peu plus de 7 M€ pour la partie sécurité.

Au-delà des chiffres communiqués, on a d'autres indicateurs qui sont, à mon avis, plus parlants. Je pense à la vacance locative chez les bailleurs. En 2001, pour les Résidences de l'Orléanais, on était à plus de 20 % de vacance locative, c'est-à-dire que les Résidences de l'Orléanais ne trouvaient pas de locataires qui acceptaient de venir dans ces logements. Dans le quartier de La Source, lors de la dernière réunion de synthèse que j'ai eue au mois de janvier avec le responsable de la médiation sociale et les responsables de tous les bailleurs sociaux, on était à 1,3 % de vacance locative. Pour tous les bailleurs qui étaient présents, cela se situe entre 0 % pour Valloire Habitat et 2 % au maximum dans certains quartiers. C'est un indicateur important : il n'y a pas de fuite de nos quartiers. Il n'y a plus de quartiers « à l'abandon », de territoires en déshérence à Orléans. Les habitants, les locataires, les propriétaires ne fuient pas les quartiers, ils y habitent, ils y restent. D'ailleurs, Laurence CORNAIRE pourra le dire, on a des difficultés à trouver du logement et à avoir un parcours résidentiel dans nos quartiers faute de logements disponibles.

Le directeur de la PJJ disait il y a quelque temps qu'à Orléans, on est sur une véritable écologie de la prévention de la délinquance parce qu'il y a un effondrement de la part des mineurs sur notre territoire. Lors de notre dernière réunion avec le directeur de la police nationale dans le Loiret et le directeur de cabinet de la préfète, le patron de la police judiciaire, plutôt proche de la retraite, disait : « J'ai eu un parcours sur une dizaine de territoires et je n'ai jamais connu un territoire comme celui d'Orléans ». C'est le nombre de réquisitions judiciaires qui a baissé.

Tout cela est encourageant, mais nous incite à toujours plus de vigilance. À chaque fois qu'on voit que les choses baissent, cela ne nous incite pas à baisser les bras. À l'inverse, cela nous incite, et je le redirai demain en [Amphi Police](#), à être encore plus vigilants, d'autant plus que l'exigence de nos concitoyens est chaque jour plus forte. Quand il s'agit d'une incivilité modeste, ils nous contactent immédiatement et nous demandent d'intervenir. Par rapport à ce qui était considéré comme normal,

basique, presque secondaire, les Orléanais sont habitués à ce niveau d'exigence, donc nous avons ce devoir d'apporter une réponse qui soit la plus adaptée à leurs besoins et à leurs attentes.

M. CHANCERELLE – Je retiens de cette intervention trois clés du succès de la politique de sécurité. D'abord, la prévention est au cœur de cette action : anticiper au maximum dès qu'on le peut et partout. Deuxième chose : le sur-mesure. On le voit et on l'a vu pendant les émeutes, on est prêt à intervenir avec le CSO très rapidement et à peu près n'importe où dans Orléans, avec une police qui est prête à se déployer. Le troisième point est la transversalité, la sécurité et la lutte contre la délinquance. C'est une politique globale qui implique toutes nos directions. J'aurais évidemment tendance à mettre en avant et en valeur...

M. MONTILLOT – La culture !

M. CHANCERELLE – Évidemment, et l'éducation. On mène énormément d'actions d'EAC (éducation artistique et culturelle) pour permettre à tous les élèves d'Orléans d'avoir un jour ou l'autre accès à la culture, à pousser les portes d'un lieu culturel, que ce soit un musée, un théâtre ou autre. C'est un travail qui est à remettre à l'œuvre chaque année, mais qui porte ses fruits.

Je pourrais également mettre en valeur le dispositif DEMOS qui verra cette année l'aboutissement de sa première cohorte, puisque le 21 juin prochain, nos élèves joueront à la Philharmonie de Paris, puis à CO'Met.

M. MONTILLOT – Le 22 juin.

M. CHANCERELLE – Voilà un des beaux exemples de cette réussite qui passe notamment par la culture et l'éducation, nos fondamentaux.

Mme MENIVARD – Monsieur MONTILLOT, merci pour ce rapport très précis. Merci également pour le travail et celui de votre administration. Les chiffres sont évocateurs.

Je parlerai en qualité d'adjointe au centre-ville. Comme dans tous les quartiers, on a des espaces plus « sensibles » que d'autres. On sait très bien qu'en centre-ville, on a quelques problématiques sur la place De Gaulle, mais je serais tentée de dire que grâce à votre système de mise en place de caméras, à la fois dissuasif et permettant des réactions très rapides, grâce à une collaboration que vous avez su mettre en place parfaitement avec la police nationale, pour être encore plus proactifs dans vos interventions, les tensions diminuent. Vous l'avez rappelé hier lors de la réunion publique secteur Carnes Madeleine, cette place de Gaulle est une gare à ciel ouvert, avec énormément de flux, ce qui renforce de temps en temps les difficultés. La police est là de jour et de nuit, elle rayonne dans le quartier. Quand on rencontre les riverains, ils ne disent pas qu'ils ne voient jamais la police. On la voit tout le temps, et les riverains sont tous d'accord sur le sujet.

Mme TRIPET – Merci pour cette présentation, Monsieur MONTILLOT. Je suis d'accord avec vous sur le fait que, lorsque vous vous félicitez en début de présentation, les îlotiers connaissent les habitants, les fratries, les commerçants, etc. Cela me ramène à des années auparavant. Certes, je n'étais pas élue, mais je me souviens à l'époque – cela m'avait fait un peu frémir – d'un certain Nicolas SARKOZY qui disait que la police et la police municipale étaient normalement dévolues à autre chose que connaître les habitants. Je vois que l'on se rejoint sur ce sujet, et c'est une bonne chose.

Je voulais vous demander si l'on pouvait avoir cette présentation parce que, malheureusement, certains des slides n'étaient pas visibles. Je pense que les codes couleurs n'étaient pas les bons. J'aimerais bien l'avoir pour l'étudier. Un point qui me gêne est que les chiffres sur les femmes victimes de violences n'apparaissent pas. Pourtant, on a une maison refuge qui les accueille, et on aurait pu au moins avoir ces chiffres sur les femmes et les enfants accueillis. Je sais que ces chiffres sont souvent en zone police nationale. Ceci dit, on a les chiffres de la police nationale et de la police municipale sur la délinquance des personnes qui seraient immigrées. Je pense qu'on pourrait avoir ces chiffres.

Voilà mes seules remarques à ce sujet. Il pourrait y en avoir d'autres, mais nous sommes nombreux à intervenir, donc je vais laisser la parole à mes collègues.

Mme KOUNOWSKI – Je vais intervenir pour nuancer un peu le propos de M. MONTILLOT.

En effet, Monsieur MONTILLOT, vous nous présentez chaque année les chiffres, les statistiques, la politique de prévention réussite éducative, mais malheureusement, parfois au quotidien, on voit que des choses peuvent s'aggraver et devenir un peu compliquées à gérer. Je vais vous donner un exemple dans le quartier de La Source où j'habite.

Vous êtes venu au mois de janvier, Monsieur le Maire, inaugurer avec M. NANTIER et M. MONTILLOT, le centre commercial de La Bolière, qui est un centre commercial tout neuf. Les habitants sont contents, ils viennent, les commerçants sont contents et l'activité est soutenue.

Cependant, depuis un certain temps – Monsieur le Maire, vous aviez été alerté lors de l'inauguration de ce centre en janvier –, il y a des attroupements de jeunes devant les commerces. Je peux vous dire que la situation est en train d'empirer. Des tensions très fortes sont en train d'apparaître entre les commerçants et ces jeunes qui s'attroupent. Ils sont là et ils laissent beaucoup de choses traîner, mais le problème est que ces attroupements commencent à dissuader certains habitants d'aller dans les commerces.

Ce problème a été évoqué hier soir – Monsieur MONTILLOT, vous êtes arrivé plus tard – à l'assemblée générale des habitants de La Source. C'est un peu dommage parce que certains commerçants s'inquiètent. Comment peut-on aborder ces jeunes ? Ils appellent la police, mais cela ne suffit pas. Ne faudrait-il pas plus d'éducateurs de quartier ? Ne faudrait-il pas créer un lieu d'accueil de ces jeunes à La Source ? Je vous rappelle qu'un lieu existait, le foyer Horizon, qui a été détruit et qui n'a pas été reconstruit, alors que c'était prévu dans l'ANRU 1. Il y a une problématique et il ne faudrait pas que la situation empire. C'est dommage, on a un beau centre tout neuf et on commence à voir des tensions s'installer entre les commerçants et des groupes de jeunes qui se trouvent devant les commerces. Je voulais vous alerter à ce sujet, mais vous aviez déjà été alerté en janvier, Monsieur le Maire.

Autre point qui inquiète les habitants notamment à La Source, c'est le fait que la T17 a été démolie et qu'il va y avoir un réaménagement de la dalle avec visiblement le déménagement du commissariat et de la mairie où se trouve la police municipale. Les gens s'inquiètent et se demandent où ces locaux vont être mis, parce que c'est important qu'ils soient présents à La Source, que ce soit la mairie, mais aussi le commissariat de police et la police municipale, pour que les gens puissent y accéder. Avez-vous déjà des idées sur l'emplacement de ces locaux ?

Je voudrais aussi signaler le problème des rodéos de motos et de voitures que nous connaissons régulièrement l'été. On entend les voitures qui crissent dans toute La Source. Les motos suivent la ligne du tramway, et les motards se dressent sur leur moto. Il y a déjà eu des accidents, c'est très dangereux. Que fait-on ? Les gens se disent qu'il y a des caméras mais personne n'intervient. Comment peut-on résoudre cette problématique ?

Enfin, il y a de nombreuses années, la police municipale à cheval passait régulièrement. C'était une police adaptée parce qu'elle allait au-dessus des haies, puisqu'il y a un certain nombre de haies dans les lotissements à La Source. On ne la voit plus. Pourquoi ? Est-elle réservée au centre-ville ?

M. le Maire – Pas du tout, mais M. MONTILLOT répondra.

M. GRAND – *Tout d'abord, j'ai peut-être mal interprété les propos de M. MONTILLOT, mais il paraît étonné qu'il y ait une plus grande exigence des Orléanais pour leur sécurité, ou en tout cas qu'un certain nombre de faits qui ne donnaient pas lieu à signalisation il y a quelques années le seraient aujourd'hui. Je trouve tout à fait normal que les Orléanais et Orléanaises soient exigeants pour leur sécurité dans tous les quartiers et que, tous dans cette salle, nous ayons en tête de leur assurer la plus grande sécurité possible.*

Un certain nombre de femmes... C'est quelque chose qui avait disparu il y a quelques années. J'avais beaucoup moins de témoignages de femmes disant qu'elles se sentaient en insécurité, voire réellement en danger dans certains quartiers de la ville à certaines heures, tard le soir lorsqu'elles doivent rentrer et reprendre leur voiture, comme vous l'avez dit, Monsieur MONTILLOT. C'est aujourd'hui un fait et il faut savoir répondre à cette demande légitime des femmes qui doivent pouvoir se promener en totale sécurité, quelle que soit l'heure de la journée et de la nuit.

Je voulais aussi pointer l'îlotage. J'avais en tête que l'îlotage avait été mis en place par le gouvernement Jospin en 1999, déployé un peu partout en France, mais surtout arrêté par Nicolas SARKOZY en 2003. Je suis très heureux que vous ayez fait le choix de continuer cet îlotage jusqu'à aujourd'hui et je trouve que c'est une très bonne solution pour régler des problèmes liés au fait que moins on connaît ceux qui sont en charge de sa sécurité, plus on a tendance à s'engager dans des actions qui peuvent poser d'énormes problèmes. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui permet un bon quadrillage de notre territoire grâce à cet îlotage.

Je considère qu'il y a encore des efforts à faire sur les problèmes de voisinage. J'ai entendu plusieurs témoignages de personnes qui expliquent que lorsqu'il y a des problèmes de voisinage plutôt récurrents, il y a sans doute une lassitude légitime de la police municipale, parce qu'ils sont appelés plusieurs fois, parfois dans la même soirée, pour des personnes qui ont des comportements inappropriés. Malheureusement, c'est un fait, si une personne continue, malgré une première intervention de la police municipale, à poser des problèmes, il faut pouvoir revenir et le plus rapidement possible, parce que c'est là que les problèmes se cristallisent avec le voisinage et que l'on peut arriver à des situations beaucoup plus conflictuelles.

Je vais vous poser une question, parce que je ne sais pas si c'est le cas. Vous parliez des collégiens. Y a-t-il une intervention de la police municipale dans les collèges, ou peut-être de la police nationale ? J'aimerais que vous m'expliquiez s'il y a des interventions. J'ai été témoin lointain – vu mon grand âge, je n'ai pas pu les rattraper – de collégiens qui ont trouvé très drôle de ramasser quelques cailloux et de les lancer vers la ligne de tramway un peu au hasard. Ils mériteraient qu'on leur explique au collège que ce qu'ils peuvent trouver très drôle peut devenir dramatique. Cela mériterait qu'un travail soit mené dans ce sens.

Voilà ce que j'ai à dire sur la politique de la sécurité mise en place par la municipalité. Au-delà des chiffres que l'on a eus ce soir, ce qui est important pour moi, c'est qu'on continue à avoir un sentiment d'insécurité, voire une régression sur certains points. Comme vous l'avez dit, il va falloir continuer à être et prendre à bras-le-corps cette problématique.

M. DABOUT – En propos liminaires, je répondrai à Mme TRIPET concernant les femmes victimes de violences. Concernant la maison refuge, on n'a pas encore les chiffres pour l'année 2023, mais pour 2022, 75 femmes ont été accueillies, ainsi que 113 enfants. Je pense que ce serait intéressant d'avoir un nombre au niveau de la ville, même si elles sont gérées principalement par les services de l'État dont c'est la compétence.

Je remercie M. MONTILLOT pour cette présentation. Au lieu de l'appeler « communication relative à la sécurité et la délinquance », on pourrait ajouter « prévention sociale et soutien à la parentalité », puisque le deuxième ne va pas sans le premier. La sécurité est un enjeu global qui allie la prévention, la répression et l'accompagnement des individus. Un accompagnement est organisé dès le plus jeune âge, à l'école, puis au collège. Dans la continuité, j'ai demandé, dans le cadre du projet de service du centre communal d'action sociale qui est le bras des solidarités de la Ville d'Orléans, d'amplifier cet accompagnement pour les jeunes après 18 ans, pour qu'ils ne se retrouvent pas démunis et pour qu'ils trouvent une écoute, un accompagnement social, pour avoir une direction. C'est quand ils sortent, quand ils peuvent prendre leur indépendance, volontaire ou non, qu'apparaît la possibilité de sombrer dans la délinquance ou dans la grande précarité. L'idée de cet accompagnement est de prévenir ces parcours de vie malheureux.

Je rejoins ce que vous disiez, Monsieur MONTILLOT, concernant l'augmentation du nombre de bivouacs. On a des rendez-vous très réguliers avec les services de la préfecture qui ont en charge ces problématiques avec les services de proximité. La majorité des personnes que l'on peut voir errant dans la rue en journée et la nuit ont un domicile. À chaque fois qu'on me signale un cas, je demande au service des solidarités de se rapprocher des services du Département et des services de l'État pour connaître l'identité et la situation sociale de ces personnes, pour voir si l'on ne peut pas les aider. Très régulièrement, il y a un domicile, donc il y a une possibilité d'aller quelque part. En tout cas, il n'y a pas de très grande précarité qui justifierait de rester dans la rue. Dans le cas contraire, on prendrait en charge un accompagnement plus important. C'est quelque chose qui ne transparaît pas et dont les Orléanais ne se rendent pas forcément compte. Ce n'est pas que la Ville ne fait rien en termes d'action sociale, mais c'est que certaines situations dont les raisons peuvent être diverses, notamment psychiatriques, empêchent le retour au domicile.

Encore une fois, je vous remercie, Monsieur MONTILLOT, et l'ensemble de la police municipale.

M. DEVERGE – On ne peut que souscrire à cette volonté de lutter contre l'insécurité et de voir dans les jeunes l'avenir, nos futurs adultes. Évidemment que les actions de prévention ou de soutien à la parentalité sont importantes.

J'ai quelques observations, non pas pour critiquer, parce qu'on est tous d'accord pour dire qu'il faut tenter d'améliorer les choses. La question de la sécurité est loin d'être simple, et on ne peut pas toujours tirer des conclusions hâtives en fonction de tel chiffre ou tel chiffre. Il faut y voir des paramètres et des tendances.

Vous avez dit qu'il y avait une baisse de la délinquance d'environ 80 % depuis 2001. À l'époque, je n'étais pas majeur, non pas que je ne m'y intéressais pas, mais je vais regarder dans un avenir plus récent. Si je regarde entre 2022 et 2023, puisque ce sont les chiffres que l'on examine... Vous avez pris les chiffres avant Covid-19, donc on peut dire qu'en 2021, il y avait encore un peu l'inflexion Covid. En 2022 et 2023, on est reparti sur des années normales dans ces domaines. On a une augmentation de 9 % entre 2023 et 2022. Je ne dis pas cela pour accabler la mairie ou qui que ce soit, mais il faut être vigilant.

Vous avez dit également, et je tempère quelque peu, qu'il y avait une baisse du nombre de réquisitions judiciaires et que cela pouvait être un signe. C'est beaucoup plus complexe. Cela peut être tout simplement que le procureur de la République et la justice peuvent souhaiter offrir une réponse pénale beaucoup plus rapide, dans l'urgence, notamment les comparutions immédiates, les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité et déferrements. De fait, malheureusement,

les enquêteurs sont surchargés, les magistrats sont surchargés, et dans beaucoup d'affaires, on ne va pas demander la vidéosurveillance, parce qu'on a d'autres éléments ou simplement parce qu'on n'a pas le temps. Ce n'est donc pas forcément un signe qu'il y a moins une nécessité de solliciter les réquisitions de la vidéosurveillance.

Vous avez indiqué qu'il y avait plus de PV anti-bivouac dressés, en ajoutant que ce n'était pas forcément des SDF. Cela interpelle sur la situation sociale et économique des personnes que l'on peut retrouver dans la rue. Je peux me tromper, mais je ne crois pas que des personnes qui aient un logement décent puissent trouver du plaisir à se retrouver dans la rue du matin au soir et de nombreux jours de suite. Peut-être que cela peut être le cas pour des personnes qui ont des troubles psychiques ou psychiatriques, mais je ne crois pas que cela puisse expliquer complètement cette augmentation de PV anti-bivouac dressés.

Vous avez parlé également de la question de la sécurisation des écoles. Je m'adresse également à Mme BRÉANT, je sais que ce sujet la concerne et l'intéresse. Vous avez raison, vous avez une personne par groupe scolaire. Dans l'ensemble, c'est une bonne chose pour nos enfants, mais j'attire votre attention sur le fait que, sur certains groupes scolaires, l'entrée de l'école maternelle et l'entrée de l'école primaire sont assez éloignées. Ce n'est pas la même route ni le même chemin, donc il n'y a qu'un passage piéton sécurisé, donc une entrée sécurisée. Vous pourrez me dire que, pour les plus petits, on peut supposer, et on l'espère, qu'ils sont accompagnés. Cependant, cela peut arriver, et on le sait tous, d'échapper à la vigilance des parents. Je ne dis pas que c'est nécessaire pour toutes les écoles et pour tous les groupements scolaires, mais peut-être que pour certaines écoles où les entrées de l'école primaire et de l'école maternelle sont très éloignées, on pourrait réfléchir à une sécurisation sur les deux entrées.

Vous avez parlé des logements vacants. On est dans une insécurité sur l'avenir, une insécurité financière, moins de personnes vont tenter d'accéder à la propriété et moins de personnes vont déménager parce qu'il est difficile de retrouver un autre logement. Vous avez indiqué que cette baisse pouvait être un signe positif. Je ne suis pas certain que l'on puisse conclure de manière aussi rapide.

L'année dernière, vous aviez fait un focus – je rejoins Dominique TRIPET – sur les violences faites aux femmes, et plus globalement des atteintes aux personnes, à l'intégrité physique. Sauf erreur de ma part, cette année, on était plutôt sur l'atteinte aux biens. Est-ce que cela cache une hausse ? Peut-être, mais de toute façon, il y a une hausse globale de 9 % par rapport à l'année dernière.

Enfin, l'année dernière, vous aviez fait un focus sur les interpellations par rapport aux stupéfiants. Sauf erreur de ma part, cette année, nous n'avons pas eu d'éléments. Je le dis d'autant plus que c'est quelque chose qui inquiète et qui concourt au sentiment d'insécurité pour la plupart des Orléanais. Si vous avez des éléments chiffrés à nous communiquer...

Pour conclure, je réitère ce qu'a dit l'un de mes collègues, je ne pense pas que cela nécessite de les avoir très longtemps à l'avance, mais on nous donne – c'est très intéressant et je vous en remercie – énormément de chiffres en très peu de temps. Au dernier moment, ce n'est pas évident à appréhender, donc si l'on pouvait avoir au moins quelques éléments chiffrés en amont, ce serait intéressant et participerait à ce débat.

Mme PICARD – Je pense qu'il faut analyser la situation qui vient de nous être présentée et se dire que le bilan est très bon. Il est même cité en exemple dans d'autres villes. J'en discutais avec certains autres conseillers municipaux d'autres villes qui sont équivalentes en taille à la ville d'Orléans ; je pense à la Ville d'Amiens. Le bilan de la commune d'Orléans est cité en exemple dans les autres communes. Le travail est fait intelligemment et de manière à inspirer d'autres communes dans la manière dont il traite les questions en matière de sécurité. Je salue donc le travail qui est fait par mon cher collègue M. MONTILLOT, mais également par les services de sécurité de la municipalité.

Je voudrais attirer votre attention sur l'intérêt de la brigade équestre que nous avons toujours à La Source, qui n'intervient pas tous les jours de la semaine, mais qui intervient toujours, je vous le garantis. J'aimerais apporter une petite nouveauté, à savoir que nous avons des chevaux qui sont partis à la retraite et nous accueillons deux nouveaux chevaux. Les ressentis de la part des cavalières de la brigade équestre sont des relations d'apaisement entretenues avec les administrés à La Source et un autre regard en matière de sécurité de la part des habitants. C'est une grande chance d'avoir ces deux cavalières à Orléans.

Je voudrais également revenir sur le dispositif des caméras. C'est plutôt une expérience personnelle. L'an dernier, je vous expliquais une situation qui était survenue dans la rue de Bourgogne, une agression à caractère antisémite. C'est grâce à ce dispositif de vidéosurveillance que la police municipale s'est rendue sur les lieux en très peu de temps. C'est un dispositif qui fait ses preuves et qui fonctionne très bien.

Par rapport aux bivouacs et à la question du logement, j'insiste sur le fait que certaines personnes à qui on dresse des arrêtés anti-bivouac possèdent un logement. Je l'affirme. Ce sont des personnes qui ont d'autres troubles, donc il faut analyser ce que font les travailleurs sociaux, et je salue leur implication dans ces dossiers. Souvent, ces personnes ont un logement, et si elles sont dans la rue en pleine journée, c'est à cause d'autres facteurs. C'est parfois lié à des questions de toxicomanie. La réponse se trouve dans le traitement de ces autres facteurs, qui peuvent être plutôt psychiatriques.

Si nous sommes plutôt bons en matière de sécurité à la ville d'Orléans, tout comme sur la question des finances, il ne faudrait pas se reposer sur ses lauriers et je ne doute pas que mes collègues continueront à œuvrer pour maintenir ce cap qu'ils dessinent au quotidien.

M. ROSE – *Tout d'abord, un grand merci à M. MONTILLOT et à l'ensemble des services, notamment la police municipale et le service de prévention pour la qualité de cette présentation et le travail effectué au quotidien.*

Cela fait 52 ans que j'habite à Orléans et j'ai vu la différence entre le moment où j'ai commencé à sortir rue de Bourgogne lorsque j'avais 18 ans et maintenant, où l'on se sent particulièrement en sécurité.

La sécurité est l'un des premiers droits des citoyens, et si on a parfois le sentiment que l'État peut se désengager ou ne plus assurer efficacement ses devoirs, force est de constater que vous avez pris le sujet à bras-le-corps depuis 2001, et sans relâchement. J'en veux pour preuve le dispositif de prise en charge des collégiens exclus qui permet de les prendre en compte et de prendre en compte la dimension pédagogique de la sanction, et non pas d'être, comme c'est le cas lorsque ce dispositif n'existe pas, une « prime à l'emmerdeur ».

Je voudrais attirer l'attention de tout le monde sur les efforts faits par la municipalité en termes de budget, d'effort financier, notamment en termes de maintenance et d'amélioration des dispositifs de sécurité. À ce jour, grâce aux efforts engagés, il n'y a plus aucune interruption de service. Cela peut sembler logique et facile de prime abord, et surtout une évidence, mais c'est de la technologie, des appareils qui peuvent chauffer, des caméras qui peuvent lâcher. Or, nous avons considérablement investi de sorte qu'il n'y ait plus aucune interruption de service.

Il y a également des efforts financiers pour l'amélioration des systèmes qui facilitent la prise en charge au niveau du CSO, des opérateurs, donc le suivi et la réactivité lorsqu'un fait peut être constaté sur la commune.

Enfin, on ne cesse de faire évoluer annuellement le système. Encore une fois, merci pour les efforts consentis à ce sujet, avec des dizaines de caméras supplémentaires qui sont installées dans la ville et changées. Ce n'est pas l'un ou l'autre, mais l'un et l'autre, ce qui permet d'avoir un véritable maillage et que chacun se sente en sécurité.

M. LEMAIGNEN – *La politique de sécurité d'Orléans est largement reconnue par tous les spécialistes et toutes les collectivités locales. C'est lié à trois raisons : d'abord, son caractère global et transversal, sa complétude. On est sur tous les champs de la sécurité. Le deuxième point est l'équilibre entre la sanction et la prévention qui est toujours respecté, et on ne parle jamais de l'un sans parler de l'autre, on ne fait jamais l'un sans faire l'autre. Le troisième point est la continuité. Depuis 2001, on a toujours ce rapport et il y a toujours cette action continue, cette volonté réaffirmée de prendre en compte la sécurité des Orléanais. Je crois que ces trois points font le succès de la politique de sécurité d'Orléans.*

On peut remarquer que, pendant les émeutes urbaines de l'été dernier, il ne s'est pas passé grand-chose à Orléans. Ce n'est pas un hasard, c'est lié à cette réactivité et cette complétude de l'action des policiers municipaux et de l'équipe municipale d'Orléans. Il faut le prendre en compte et le répéter.

Enfin, Florent MONTILLOT l'a souligné, ce n'est jamais gagné. Il y a parfois de nouvelles formes de délinquance et il faut s'adapter. Je suis les questions de parking pour la Métropole et c'est vrai que les bivouacs de SDF dans les parkings de la ville deviennent un problème, probablement beaucoup plus que par le passé, d'où la réaction cette année pour essayer d'endiguer ce phénomène. La continuité me paraît un point sur lequel il convient d'insister parce que c'est la condition de la réussite.

M. GEFFROY – *Beaucoup de choses ont déjà été dites dans ce débat. C'est toujours important et j'aime beaucoup ce moment où l'on peut se poser quelques instants sur la politique de sécurité dans notre ville. Cela touche tous les Orléanais, et chacun des élus ici présents a quelque chose à dire sur le sujet, sur l'un des pans de cette politique de sécurité dont chacun peut percevoir qu'elle est globale et qu'elle repose sur les épaules de beaucoup de gens, des acteurs prioritaires.*

À l'unisson de ce qui a déjà été dit, je voudrais saluer le travail acharné, pour ne pas dire âpre parfois, mais toujours engagé et volontaire, de l'ensemble de nos équipes, à commencer par les policiers

municipaux, tous les personnels de la direction, les éducateurs, les médiateurs et tous ceux qui participent chez les bailleurs sociaux à cette politique de sécurité. Ce n'est pas un hasard s'il y a des résultats intéressants.

Je ne vais pas m'appesantir sur ces résultats, mais je note qu'ils interviennent dans un contexte national où tous les indicateurs de sécurité sont mauvais, ou quasiment tous. J'ai pris le soin, dans le train, de relire le rapport annuel fait par le service de statistiques du ministère de l'Intérieur. Malheureusement, au niveau national, tous les indicateurs sont au rouge. C'est peut-être à cette aune qu'il faut lire nos propres indicateurs, même s'il faut rester extrêmement modeste. Les indicateurs nationaux sont mauvais. Je rejoins mon collègue, je pense que sur les violences physiques, les atteintes aux personnes, il serait intéressant qu'on ait quelques éléments sur Orléans. Le ministère de l'Intérieur note qu'entre 2016 et 2023, il y a + 35 % d'atteintes aux personnes en dehors de la sphère familiale. Dans la sphère familiale, c'est + 55 %, mais chacun sait ici que ce sont des problématiques d'une nature souvent différente. Une forme de tension dans les rapports sociaux est manifeste au niveau national et ne cesse de se dégrader. Avoir un élément d'appréciation sur ce phénomène dans notre commune serait particulièrement intéressant.

Concernant les atteintes aux biens, on s'en sort globalement bien, notamment au regard de cette évolution nationale ; quand le national monte, nous baissons. Cela veut dire ce que cela veut dire, mais cela vaut quand même la peine d'être souligné, même si ce n'est pas tout à fait vrai sur tous les agrégats.

Une slide m'a intéressé, sur la part des étrangers dans les personnes mises en cause. C'est très intéressant à plus d'un titre. D'abord, on note que la part est croissante depuis ces dernières années. On note également qu'elle est deux fois supérieure à la part des personnes étrangères mises en cause au niveau national : 17 % au niveau national et 31 ou 32 % à Orléans, quand la population d'origine étrangère représente environ 8 % des Français. C'est quand même un sujet qui interroge et c'est peut-être une illustration de la sensibilité du sujet que nos compatriotes peuvent ressentir. On l'a vu au moment du débat assez long, compliqué et mouvementé sur la loi sur l'immigration, mais on voit bien que sur un territoire comme Orléans, et pas seulement, il y a une forme de caisse de résonance qui parle aux gens. Ce n'est pas dans la sphère de la compétence de la municipalité bien entendu, mais il faudra traiter le sujet à un moment donné et on ne va pas laisser la situation se dégrader impunément.

Je terminerai mon propos avec un petit regret sur le fait qu'on ne parle pas des stupéfiants dans la présentation. Cela reste, dans la partie visible comme dans la partie invisible, une véritable gangrène. J'aurais aimé avoir quelques éléments d'appréciation, notamment sur la manière dont monte en puissance le dispositif des amendes forfaitaires délictuelles. Je sais bien que les policiers municipaux n'y ont pas accès. Comment arrive-t-on à s'articuler avec la police nationale pour que ce dispositif sur l'usage des stupéfiants monte en pression ? Les usages faits à travers cette méthode augmentent beaucoup au niveau national. Est-ce le cas chez nous ? Ce serait intéressant de le savoir.

Au niveau national, on peut suivre, trimestre après trimestre, l'évolution du nombre de points de deal sur Internet, département par département. Une donnée est désormais mise à disposition. De votre point de vue, chers collègues, comment les choses évoluent-elles à Orléans ? Il y a une partie visible et une partie invisible. On sait qu'Orléans est malheureusement bien dotée sur ce volet, même si cela ne se voit pas toujours ou si nos compatriotes n'en ont pas tout à fait la pleine conscience. J'aimerais avoir quelques éléments d'information.

M. MONTILLOT – Il y a eu beaucoup d'interventions et beaucoup de questions. Tout cela est extrêmement intéressant.

Je vais commencer par les stupéfiants. Hier soir, j'animais une réunion publique à Canopé, où étaient présentes environ 200 personnes, pour présenter la ZAC Carmes Madeleine, avec Sandrine MÉNIVARD et Luc NANTIER. On a évoqué l'organisation, mais les questions de sécurité n'ont pas été abordées. On a eu une seule question sur l'action de la police pendant les trois heures de la soirée. Les interventions de la police nationale ont fortement baissé quantitativement et qualitativement. Quand je parle du qualitatif, ce n'est pas que la police fait moins bien son travail, mais elle trouve de moins en moins de choses. Vous allez dire qu'ils ne sont peut-être pas compétents, mais on voit tous les jours sur les chaînes de télévision ce qu'il se passe dans toutes les villes de France, qu'elles soient importantes ou peu.

La semaine dernière, on a fait le point avec le patron de la police judiciaire, par exemple sur le secteur Carmes de Gaulle, qui fait partie d'un secteur stratégique, parce que c'est une gare à ciel ouvert. Des dizaines de milliers de personnes passent chaque jour avec les deux voies de tramway qui se croisent. Dans ce domaine, quotidiennement, la police municipale et la police nationale, ainsi que la police intercommunale des transports, interviennent. Ils ne trouvent aucun dealer au sens juridique, c'est-à-dire des personnes qui viennent avec 20, 30, 50 ou 100 grammes. Je ne parle pas de tonne ou

de centaines de kilos. En revanche, ils trouvent tous les deux ou trois jours une ou deux personnes avec 1 ou 2 grammes, donc c'est plutôt pour la consommation. Cela n'empêche pas que l'on vérifie tout, y compris avec les maîtres-chiens, par exemple dans les bosquets. La place de Gaulle est emblématique pour la façon dont on peut cacher des choses dans les bosquets. Il y a très peu de découvertes.

Je peux citer d'autres secteurs, la place Ernest Renan, la place Mozart, voire des numéros... Quand je parlais de niveau de tolérance et d'information, on a l'appartement du troisième étage dans l'immeuble X de telle rue. On a une somme d'informations que l'on apporte d'ailleurs chaque semaine à la CROSS, sur lesquelles on travaille avec la police nationale et la police judiciaire. Dans certaines rues que je connais bien, pas loin du Faubourg Bannier, on a une opération pour laquelle on sait exactement ce qui se passe, donc les choses vont tomber très rapidement.

Concernant les stupéfiants, c'est tous les jours, toutes les secondes, nuit et jour, été comme hiver, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et on ne peut pas s'arrêter. Le fait de tomber en permanence sur les individus et de leur mettre la pression nous permet d'avoir ces résultats.

Si je prends le quartier de La Source, puisque Mme KOUNOWSKI est intervenue, au début des années 2000, on avait des stupéfiants dans tous les immeubles, dans toutes les cages d'escalier. Les médecins et les infirmières ne rentraient plus. On a été obligé de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement. Il fallait que des médiateurs accompagnent les médecins ou les infirmières dans les cages d'escalier. Aujourd'hui, on sait où se trouvent les poches de résistance et on y travaille. Il y a des interpellations.

M. DEVERGE demandait ce qu'il en était de la police municipale. On a une baisse de l'activité de la police municipale en termes d'interpellations sur les stupéfiants, alors qu'elle est encore plus présente qu'avant. Je vous apporterai les informations que vous souhaitez et qu'il vous dérange d'avoir.

En ce qui concerne la question des femmes victimes de violences, Madame TRIPET, Gauthier DABOUT a donné un certain nombre d'informations sur le sujet. Sur la police des transports, la police municipale et la police nationale... Je ne parle pas des violences intrafamiliales. Je crois que c'est M. GEFFROY qui évoquait une hausse de 55 % en 4 ou 5 ans. Je regarderai mais je crois me souvenir que, chez nous, elles ont plutôt baissé, peut-être pas entre 2016 et 2023, mais entre 2022 et 2023. Je le vérifierai et je vous le dirai.

En revanche, pour les agressions comme les attouchements sexuels, depuis le début du mois de février, dans le tramway... Ce sont souvent des personnes de sexe masculin qui viennent se mettre contre les femmes et qui, parce qu'elles sont un peu tassées, en profitent pour abuser, toucher. On a la chance d'avoir l'information immédiatement, soit par les chauffeurs de bus et de tramway, soit par les victimes elles-mêmes. Les deux cas des 8 derniers jours ont été identifiés et interpellés. D'ailleurs, pour rejoindre ce que disait M. GEFFROY sur les étrangers, les deux en question étaient des étrangers, et pas d'origine étrangère. Je tiens à le préciser.

Mme TRIPET et M. GRAND se satisfaisaient du fait que, par rapport à ce qu'ils avaient cru entendre au niveau national, nous avons un système d'ilotage, que nous étions très déterminés à le maintenir, que cela faisait partie de notre stratégie. Cela a toujours été notre stratégie ne varietur. D'ailleurs, il ne faut jamais opposer le local et le national ; chacun a sa discipline. J'ai compris que j'étais devenu un « jospiniste » après avoir été traité de tout ce qu'on peut imaginer. Cela me fait plaisir, ce n'est probablement que justice. Je ne sais pas d'ailleurs si c'est vraiment justice, parce qu'à l'époque de JOSPIN, la sécurité ne se portait pas bien. C'est l'époque de la V^e République où la part de l'insécurité a le plus fortement augmenté. J'ai écrit quelques ouvrages sur le sujet. C'est d'ailleurs Manuel VALLS qui était intervenu en disant : « effectivement, on avait cru qu'en faisant baisser le chômage, on ferait baisser l'insécurité ». JOSPIN lui-même avait reconnu que sa plus grande erreur était d'avoir cru, comme certains à gauche à l'époque, que c'était uniquement parce qu'il y aurait moins de chômage qu'il y aurait moins d'insécurité. Cela n'a strictement rien à voir. Dans l'histoire, depuis la Libération, au contraire, il n'y a aucune corrélation entre la baisse de chômage et la baisse de l'insécurité, ni en France ni dans le monde entier.

En ce qui concerne la question de Bolière et des chevaux. Sur Bolière, c'est d'abord les médiateurs. En face des halles, se trouve le collège de La Bolière. Vers 16 heures 30, tous les collégiens sortent au même moment et traversent la rue. N'oubliez pas que, parce qu'il y aurait un foyer Horizon, qui se trouvait rue Romain Rolland à l'époque, à 800 mètres ou 1 kilomètre, ils changeraient d'endroit. Ils y sont très régulièrement et nous y sommes très régulièrement. C'est quotidiennement, Madame KOUNOWSKI. Nous avons une alternance entre les médiateurs dès 16 heures 30, au moment où les collégiens sont le plus dehors, et la police municipale. La police nationale est moins là, je le reconnais, mais je ne la critique pas, parce que les actions communes que nous menons avec la police nationale ont tendance à s'améliorer. Peu à peu, en mettant un peu la pression, cela s'améliore. Concrètement, la police nationale ne se soucie pas du problème d'attroupement de

jeunes, qui ne sont pas d'ailleurs dans une forme de délinquance. Ils gênent parce qu'ils sont devenant les façades, devant les entrées, donc on met en place différents dispositifs.

Je remettrai d'ailleurs en place l'arrêté anti-bivouac, parce que cela ne concerne pas les vagabondages relatifs uniquement aux marginaux et aux SDF. Le fait de bivouaquer devant une entrée... Cela s'est également produit régulièrement place Mozart. Au bout d'un moment, en intervenant sur ce registre, cela calme.

Concernant la brigade équestre, la réponse a été donnée par notre première policière qui est en l'occurrence notre jeune première de La Source. Tu as eu raison de l'évoquer parce qu'en l'occurrence, la brigade équestre intervient tous les mercredis et les samedis dans le quartier La Source uniquement. Si vous la voyez dans le centre-ville, vous me le direz, parce qu'elle ne peut pas y aller. Elle reste à La Source. Il y a trois cavalières, mais elles travaillent toujours en binôme, les mercredis après-midi et les samedis après-midi.

En ce qui concerne le déménagement de la police nationale et de la police municipale sur la dalle de La Source, soyez rassurés, l'objectif n'est pas que la police municipale et la police nationale disparaissent, mais qu'elles se retrouvent en rez-de-rue. Je ne suis pas certain que la version « château fort en haut sur la dalle » était la plus rassurante. On a besoin que la police soit dans la rue, qu'elle soit proche et mobile. C'est le cas pour la police municipale, même si elle a ses bureaux sur la dalle, mais ce ne sont que des vestiaires et sanitaires. L'objectif est que la police nationale soit en rez-de-rue. Des endroits sont identifiés, mais comme rien n'est encore signé, je ne vais pas vous le dire. C'est un sujet sur lequel nous travaillons pour la municipale et pour la nationale, probablement pour avoir un site commun entre la municipale et la nationale, ce qui paraît le plus intéressant.

Jean-Philippe GRAND, qu'il n'y ait pas de confusion par rapport à ce que je disais. Vous disiez que c'est normal que nos concitoyens soient exigeants. Je ne disais pas qu'il était anormal qu'ils soient exigeants, je disais que le niveau de tolérance par rapport aux faits n'est plus du tout le même. Quand ils avaient comme souci prioritaire des problèmes de meurtre sur la voie publique, de cambriolage, de voiture incendiée et de vol de véhicule, je dirais que les questions de vagabondage ou d'individus qui se trouvent devant un centre commercial étaient beaucoup moins dans leur niveau d'exigence. Aujourd'hui, heureusement et tant mieux, parce qu'il n'y a plus de meurtre sur la voie publique comme il y en avait à une époque – trois au début de l'année 2001 sur le secteur de la place Mozart ou Clos Gauthier en trois mois à Orléans, trois jeunes de 16 ans... Vous imaginez le destin qui était coupé net. J'ai bien compris que certains n'étaient pas majeurs à l'époque, mais certains qui avaient le même âge que vous, Monsieur DEVERGE, passaient directement par la case « mort ». C'est quelque chose qu'on ne voit pas à Orléans mais que, malheureusement, on voit tous les jours dans d'autres villes. Cela peut arriver. Pour nous, c'est presque une obsession de se dire « pourvu que cela n'arrive pas ». Le degré d'exigence de présence de la police, des caméras et du reste, c'est parce que c'est notre angoisse la plus totale : éviter le premier des drames, qui est la mort d'un individu. Comme disait Malraux dans La Condition humaine : « Une vie ne vaut rien, mais rien ne vaut une vie ».

Dans ce domaine, c'est notre obsession. Vous parlez également des questions de voisinage, mais c'est l'activité première, la nuit, de la police municipale. C'est également le travail des médiateurs, pas forcément que la nuit d'ailleurs, mais également le jour, parce que lorsque les médiateurs rentrent vers 1 heure du matin, qu'ils ont relevé les problématiques, qu'ils sont allés eux-mêmes voir les voisins, ils retravaillent avec les bailleurs sociaux sur des conciliations sans être obligés de passer par un conciliateur de justice, par la MJD, etc. Tout ce travail est fait.

J'ai été un peu surpris parce que je me demandais si l'on était à contre-emploi quand vous demandiez si la police municipale ne pourrait pas intervenir dans les collèges pour éviter que les collégiens fassent des bêtises. Je pense que si j'avais dit cela, on m'aurait dit : « Monsieur MONTILLOT, pour quelle raison demandez-vous à la police municipale d'intervenir ? Ce serait mieux d'avoir des éducateurs ». Je vous rassure, nous avons des éducateurs, et quand des gamins lancent des cailloux – en général, ce n'est pas uniquement ce genre de problème que nous rencontrons –, nous avons, avec les éducateurs, l'équipe éducative et l'Éducation nationale, la mise en œuvre de dispositifs, et s'il est nécessaire que la police municipale, voire la police nationale, intervienne, elles interviennent.

Monsieur DEVERGE, j'ai adoré votre intervention, surtout toutes les spéculations. Je reconnais l'avocat. Est-ce que, s'il y a beaucoup moins de réquisitions judiciaires, ce serait parce que les déferrements seraient beaucoup plus rapides et il y aurait des CRPC ? Je rappelle que la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité existe depuis plus d'une dizaine d'années, depuis l'époque SARKOZY. Ce n'est pas en 2023 que l'on aurait eu brutalement beaucoup plus de CRPC. Je ne doute pas qu'à l'inverse, s'il y avait eu beaucoup plus de réquisitions judiciaires, vous m'auriez dit : « vous voyez, c'est bien le témoignage et le fait que... » On est donc dans la spéculation.

On n'est pas dans La Controverse de Valladolid. On peut tout dire sur le fait que la situation sociale ferait qu'il n'y a plus de vacance locative. Serait-ce à dire qu'en 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005, il n'y

avait pas de chômage en France ? Serait-ce à dire que les personnes étaient très riches à La Source ou à l'Argonne ? Je comprends que vous étiez mineur à l'époque, mais si vous voulez que l'on vous donne les situations locatives de l'époque et la situation sociale des familles, vous serez certainement très surpris. On peut être dans la controverse, on peut tout dire et son contraire. Peut-on dire qu'il y a eu moins d'émeutes à Orléans parce que la justice aurait moins fait son travail à Orléans que dans les autres communes, que l'on n'aurait pas déferé les individus, qu'ils n'auraient pas été interpellés, qu'il se serait passé beaucoup de choses mais qu'on ne le sait pas et qu'on aurait trafiqué un peu les chiffres ? On peut tout dire et son contraire, mais ce n'est pas La Controverse de Valladolid.

On peut faire de la spéculation pour essayer d'expliquer que ce serait l'inverse. On parlait d'une forte hausse du roulotage entre 2022 et 2023, qui explique la hausse entre 2022 et 2023. J'ai dit que nous avions décidé, avec la police nationale, la police municipale et le maire d'Orléans, de monter des actions de communication en direction de la population en disant : « Cet indicateur a monté fortement, il faut le faire baisser, même s'il est encore 5 ou 10 fois plus bas qu'en 2001 ».

Concernant la sécurité, je crois que l'on a une question orale sur les entrées et sorties des écoles.

Je peux quand même vous dire, Monsieur DEVERGE, qu'il y avait plus de 20 % de vacance locative en 2001 parce que les gens ne voulaient même pas rentrer. Ce n'est pas qu'ils étaient en situation sociale difficile, ils ne voulaient pas y aller. Cela veut dire que 20 % de gens étaient SDF ? Ils ne voulaient pas y aller. Personne ne voulait y aller. C'est tout simple.

En revanche, on a encore beaucoup de travail, Monsieur le Maire, et vous pouvez compter sur la détermination de nos policiers municipaux, de nos policiers nationaux, de la justice, de nos médiateurs, de nos parents-relais, de nos éducateurs, de l'ensemble des services publics, de l'Éducation nationale pour que l'on continue à se battre tous les jours, parce qu'il n'y a pas un seul jour où l'on n'est pas obligé de tenir la rampe pour essayer de juguler ces problèmes.

M. le Maire – Merci, Monsieur MONTILLOT. Merci à tous pour ce débat très riche et exhaustif. Je pense qu'il est intéressant qu'une fois par an nous puissions avoir ce débat en toute transparence.

Je voudrais avant toute chose remercier tous les acteurs, qu'ils soient locaux ou nationaux, de la lutte contre la délinquance et pour la sécurité. Je m'adresse notamment aux acteurs municipaux de la ville d'Orléans, l'ensemble des acteurs de la prévention réussite éducative, de la sécurité et police municipale. Je salue tout particulièrement nos deux presque nouvelles directrices en la personne de Caroline VIDELAINE pour l'ensemble des questions de sécurité et police municipale et Anaëlle PENLOUP pour la partie prévention jeunesse, réussite éducative. Merci, Mesdames les directrices, pour votre détermination et votre implication au quotidien, ainsi que vos compétences respectives qui sont très grandes. Je salue nos nouvelles directrices et j'ai une pensée, à ce moment du débat, pour Pascal Desuert, votre prédécesseur, chère Caroline VIDELAINE, à la tête de la police municipale, qui nous a bien malheureusement quitté, et pour Say SIRISOUK, chère Anaëlle PENLOUP, qui vous a devancée précédemment et qui a pris une retraite bien méritée.

Merci à l'ensemble de nos acteurs, parce qu'ils sont sur le terrain au quotidien, jour et nuit, et il arrive parfois, comme l'a rappelé M. GEFFROY, qu'ils soient confrontés à des situations particulièrement difficiles et tendues. Nous avons des personnes d'un grand professionnalisme.

Je me réjouis de la tonalité de ce débat. Je m'adresse notamment à l'opposition de gauche, dans l'ensemble de vos interventions, au-delà des questions précises que vous avez pu évoquer, j'ai noté la tonalité de vos interventions, qui a bien changé par rapport à un certain nombre d'années, parce que vous êtes dans la demande de plus de sécurité. C'est cela qui ressort de vos interventions, et je le prends en compte. J'ai noté les différents points précis que vous avez évoqués. Je salue cette tonalité et ce changement radical de posture, parce qu'il fut un temps, et il n'y a pas besoin de remonter à 2001, sur tous les dispositifs que nous mettions en place, nous étions systématiquement lourdement critiqués. Je me souviens, pour donner quelques exemples, de ce qui a parfois amené des actions en justice, lorsque nous avons mis en place des dispositifs liés aux mineurs de moins de 13 ans la nuit, que nous avons d'ailleurs qualifiés d'un certain mot : couvre-feu. C'est une tonalité que je vous laisse apprécier. Je me souviens également plus récemment, des positions prises sur les questions d'armement de la police municipale, refusées très fermement par un certain nombre d'entre vous. Je me souviens également des recours qui ont été faits dans les dispositifs que nous avons mis en place, encore plus récemment, sur notre volonté de réduire, à défaut d'y mettre définitivement fin, les ivresses publiques.

Je me souviens de tout cela, mais je le dis pour saluer cette évolution. Cette évolution est importante. Certains sur vos bancs ne siégeaient pas à cette époque, d'autres personnalités éminentes étaient là, mais étaient dans une critique systématique. Aujourd'hui, les choses ont changé, et vos interventions ce soir vont toutes dans le sens de reconnaître les actions qui sont conduites et demander un certain nombre de points de vigilance et d'amélioration. C'est cela que je note, et je pense que cette position

responsable est beaucoup plus productive que celle de temps que j'espère définitivement révolus, mais qui ne sont pas révolus pour tous. Ils sont révolus ici parce qu'il y a un conseil municipal qui, je le pense, a le sens des responsabilités. Pour chacun d'entre vous qui êtes élus de la ville, vous savez comment les choses se passent à l'extérieur et vous en faites part ici. C'est une bonne chose et cela permet de trouver un socle commun dans les actions qui sont conduites. Je vous en remercie.

Un certain nombre d'entre vous ont insisté sur ce point : les résultats sont bons. On peut trouver tel item qui va augmenter, et on le dit d'ailleurs tous les ans. Chaque année, tel ou tel item augmente malheureusement, et chaque année, nous adaptons les dispositifs pour proposer les réponses qui nous semblent les plus efficaces et les plus adaptées. Cela demande une vigilance de tous les instants. Nous en débattons très calmement, très posément et de manière très responsable, et c'est tant mieux, mais à l'extérieur, ce sont des situations parfois particulièrement difficiles et tendues.

Dans ces résultats, quelques points sont importants à mes yeux. Pour ne pas être trop long, je voudrais me polariser sur deux points. Le premier est la part des mineurs, qui est le nombre de mineurs annuellement mis en cause – c'est d'ailleurs peut-être plutôt cela que l'on devrait dire –, qui diminue drastiquement (- 89 %). On prend la référence d'il y a 20 ans parce qu'il est très intéressant de voir comment les choses évoluent dans la durée. Si l'on faisait un débat annuellement sur la référence à l'année précédente, vous seriez parfaitement en droit de dire : « oui, mais tout cela manque de recul ». Ce serait parfaitement vrai. Il est nécessaire, pour une analyse sereine et la plus juste possible, d'avoir ce recul. Il peut y avoir des variations ici ou là chaque année sur tel ou tel point précis, mais la tendance de moyen terme est là.

Qu'est-ce que cela veut dire pour la délinquance des mineurs ? Cela veut dire, mes chers collègues, qu'il n'y a pas de fatalité. Combien de fois entend-on ici ou là « c'est comme cela, mes pauvres amis », « il y a de la violence de plus en plus forte chez les jeunes, il n'y a plus ceci, il n'y a plus cela, et voilà », comme si nos concitoyens s'habituait, sans le souhaiter, à cette sorte de fatalité ? On n'y peut rien ou pas grand-chose, ou il faudrait faire carrément autrement, il faudrait naviguer sur d'autres rives, avec tout ce que cela peut comporter. Je voudrais, non pas par autosatisfaction, mais parce que l'expérience est là, que l'on regarde cette question et que l'on se demande à l'extérieur pourquoi cela fonctionne à Orléans et pas ailleurs ? Ailleurs, la plupart du temps – je ne connais pas toutes les villes et toutes les statistiques –, on voit la délinquance des mineurs augmenter. Elle ne baisse pas de 1 ou 2 %, mais elle baisse de 89 % ici. Cela veut quand même dire quelque chose dans la durée.

M. LEMAIGNEN est intervenu sur ce sujet. C'est le couplage dans la durée d'un certain nombre d'actions qui produit ces résultats. Pour faire simple, c'est le résultat du mariage de la sanction/répression et de la prévention/réussite éducative. C'est le fond du sujet, la raison profonde. En tout cas, j'en suis persuadé. Pourquoi je dis qu'il n'y a pas de fatalité, que cela mérite d'être regardé et, pourquoi pas, développé un peu partout ? Ces résultats permettent d'espérer que l'on puisse, à l'échelle nationale où les choses se dégradent, résoudre cette question. Il n'y aura jamais zéro délinquance, mais la tendance est particulièrement nette. J'aimerais que ce soit analysé et regardé objectivement, pas pour que chacun vienne ici, dans une sorte d'idéologie ou de préconçu, pour démontrer telle ou telle chose qu'il aurait préalablement en tête. C'est pour regarder les choses, les observer, et en déduire des actions possibles. C'est le premier point qui me paraît fondamental.

Le deuxième point est un tabou. On n'a pas le droit d'en parler, donc je vais en parler. C'est la part des étrangers, mes chers collègues. Je préférerais voir l'inverse dans les chiffres, mais la part des étrangers, pas des personnes d'origine étrangère au sens de l'INSEE, est pratiquement d'un tiers à Orléans. Je pense que cela interroge. Je vois régulièrement, avec M. MONTILLOT, un certain nombre de rapports de police, et je pourrais en parler toute la nuit. Il y en a assez.

Les résultats sont là. Est-ce que tout va bien ? Mais non ! Je suis dehors tous les jours, je parle avec les Orléanais tous les jours. Nous savons ce qu'ils nous disent et nous savons que nous avons un certain nombre de points de vigilance et de souci, mais que l'on ne peut pas non plus indéfiniment, pour reprendre l'expression de M. LEMAIGNEN, endiguer. Nous endiguons sur un certain nombre de choses, mais jusqu'où ? Nous ne nous pourrions pas éternellement endiguer, parce qu'il y a des facteurs structurels à l'œuvre.

Je donne les deux ou trois points qui me soucient. Vous êtes plusieurs à avoir évoqué le premier point : la question du trafic des stupéfiants. C'est partout en France. Que voit-on depuis un certain nombre d'années ? C'est la diffusion de ce trafic, sous les réserves très importantes énoncées par M. MONTILLOT pour ce qui concerne la ville d'Orléans. On a résolu un certain nombre de lieux de deal, mais on sait bien aussi que l'on est confronté à une sorte d'hydre tentaculaire qui repousse. Tant que les autorités nationales n'auront pas les moyens de conduire les politiques nécessaires en la matière, on pourra écoper la mer avec une petite cuillère.

Le deuxième point qui me soucie est la part croissante des étrangers, mais il faut comprendre que nous, municipalité, avec tous les efforts – le débat l'a montré et tout le monde le reconnaît volontiers...

C'est une politique nationale qui est appelée. Qu'elle soit définie ! Que l'on arrête de faire semblant de traiter du sujet ! Peut-on encore avoir, dans ce pays, sur des sujets sensibles, des débats apaisés ? Je m'interroge parfois. Quand je vois certains spectacles qui sont donnés au plan national, je fais plus que m'interroger. Heureusement, le pessimisme de la raison est réduit par rapport au volontarisme de l'action.

La troisième question, et vous l'avez évoquée aussi d'ailleurs, est celle des personnes sans domicile fixe. Je reçois un certain nombre d'éléments en tant que maire. Vous avez posé un certain nombre de questions importantes. Vous avez demandé si les personnes sans domicile fixe ont, au moins une partie d'entre elles, un logement. La réponse a été apportée, et je la confirme : c'est oui pour certaines d'entre elles. Je nuance le propos, et si l'on pouvait éviter les caricatures à tout propos, ce serait bien. La nuance est importante. C'est oui et non pour d'autres.

On voit une augmentation, à Orléans et aux alentours, des personnes sans domicile fixe. Est-ce que ce sont tous des Orléanais au sens large ? Je n'ai aucun élément suffisamment précis pour apporter une réponse tout aussi précise, mais ce qui me revient, c'est qu'il y a des personnes orléanaises et des dispositifs d'accueil, notamment d'hébergement d'urgence, avec tout ce qui tente d'être fait, et qui n'est pas facile, pour les réinsérer dans un dispositif de logement plus pérenne. Il y a aussi sans doute des personnes sans domicile fixe qui ne sont pas orléanaises ou du territoire. Nous ne manquons pas de nous poser une question. Si les choses étaient vérifiées et si les chiffres confirmaient tout cela, ce sur quoi nous travaillons, la question serait : d'où viennent ces personnes et pourquoi viennent-elles à Orléans ? Viennent-elles de leur propre chef ou non ? Ce sont des questions qui doivent être posées, que je pose en tant que maire d'Orléans et pour lesquelles j'attends que nous ayons des réponses, y compris de la part des autorités centrales de l'État.

Je termine en disant que nous travaillons main dans la main avec les autorités déconcentrées de l'État, avec lesquelles – je peux en témoigner – nous avons d'excellentes relations, avec la même volonté de répondre aux demandes et aux besoins, pour ce qui concerne la ville d'Orléans, des Orléanaises et des Orléanais.

Voilà mes chers collègues, les quelques mots que je voulais dire pour conclure ce débat, qui n'est pas clos et qui appellera sans doute d'autres échanges, peut-être d'autres communications par la suite. En tout cas, je vous remercie pour la richesse et la qualité de ce débat.

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-006 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Finances - Exercice 2024 - Budget principal, budgets annexes - Décision modificative n° 1 - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	50
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CLOSSET

N° 6 Finances - Exercice 2024 - Budget principal, budgets annexes - Décision modificative n°1 - Approbation.

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Décision Modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à – 1 784 728,27 €.

La présente délibération vise à ouvrir des crédits de paiement d'investissement pour couvrir des dépenses initialement prévues en 2023 mais qui seront finalement décaissées au premier semestre 2024. Elle vient également annuler les crédits prévus pour l'acquisition de cellules dans les Halles Châtelet pour les opérations qui ont pu finalement se dénouer fin 2023.

1) Sont inscrits en section de fonctionnement :

La section de fonctionnement ne fait apparaître aucune recette et aucune dépense.

2) Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à – 1784 728,27 € de recettes réelles comprenant une diminution de l'emprunt d'équilibre de 2 184 728,27 € et 400 000,00 € de recettes d'Opérations Pour Compte de Tiers équilibrées en dépenses / recettes.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à – 1 784 728,27 € de dépenses réelles dont 400 000,00 € de dépenses d'Opération Pour Compte de Tiers équilibrées en dépenses / recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
0103011 - RESERVES FONCIERES - INV. COURANTS	1 850 000,00 €	
0103021 - PPP GEORGES CHARDON	20 000,00 €	
0108015 - MONUMENTS HISTORIQUES - GROSSES REPARATIONS - INV. COURANTS	358 000,00 €	
0110001 - ENVIRONNEMENT - INV. COURANTS	40 000,00 €	
0110002 - RISQUES MAJEURS - INV. COURANTS	11 730,00 €	
0116004 - HYGIENE SECURITE QVT - INV. COURANTS	67 330,73 €	
0122001 - CENTRE DE SANTE	8 000,00 €	
0106002 - HALLES CHATELET	-4 707 100,27 €	
0124012 - SPORTS - EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS - INV. COURANTS	110 000,00 €	
0102002 - CIMETIERE DE LA SOURCE	57 311,27 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		-2 184 728,27 €
4581 - Opérations sous mandat	400 000,00 €	
4582 - Opérations sous mandat		400 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	-1 784 728,27 €	-1 784 728,27 €

- Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est inchangé et l'emprunt d'équilibre 2024 diminue de 2 184 728,27 €.

- Suite à cette décision modificative, les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes demeurent inchangées et s'établissent comme suit :
 - 232 000 € (inchangé) en fonctionnement pour le budget annexe des activités spécifiques ;
 - 2 922 608 € (inchangé) en fonctionnement et 30 000 € (inchangé) en investissement pour le budget annexe Animation Sociale.

Annexe(s) : 1

- Document budgétaire;- pages de signatures DM1

M. CLOSSET – *Si vous êtes d'accord, je présenterai les deux prochaines délibérations ensemble, puisque la suivante est la conséquence technique directe de la décision modificative n° 1 du budget principal.*

On retrouve des dépenses qui seront mises en paiement en 2024, liées aux monuments historiques telles que l'église Saint-Pierre-du-Martroi et l'hôtel Cabu.

On retrouve, à l'inverse, l'annulation des crédits prévus pour l'acquisition de cellules dans les halles Châtelet. On avait évoqué par prudence, au moment de la construction du budget, le fait que l'on inscrirait ces dépenses en 2024, en n'étant pas certain qu'elles pourraient être réalisées en 2023. Finalement, elles ont pu être signées en 2023, donc elles viennent en diminution des dépenses pour 4 707 100,27 €.

Concernant la délibération n° 7, on est passé dans un régime d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Lorsqu'on décide de modifications du budget, on les retranscrit dans les AP/CP.

M. DUPLESSY – *Je regrette que cette première décision modificative n'ait pas été présentée en commission Budget. Je pense que cela aurait été le bon moment. Les documents budgétaires sont compliqués à appréhender, donc c'est toujours mieux si l'on peut en discuter avant.*

J'ai bien compris l'objet tout à fait raisonnable de cette délibération, qui est de régulariser la fin d'année, le début d'année et l'année suivante. Ma difficulté est que quand je lis les autorisations de paiement et leur synthèse, je ne retrouve pas les informations que vous donnez et les équilibres que vous avez présentés, notamment une ligne particulière : l'AP 2021-0001 nommée « environnement ». Il était prévu, en 2023, de dépenser 1,3 M€. Finalement, seulement 123 000 € ont été dépensés. On pourrait imaginer que 1,2 M€ du budget 2023 a été rebasculé vers l'année 2024, mais ce n'est pas le cas, puisque les crédits de paiement pour 2024 sur cette ligne passent de 230 000 € à 270 000 €. On perd 1,2 M€ sur une année et on rattrape 40 000 € sur l'autre. Cela questionne parce que ce n'est pas n'importe quelle ligne ; c'est la ligne « environnement ». Monsieur le Maire, vous avez tendance à trouver que l'on est toujours d'accord avec vous, ce que je trouve très étonnant. On n'est pas d'accord avec vous, notamment sur la politique que vous menez en matière de transition écologique. Je vois que 1,5 M€ est économisé, sans que vous nous le disiez. Vous allez peut-être m'expliquer ce qui passe par rapport à cette ligne. J'aimerais des réponses.

M. CLOSSET – *Je peux apporter la réponse. J'ai bien noté votre remarque sur la réunion de la commission Budget. Je pense que l'on avait une qualité d'échange lors des travaux préparatoires. On organisera ces réunions de manière plus régulière si cela le nécessite.*

Vous abordez un point très technique. La dépense a eu lieu. C'est la première année d'AP/CP et il y avait une problématique de mise en place. Une dépense de 1,125 M€ a bien eu lieu concernant l'acquisition des actions de la SPL Orléans Énergies. Cette dépense a été mentionnée en AP, mais pour des questions purement techniques et réglementaires, cette dépense est dans un chapitre qui n'est pas soumis à AP. La dépense a bien eu lieu en 2023, mais elle n'entre pas dans le cadre des autorisations préalables de paiement. C'est pour cela que le tableau a été mis à jour concernant cette dépense.

M. le Maire – *Je vous rassure, la priorité environnementale, écologique et énergétique est plus que jamais présente.*

ADOpte AVEC 8 ABSTENTIONS ET 42
VOIX POUR

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-007 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Finances - Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement - Ajustements - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	50
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CLOSSET

N° 7 Finances - Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement - Ajustements - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre AP, le réajustement de la ventilation des CP ainsi que l'ensemble des mouvements affectant à la hausse ou à la baisse les AP.

Suite à la présentation au conseil municipal d'une première décision modificative, il convient d'actualiser des AP et des CP en fonction des mandatements prévisionnels 2023 et 2024.

Sur la base de ces éléments et en lien avec les inscriptions présentes au sein de la première décision modificative de l'exercice 2024, il est proposé d'actualiser les AP suivantes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		Montant AP	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	CP 2024 prévisionnels	CP suivants prévisionnels
AP-2021 - 0103011 - RESERVES FONCIERES - INV. COURANTS	Montant voté	10 354 779,62 €	300 532,93 €	1 554 246,69 €	7 000 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €
	Proposition nouvelle	10 215 430,22 €	300 532,93 €	1 554 246,69 €	5 010 650,60 €	2 350 000,00 €	1 000 000,00 €
AP-2021-0103021 - PPP GEORGES CHARDON	Montant voté	83 842,27 €	10 284,74 €	12 557,53 €	39 000,00 €	- €	22 000,00 €
	Proposition nouvelle	86 189,38 €	10 284,74 €	12 557,53 €	21 347,11 €	20 000,00 €	22 000,00 €
AP-2021-0108015 - MONUMENTS HISTORIQUES - GROSSES	Montant voté	2 597 535,00 €	51 009,30 €	46 525,70 €	400 000,00 €	800 000,00 €	1 300 000,00 €
	Proposition nouvelle	2 609 061,24 €	51 009,30 €	46 525,70 €	53 526,24 €	1 158 000,00 €	1 300 000,00 €
AP-2021-0110001 - ENVIRONNEMENT - INV.	Montant voté	2 104 670,55 €	2 555,69 €	76 114,86 €	1 296 000,00 €	230 000,00 €	500 000,00 €
	Proposition nouvelle	972 471,60 €	2 555,69 €	76 114,86 €	123 801,05 €	270 000,00 €	500 000,00 €
AP-2021-0110002 - RISQUES MAJEURS - INV. COURANTS	Montant voté	127 680,79 €	25 254,79 €	- €	42 426,00 €	- €	60 000,00 €
	Proposition nouvelle	126 942,79 €	25 254,79 €	- €	29 958,00 €	11 730,00 €	60 000,00 €
AP-2021-0116004 - HYGIENE SECURITE QVT - INV.	Montant voté	2 123 799,78 €	148 272,92 €	87 326,86 €	817 000,00 €	571 200,00 €	500 000,00 €
	Proposition nouvelle	2 212 486,73 €	148 272,92 €	87 326,86 €	838 356,22 €	638 530,73 €	500 000,00 €
AP-2021-0122001 - CENTRE DE SANTE	Montant voté	2 189 819,83 €	1 319 408,13 €	528 411,70 €	307 000,00 €	35 000,00 €	- €
	Proposition nouvelle	2 184 933,42 €	1 319 408,13 €	528 411,70 €	294 113,59 €	43 000,00 €	- €
AP-2021-0124012 - SPORTS - EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS -	Montant voté	451 092,00 €	69 010,00 €	127 482,00 €	94 600,00 €	- €	160 000,00 €
	Proposition nouvelle	571 292,00 €	69 010,00 €	127 482,00 €	104 800,00 €	110 000,00 €	160 000,00 €
AP-2021-0102002 - CIMETIERE DE LA SOURCE	Montant voté	599 331,69 €	121 179,60 €	218 255,09 €	199 897,00 €	- €	60 000,00 €
	Proposition nouvelle	600 592,08 €	121 179,60 €	218 255,09 €	143 846,12 €	57 311,27 €	60 000,00 €
AP-2021-0106002 - HALLES CHATELET	Montant voté	30 020 909,40 €	46 000,00 €	784 149,40 €	3 523 610,00 €	10 467 150,00 €	15 200 000,00 €
	Proposition nouvelle	30 020 909,40 €	46 000,00 €	784 149,40 €	8 230 710,27 €	5 760 049,73 €	15 200 000,00 €

Ceci exposé,

Vu l'article L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville d'Orléans établi conformément à l'article L 5217-10-8 du code général de collectivités territoriales, présenté lors du conseil municipal du 13 novembre 2023,

Vu la délibération n°2023-12-07-VODEL-006 relative à la création des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement, présentée lors du conseil municipal du 7 décembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, telle que présentée ci-dessus.

Annexe(s) : 0

ADOPTE AVEC 8 ABSTENTIONS
ET 42 VOIX POUR

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-008 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Habitat Logement - SA HLM VALLOIRE HABITAT - Construction en VEFA. (vente en état futur d'achèvement) de 31 logements collectifs locatifs sociaux situés rue Marc Cassier à Orléans - Garantie d'un emprunt de 2 518 565 € à hauteur de 50 % - Approbation

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Laurence CORNAIRE, Jean-Philippe GRAND, Martine HOSRI, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	48
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CLOSSET

N° 8 Habitat Logement - SA HLM VALLOIRE HABITAT - Construction en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 31 logements collectifs locatifs sociaux situés rue Marc Cassier à Orléans - Garantie d'un emprunt de 2 518 565 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Par courrier reçu en date du 30 novembre 2023, la SA HLM VALLOIRE HABITAT sollicite la garantie d'emprunt de la Ville d'Orléans à hauteur de 50 % d'un Prêt de 2 518 565,00 € (soit 1 259 282,50 € augmenté de l'ensemble des sommes contractuellement dues) souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt, constitué de 2 lignes, est destiné à financer la construction en VEFA (Vente en Etat Futur d'achèvement) de 31 logements collectifs locatifs sociaux en démembrement ULS (Usufruit Locatif Social) situés rue Marc Cassier à Orléans.

L'usufruit locatif social, introduit aux articles L.253-1 à L.253-8, R.253-1 et R.253-2 du Code de la Construction de l'Habitation par la loi portant engagement national pour le logement du 13 juillet 2006, consiste en un démembrement temporaire du droit de propriété. La nue-propriété appartient à des investisseurs privés qui financent la construction sans prêt aidé de l'Etat, tandis que l'usufruit est acquis par un bailleur social qui perçoit l'intégralité des loyers et assure l'entretien de l'immeuble. La convention d'usufruit doit être établie pour une durée minimale de 15 ans.

L'acquisition de l'usufruit par le bailleur social peut-être financée par des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS), des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) ou des Prêts Locatifs Sociaux (PLS).

Les logements réalisés dans le cadre de l'usufruit locatif social sont pris en compte pendant la durée de la convention dans le décompte des logements locatifs sociaux retenus pour l'application de l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation issu de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Les logements sociaux financés en ULS sont par ailleurs dûment conventionnés à l'aide personnalisée au logement (APL).

Le locataire d'un logement en usufruit locatif social bénéficie de garanties en matière de relogement définies aux articles L.253-5 à L.253-8 du même code. Lorsque le locataire n'a pas conclu un nouveau bail avec le nu-propriétaire, il est notamment fait obligation au bailleur social de proposer à ce locataire, trois mois avant l'expiration de la convention d'usufruit et sous réserve de conditions de ressources fixées par décret, la location d'un logement correspondant à ses besoins et à ses possibilités.

En l'espèce, la SA HLM VALLOIRE HABITAT acquiert en VEFA auprès de LINKCITY CENTRE SUD-OUEST les 31 logements en usufruit temporaire, la société LINKCITY CENTRE SUD-OUEST étant nue-propriétaire.

Orléans Métropole est sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans le contrat de prêt n° 152359 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

- Ligne du Prêt 1 n° 5562145 : CPLS (Complémentaire au Prêt Locatif Social) Enveloppe Complémentaire au PLS 2023
 - Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 - Montant de la ligne du Prêt : 1 234 097,00 €
 - Quotité garantie : 50 % soit 617 048,50 € (en capital)
 - Commission d'instruction : 740 €
 - Durée de la période d'amortissement : 14 ans

- Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
 - Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
 - Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
 - Modalité de révision : double révisabilité
 - Taux de progressivité de l'échéance : 0,5 %
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
- Ligne du Prêt 2 n° 5562144 : PLS (Prêt Locatif Social) Enveloppe PLSDD 2023
- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 - Montant de la ligne du Prêt : 1 284 468,00 €
 - Quotité garantie : 50 % soit 642 234,00 € (en capital)
 - Commission d'instruction : 770 €
 - Durée de la période d'amortissement : 14 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
 - Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
 - Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
 - Modalité de révision : double révisabilité
 - Taux de progressivité de l'échéance : 0,5 %
 - Base de calcul des intérêts : 30/360

Il est proposé de conclure une convention avec la SA HLM VALLOIRE HABITAT précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

La SA HLM VALLOIRE HABITAT s'engage envers la Ville d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 6 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la SA HLM VALLOIRE HABITAT puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la SA HLM VALLOIRE HABITAT,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt N° 152359 en annexe signé entre la SA HLM VALLOIRE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu les agréments d'Etat n° 20214523400041 et 20224523400016,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la garantie de la Ville d'Orléans à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 518 565,00 €, souscrit par la SA HLM VALLOIRE HABITAT auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 152359, constitué de 2 lignes du Prêt :

- CPLS : 1 234 097,00 €,
- PLS : 1 284 468,00 €,

La garantie de la Ville d'Orléans est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 259 282,50 € (un million deux cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux euros et cinquante cents) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Ville d'Orléans est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM VALLOIRE HABITAT, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA HLM VALLOIRE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville d'Orléans s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Ledit avenant est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- approuver la convention de garantie à passer avec la SA HLM VALLOIRE HABITAT;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec la SA HLM VALLOIRE HABITAT.

Annexe(s) : 2

- Contrat de prêt passé avec la CDC ;
- Convention à passer avec SA HLM VALLOIRE HABITAT

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-009 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Relations humaines - Adhésion aux Rencontres Performance de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Laurence CORNAIRE, Jean-Philippe GRAND, Martine HOSRI, Sandrine MENIVARD, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	47
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 9 Relations humaines - Adhésion aux Rencontres Performance de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) - Approbation.

La CCI du Loiret propose chaque année les « Rencontres Performances », un cycle de rencontres thématiques autour de 4 piliers de l'entreprise : RH & Management, Commercial, Marketing, Communication, HSE & Développement Durable et Organisation & Productivité.

Dans le cadre de sa politique des ressources humaines, la mairie d'Orléans souhaite permettre à ses managers de participer à ces rencontres. Elles ont pour objectifs de contribuer à échanger et partager les bonnes pratiques entre professionnels de s'informer, de comprendre et d'anticiper les évolutions qui impactent leurs activités et de rencontrer des personnes qui ont des profils, des problématiques, des projets proches des leurs.

Il est ainsi proposé d'adhérer aux rencontres performances de la CCI pour l'année 2024. Le montant annuel de cette adhésion s'élève à 660 € HT.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la commune d'Orléans aux Rencontres Performances de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Loiret pour un montant de 660 € HT, au titre de l'année 2024 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion ;
- imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 011, nature 6281, service gestionnaire HFO.

Annexe(s) : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-010 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Relations humaines - Mutuelle - Passage à la labellisation - Participation employeur - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Laurence CORNAIRE, Jean-Philippe GRAND, Martine HOSRI, Sandrine MENIVARD, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	47
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N°10 Relations humaines - Mutuelle - Passage à la labellisation - Participation employeur - Approbation.

Selon les dispositions de L. 827-9 du code général de la fonction publique les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Ainsi, le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, dispose que cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

Une convention de participation a été signée le 1^{er} janvier 2018 entre la commune d'Orléans, Orléans Métropole et Harmonie Mutuelle. Elle est venue à échéance le 31 décembre 2023.

La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation...), la liberté de choix par l'agent de sa complémentaire parmi les organismes dont les contrats sont labellisés (liste disponible sur le site de la DGCL) et le dispositif peut être revu chaque année.

Aussi au 1^{er} janvier 2024, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial en sa formation F3SCT du 9 novembre 2022 et suite à des réunions de travail avec les organisations syndicales, la collectivité participe désormais au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant de sa participation demeure inchangé. Ainsi, en matière de santé, la prise en charge de la cotisation par la mairie est de 13 € bruts par mois et par agent, 10 € bruts par mois pour le conjoint et 7 € bruts par mois pour les deux premiers enfants ainsi que pour les suivants si la gratuité pour le 3^e enfant n'est pas offerte par l'organisme.

L'agent est tenu d'adresser chaque année l'attestation de labellisation à la collectivité afin de bénéficier de la participation. Lorsque l'attestation de contrat démarre en cours de mois, la participation de l'employeur est proratisée.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 827-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

Vu l'avis du comité social territorial en sa formation F3SCT du 9 novembre 2022 pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- retenir la procédure dite de labellisation ;

- participer à compter du 1^{er} janvier 2024 à la garantie risque santé (souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents) dans les conditions fixées par la présente délibération soit 13 € bruts par mois et par agent, 10 € bruts par mois pour le conjoint et 7 € bruts par mois pour les deux premiers enfants ainsi que pour les suivants si la gratuité pour le 3^e enfant n'est pas offerte par l'organisme ; il est précisé que lorsque l'attestation de contrat démarre en cours de mois, la participation de l'employeur est proratisée ;

- participer financièrement aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement le montant de la participation à l'agent ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Annexe(s) : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-01-17-VODEL-011 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 17 janvier 2024

Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 11 janvier 2024

PRÉSENTS :

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Florence CARRE
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Vincent CALVO a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Dominique TRIPET
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Alexandre HOUSSARD
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE
Martine HOSRI a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABELLE a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Fanny PICARD
Romain ROY a donné pouvoir à Frédéric ROSE
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Corine PARAYRE

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	54
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 11 Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel. Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers, contrats de projet ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 1^{er} mars 2024. Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Social Territorial (CST).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le tableau des emplois qui inclut notamment le nouveau dispositif des contrats de projet.

Annexe(s) : 1

- Tableau des emplois VO - annexe

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. DABOUT

N° 12

Communication sur le bilan de l'accueil des Ukrainiens.

M. DABOUT – *On s'y était engagé il y a deux ans, au moment où le pire est revenu en Europe, lorsque la Russie a envahi l'Ukraine. Le choix a été direct de votre part d'accueillir les Ukrainiens qui en ressentaient le besoin grâce aux partenariats internationaux qui existent avec la Pologne. Aujourd'hui, on fait un bilan après deux ans d'accueil et d'accompagnement – j'insisterai sur l'accompagnement – des Ukrainiens qui sont venus à Orléans grâce aux bus affrétés par la ville d'Orléans.*

En termes de chiffres, 121 Ukrainiens sont arrivés en bus les 17 et 18 mars 2022. Certains sont arrivés à Orléans et sont repartis directement. Cela représentait une cinquantaine de familles : 59 adultes et 32 enfants.

Plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir l'Ukraine et les Ukrainiens arrivés à Orléans. Tout d'abord, une action plutôt symbolique, mais qui a fait beaucoup de bien au peuple ukrainien et aux déplacés ukrainiens qui sont arrivés à Orléans : la mise aux couleurs de l'Ukraine de l'hôtel de ville, ainsi que le pavoisement de la rue Jeanne d'Arc. Il y a également eu l'organisation d'envoi de marchandises et de matériel en Ukraine. Au total, 162 palettes ont été envoyées en Ukraine, contenant de la nourriture et du matériel médical. Il y a également eu l'accueil des familles, l'accueil humain, l'accompagnement social et dans l'emploi des Ukrainiens.

Sur la slide, on voit le détail de l'aide envoyée en Ukraine : 31 palettes d'alimentation et d'hygiène le 7 mars 2022. Je ne vais pas vous les lister, mais c'est à la fois du matériel médical et alimentaire, et des protections individuelles. Une collecte avait également été organisée auprès des pharmacies de la Métropole via le syndicat des pharmaciens du Loiret pour récupérer des produits pharmaceutiques.

Concernant l'accueil des Ukrainiens et l'accompagnement social, la principale préoccupation était le logement. Nous avons toutes et tous été témoins d'un phénomène de solidarité assez extraordinaire de la part d'un certain nombre de familles orléanaises qui ont bien voulu accueillir les familles ukrainiennes dans leur logement au premier semestre 2022.

Ensuite, il a été question de commencer l'intégration des Ukrainiens en France et à Orléans plus particulièrement, avec un nouveau système de logement qui passait par l'intermédiation locative. C'est un principe de location qui a été organisé par le CCAS auprès de bailleurs sociaux ; le CCAS ensuite louait aux Ukrainiens les logements pour rassurer les bailleurs sociaux quant au paiement des loyers. Il y a eu une prise en charge par l'État de 2 200 € par place et par an, puisque l'hébergement est une compétence de l'État.

L'intermédiation locative avait pour objectif de mettre le pied à l'étrier aux familles ukrainiennes que l'on accompagnait. L'accompagnement dans le logement était couplé d'un accompagnement social dans la formation, l'emploi et l'apprentissage du français pour leur permettre de devenir indépendants. On peut être fier, puisque la majorité des Ukrainiens qui sont arrivés par les cars de la ville d'Orléans sont aujourd'hui en emploi, en formation ou indépendants financièrement et dans le logement.

Il y a eu un travail partenarial intense avec les équipes du FUL et des bailleurs sociaux, que je remercie, en particulier un que je ne citerai pas pour éviter tout conflit, qui a été coopératif vis-à-vis des logements. On a eu quelques difficultés avec d'autres bailleurs qui, même si ce sont des bailleurs sociaux, avaient un peu de mal à faire glisser les baux, pour des raisons parfois obscures. Avant de proposer un glissement de bail – permettre au locataire en intermédiation locative de devenir locataire direct du bailleur social –, on s'assurait qu'ils payaient leur loyer.

L'investissement de la ville d'Orléans a été exceptionnel pour l'accompagnement des Ukrainiens, puisqu'une cellule entière a été montée en l'espace de très peu de temps. Je remercie tous les acteurs du CCAS, mais aussi de la ville d'Orléans, du protocole, qui n'ont pas compté leurs heures pour travailler à l'adaptation des Ukrainiens. C'était un investissement extraordinaire : 5 ETP de travailleurs sociaux en renfort, soit un peu moins de 200 000 € sur 13 mois. Leur travail était de faire le diagnostic social de ces personnes, savoir ce qu'elles faisaient auparavant dans leur pays pour

pouvoir leur proposer une orientation la plus adaptée à leurs compétences et à leur volonté. Elles ont fait de l'accompagnement administratif pour la récupération de l'ADA (aide pour les demandeurs d'asile) qui a été fournie par l'État via le statut de déplacé pour les Ukrainiens. L'accompagnement financier, au départ, s'élevait à un peu moins de 15 000 €.

Je vous présente quelques chiffres concernant les familles qui continuent à être accompagnées, de manière plus ponctuelle. Nous avons 18 enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans et 4 dans les collèges qui – Mme BRÉANT le confirmera – se sont très bien intégrés. En distribuant des dictionnaires, j'ai rencontré un enfant qui venait d'Ukraine, et il était très bien intégré.

Concernant les adultes, toujours dans la volonté de leur permettre de s'adapter et de s'intégrer en France et à Orléans, des cours de français ont été organisés à la maison des associations du 4 avril au 10 juin 2022, à raison de 20 heures par semaine. Les travailleurs sociaux, après cette date, continuaient à chercher des dispositifs existants pour les Ukrainiens qui avaient la volonté d'apprendre le français pour recommencer une nouvelle vie en France.

L'un des principaux objectifs était le retour à l'emploi pour les personnes qui le demandaient, sauf les personnes d'un âge trop avancé pour reprendre une carrière professionnelle. Celles qui étaient dans un âge permettant le retour à l'emploi étaient volontaires pour participer à l'effort national, avoir un emploi rémunéré et contribuer de la manière dont elles le pouvaient. La mairie d'Orléans s'est engagée avec un appel à l'ensemble des commerçants et des entreprises de la Métropole qui a permis de conclure un certain nombre de contrats avec des Ukrainiens. On était dans une période, et l'on reste dans une période, où un certain nombre d'emplois étaient non pourvus, donc il y avait des possibilités. Vous avez la liste de toutes les actions qui ont été organisées dans cette volonté d'amener les Ukrainiens vers l'emploi.

Vous avez un bilan chiffré de l'aide apportée aux Ukrainiens. On aurait pu rationaliser mairie d'Orléans et CCAS, parce que le CCAS est le bras solide de la ville d'Orléans. Par conséquent, cela représente un budget global d'un peu plus de 340 000 €, hors charges de personnel que j'ai évoquées. Il y a eu des recettes. L'hébergement est une compétence de l'État, donc le CCAS était conventionné avec l'État pour l'intermédiation locative, même si elle n'était pas à la hauteur du travail et de l'investissement des travailleurs sociaux et de l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour l'accueil et l'intégration des Ukrainiens en France.

Je terminerai mon propos en remerciant une nouvelle fois tous les acteurs qui ont permis... Je le redis, c'est une fierté pour nous, ville d'Orléans, de voir que toutes ces personnes que l'on a décidé de faire venir à Orléans ont réussi à s'intégrer, à avoir un travail et à vivre leur vie de manière beaucoup plus sereine, en échappant à l'horreur dans leur pays.

Mme BRÉANT – *Je tiens à m'associer aux remerciements de M. DABOUT à tous les acteurs de cette belle aventure humaine, dans un cas désespéré. C'était un pays en guerre. On les a accueillis. De belles relations se sont construites et il y a eu de belles histoires avec les familles. Les familles qui ont accueilli les personnes sont, pour beaucoup d'entre elles, encore en relation. Il y a eu de belles aventures humaines. Ils ont trouvé leur place, ils ont tout fait pour trouver leur place dans la ville. Je pense que c'est important.*

Samedi, il y a une manifestation pour rappeler ce qu'il se passe dans leur pays. C'est important qu'on les accompagne au quotidien.

M. CHAPUIS – *Je m'associe aux remerciements et au fait de saluer le travail qui a été fait, notamment pour l'accueil et l'accompagnement de ces familles.*

La guerre fait toujours rage en Ukraine et certaines familles vivent très difficilement ces situations. Je voulais faire une proposition très concrète ce soir : rejoindre le réseau des 22 villes qui ont décidé d'accueillir régulièrement ce que l'on appelle des séjours de répit. Il s'agit d'accueillir des jeunes, souvent des adolescents, qui vont venir pendant une semaine, deux semaines, trois semaines ou un mois, faire un séjour éducatif, hébergés dans des familles ou en lien avec des associations, pour respirer, découvrir notre culture et se ressourcer. Cela a été présenté dans un certain nombre de villes comme Brest, Reims ou Amiens. Certes, c'est une goutte d'eau. On prend une vingtaine de jeunes pendant un mois, mais on leur fait fuir l'horreur de la guerre, oublier un peu la guerre. C'était le mot de l'association avec qui j'ai échangé.

Je trouvais intéressant de réfléchir à la façon dont, en lien avec ce qui a déjà été fait, on pourrait continuer la solidarité internationale avec ce pays – est-ce avec un territoire particulier ? – et accueillir régulièrement, pendant un ou deux mois... Il existe d'autres dispositifs comme des classes transplantées, c'est-à-dire un séjour éducatif pendant trois ou quatre semaines avec un enseignant. Ils vont plutôt approfondir des connaissances particulières dans leur parcours éducatif. Certaines villes font le choix de séjours de répit, peut-être plus faciles à organiser, pendant deux ou trois semaines, en

lien avec des familles d'accueil ou des structures collectives qui pourraient accueillir ces populations. Je sais que cela demande un peu d'organisation, mais je suis à disposition pour travailler sur ce dispositif avec vous pour accueillir quelques jeunes régulièrement à Orléans.

Mme TRIPET – Comment ne pas être d'accord avec ce qui s'est passé, avec cette solidarité sans faille qui s'est manifestée envers l'Ukraine et les Ukrainiennes et Ukrainiens que nous avons accueillis ?

Au mois d'octobre dernier, j'étais intervenue en vous demandant aussi de vous pencher sur le cas des femmes afghanes. Monsieur DABOUT, vous avez bien voulu me recevoir et nous en avons discuté entre Noël et le premier de l'an. Je reviens vers vous parce qu'il y a urgence. J'ai bien entendu ce qui a été dit sur les étrangers qui pouvaient commettre des délits, le fait qu'un tiers des délits commis à Orléans serait le fait d'étrangers. Cependant, combien d'étrangers que nous avons accueillis se sont retrouvés meilleur ouvrier de France, ont été félicités ? Combien d'étrangères que nous avons accueillies s'en sont sorties ?

Alors qu'hier, le Président MACRON tenait un discours que, pour ma part, j'ai trouvé très bon lors de la panthéonisation de Missak Manouchian ainsi que de ses 22 compagnons et de Mélinée, il n'a cessé de dire ces paroles d'Aragon et de Ferré : « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? ». J'ai envie de vous dire, mes chers collègues : est-ce ainsi que des femmes vivent et meurent ? Elles sont actuellement dans des camps et attendent, pour certaines d'entre elles, qu'on leur donne un laissez-passer et un logement pour qu'elles puissent venir ici. Je ne demande pas qu'on les accueille toutes. J'ai proposé quatre dossiers ; on ne va pas être submergé. Ne serait-on pas fier, puisque ces femmes sont des résistantes, des femmes éduquées, des femmes qui ont été procureurs, avocates, enseignantes, chercheurs, journalistes, des femmes qui ont tout perdu, qui ont été violentées, violées... Je vous passe toutes les horreurs qu'elles ont vécues. Est-ce que le fait d'accueillir ces quatre femmes ferait de nous des personnes qui accueilleraient des femmes qui pourraient commettre des délits ? Je ne le pense pas. Je pense que nous serions fiers et qu'elles pourraient faire vibrer notre France, notre ville et notre pays. Je vous supplie d'étudier ces quatre dossiers, et nous pourrions être très fiers d'accueillir des femmes. Est-ce ainsi que des femmes vivent et est-ce ainsi que nous détournerions le regard ?

M. le Maire – Je vous répondrai, Madame TRIPET.

M. DUPLESSY – Je ne vais pas être redondant. Je tenais à saluer l'action de la ville, mais aussi de toute la nation, pour l'accueil des réfugiés et le soutien à l'Ukraine. Le soutien est encore parfois malheureusement contesté, donc je pense qu'il faut le réaffirmer. Je tiens à saluer le fait que l'étendard et le drapeau ukrainiens étaient étendus dans notre ville. Symboliquement, c'est fort pour les Ukrainiens qui sont sur place et ceux qui sont encore dans leur pays et qui reçoivent des images de leur famille. Savoir qu'à Orléans, on pense encore régulièrement à eux, et même tous les jours, parce que quand on passe dans nos rues, on y pense, c'est loin d'être neutre. J'espère qu'on pourra les conserver le plus longtemps possible, ou le moins longtemps possible si la guerre se termine.

Sans relancer le débat sur lequel a rebondi Dominique, les dispositifs d'accueil qui ont été mis en place pour accueillir les Ukrainiens, tout ce qui a été fait pour leur permettre de s'intégrer à la société française, de trouver un travail, de parler une langue, de trouver une formation, d'acquérir des compétences, d'être accompagnés socialement, administrativement, renvoient à la question suivante : qu'est-ce que l'accueil ? Est-ce que la responsabilité de l'intégration pèse sur l'individu ou sur la collectivité qui l'accueille ? C'est toujours le débat : quand on veut rejoindre un groupe, est-ce qu'il faut s'intégrer au groupe ? Oui, sans doute, mais si le groupe a décidé qu'il ne vous accueillerait pas, vous aurez beau vous adapter, vous aurez du mal à rejoindre ce groupe.

Tout cela pour dire que, contrairement à l'analyse que vous avez le droit de développer, on aurait plutôt tendance à considérer que ce n'est pas qu'il y a une crise migratoire, même s'il y a évidemment des problèmes de flux à cause d'un certain nombre de guerres et de catastrophes économiques et climatiques, et qu'on en aura de plus en plus. Le problème, et cela a été le cas pour un certain nombre de pays et de populations, c'est la crise de l'accueil. Quand on se donne les moyens d'accueillir, d'accompagner les gens, quelle que soit leur culture ou leur langue... C'est compliqué, les Ukrainiens ont une langue très éloignée de la nôtre, donc c'est compliqué de communiquer. Culturellement, certaines postures pouvaient être variables, avec la volonté de retourner au pays pour un certain nombre, donc pas forcément une volonté de s'intégrer durablement. Les postures individuelles sont toujours différentes. En revanche, on a réussi collectivement parce qu'on s'est donné les moyens de réussir.

Je ne vais pas mobiliser le temps de parole, mais l'idée selon laquelle, pour que les gens s'intègrent, il faut d'abord vouloir les accueillir, est très importante.

Merci, et Slava Ukraini !

M. ROY – Je me joins aux remerciements pour l'effort qui a été porté depuis deux ans par la ville d'Orléans et la métropole. La ville d'Orléans a également fourni des bus qui servent en Ukraine. On aide les Ukrainiens chez nous et les Ukrainiens en Ukraine. Du transport scolaire est réalisé tous les jours grâce à ces bus dans des villes qui ont été dépourvues de leur propre matériel parti au front. C'est un effort dans le temps long. Je pense que l'on peut être fier d'avoir réagi dans les premières villes de France. Ces bus sont parmi les premiers dans un programme européen et ils ont inspiré beaucoup de villes en Europe. Nous sommes dans les cinq premières villes qui ont inspiré l'Europe pour le transfert de matériel qui pouvait aller au rebut ou qui pouvait avoir une seconde vie. Un programme européen a été impulsé par la ville d'Orléans. Les premiers tournent et permettent aux enfants qui n'ont pas la chance de sortir de leur pays de conserver une vie presque normale.

Bravo aux Ukrainiens, bravo à la ville d'Orléans, bravo à l'Europe. Quand cela fonctionne, il faut le dire. On n'a peut-être pas toujours l'intensité nécessaire, mais j'ai l'impression que des réactions sont en train de monter en puissance.

M. le Maire – Merci à tous pour vos interventions.

Monsieur CHAPUIS, je souscris totalement à votre proposition. Regardons cette question des séjours de répit, la manière de procéder. On peut tout à fait accueillir, pour des délais plus courts, sur cette formule, qui est terrible d'ailleurs... Séjour de répit, c'est terrible. Je suis complètement favorable.

Madame TRIPET, vous avez parlé de quatre dossiers de femmes afghanes. Où sont-ils ? Je ne les ai pas vus.

Mme TRIPET – Pardonnez-moi, je vous réponds directement.

M. le Maire – Je vous en prie.

Mme TRIPET – Ces dossiers sont auprès du HCR et auprès de France terre d'asile. Je veux bien les présenter, mais avant, il faut que je sache s'il est possible de les accueillir. La seule chose qui manque est une adresse, un studio, un appartement. C'est la seule chose qui manque. Tout le reste a été vu par le ministère de l'Intérieur. Tout est prêt ; elles sont prêtes à venir. Elles sont actuellement dans des camps au Pakistan. Je vous assure qu'à Islamabad, leur situation n'est pas la meilleure possible.

Mme CORNAIRE – Madame TRIPET, c'est dans le cadre de la réglementation des réfugiés. Si ces femmes ont le statut de réfugié, il n'y a pas de problème pour faire de l'intermédiation locative. Fort heureusement, l'intermédiation locative existe depuis très longtemps à Orléans. On peut s'en enorgueillir parce qu'on accueille énormément de réfugiés dans nos logements sociaux. C'était un cas exceptionnel qui a été mis en place pour la première fois par le CCAS, mais ces dispositifs existent depuis très longtemps et sont portés par d'autres associations. Si ces quatre cas ont le statut de réfugié, il n'y aura absolument pas de souci pour elles, hormis peut-être le manque de logement.

M. le Maire – J'ai l'impression que c'est le serpent qui se mord la queue. Il faut qu'elles aient un logement pour pouvoir échapper à ce sort dramatique, et on répond l'inverse : il faut qu'elles viennent et elles auront un logement.

Mme TRIPET – Il faut qu'elles aient un statut pour avoir un logement. Or, l'OFPRA et le ministère leur disent : « pour avoir votre papier, il faut une adresse en France ». On se heurte à cette problématique. J'espère que l'on pourra résoudre le problème au moins pour quatre d'entre elles.

M. le Maire – Je comprends ce que vous dites et on y est forcément sensible, donc on va regarder. Si vous avez quelques éléments, vous pouvez me les donner pour que je sois sûr de les avoir. On va regarder avec... Vous parlez du ministère de l'Intérieur. Ce n'est pas les Affaires étrangères ?

Mme TRIPET.- Oui, les Affaires étrangères.

M. le Maire – On va regarder cette question. On ne peut pas tout faire mais de temps en temps... Ce sont des petites choses, mais la somme des petites choses finit par faire des résultats.

Monsieur DABOUT, souhaitez-vous intervenir à nouveau ?

M. DABOUT – Vous le faites très bien.

M. le Maire – Je vais demander à M. DABOUT s'il veut bien que je conclue. Je suis un peu stressé, vous comprenez ! Il faut bien sourire un peu dans ce monde tel qu'il est.

Je voudrais dire deux ou trois choses à propos de cette communication. Je crois que nous avons tous ressenti la tragédie de ce conflit – il y a malheureusement beaucoup de conflits – avec des pertes humaines énormes. On ne le sait pas exactement d'ailleurs, parce que je pense que les chiffres, dans toute leur froideur, ne sont pas donnés pour des raisons évidentes. On les découvrira plus tard, et je pense qu'ils sont énormes. Avec cela, il y a la folie de ces destructions, qui rappellent quelque part la

Première Guerre mondiale et, pour ajouter encore à cette horreur, de deux peuples qui sont historiquement assez proches. C'est la décision, et c'est terrible, d'un individu.

Je pense aussi que c'est un enjeu fondamental pour la crédibilité de nous autres Européens. Cela a été souvent dit, mais je voudrais le dire, aux personnes qui nous font l'amitié de nous écouter et dont je sais que toutes ne partagent pas le même sentiment. Je l'ai constaté, il y a parfois des Orléanais qui m'ont parlé de cela, qui m'ont d'ailleurs surpris, même si je respecte tous les points de vue. On ne peut pas s'habituer et, a fortiori, on ne peut pas se résigner.

Il y a eu – vous avez eu raison de le dire, les uns et les autres – une grande solidarité, et on peut s'en honorer, des Orléanais qui ont accueilli chez eux des personnes venant d'Ukraine. Je les remercie encore, nous les avons rencontrés. C'était remarquable, parce que c'était spontané et humain.

La mairie d'Orléans, et on peut également s'en honorer, a pris toute sa part. Nous sommes allés, avec des cars, chercher des Ukrainiens qui ne pouvaient pas partir, parce qu'ils n'avaient aucun moyen. On a vu, à côté de chez nous, en Europe, des camps de réfugiés avec des dizaines de milliers de personnes. J'ai cherché à la frontière certains réfugiés que je ne trouvais pas, que nous avons fini par trouver, des très jeunes qui étaient perdus.

C'est vrai, c'est peut-être une goutte d'eau, mais ces gouttes d'eau ont toute leur importance. On ne changera pas le monde, mais ne rien faire, c'est refuser. Nous faisons quelque chose, et ce quelque chose est important. D'ailleurs, ce samedi, il y aura un regroupement de nos amis ukrainiens sur la place du Martroi, et je pense qu'il est de notre devoir de les accompagner.

J'ai dit à l'époque que je souhaitais et que je m'engageais à une chose, à savoir que comme nous étions venus les chercher, nous les ramenions. Pour l'instant, je n'ai pas pu tenir cet engagement pour les raisons que chacun sait : cette absurdité perdure. Je forme le vœu qu'un jour nous pourrions, s'ils le souhaitent, parce que certains souhaiteront peut-être rester parmi nous, les raccompagner en Ukraine.

Quant au drapeau ukrainien, j'ai entendu des critiques me disant que c'était bien au départ mais que cela gâchait un peu la perspective dans la rue Jeanne d'Arc. Je demande à ceux qui m'ont fait cette réflexion de bien réfléchir. La symbolique est forte, parce que la symbolique est le refus du fait accompli, de la résignation. Qu'est-ce que cela veut dire d'enlever les drapeaux ukrainiens ? Cela veut dire qu'on cautionne, que l'on reconnaît, que l'on admet, que l'on se résigne. Dès lors que l'on considère que cette agression est totalement injuste et inacceptable, il n'y a aucune résignation possible. Je suis désolé ou, plutôt, je ne suis pas désolé. J'aime cette formule de Bernanos, que vous connaissez pour certains d'entre vous : « Il y a un honneur de la politique ». Je crois que, symboliquement, nous manifestons cet honneur. En tout cas, tant que je serai maire et tant qu'il le faudra, le drapeau ukrainien continuera de flotter dans la rue Jeanne d'Arc.

Mes chers collègues, je vous remercie, et je remercie M. DABOUT pour cette présentation.

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-013 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarité, familles et politique de la ville du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. DEFOSSEZ

N° 13 Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2024.

Par délibération en date du 23 mars 2012 le conseil municipal a approuvé l'attribution de trois catégories de bourses projets jeunes :

- la bourse projet jeunes-projet libre, permettant à des jeunes, hors association, ayant entre 16 et 26 ans, de réaliser leurs propres projets ou actions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'humanitaire, le social, le culturel, le sportif et ainsi de s'investir dans le développement de leur cité ;
- la bourse projet jeunes-concours, versée aux jeunes lauréats de la Soirée Jeunes Talents. Cet événement vise à faire émerger de jeunes artistes du territoire ;
- la bourse projet jeune-crétion d'entreprise, permettant aux jeunes micro-entrepreneurs issus des quartiers situés en zone urbaine sensible de recevoir une aide financière à la création de leur projet d'activité.

Par délibération en date du 14 septembre 2015 le conseil municipal a élargi la recevabilité des candidatures aux forces vives âgées désormais de 18 à 28 ans, qui résident sur le territoire de la commune.

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville est constitué afin de permettre aux candidats d'exposer les projets et ainsi se prononcer sur la recevabilité et le montant des bourses accordées.

Chaque jeune porteur de projet est au préalable reçu au service jeunesse qui a pour mission de l'accompagner dans ses démarches ou dans la genèse du projet, ainsi que dans sa réalisation lorsque celui-ci est attributaire d'une bourse.

Un projet répond aux critères définis. Il est donc proposé d'attribuer une bourse projets Jeunes, projet libre, dont les détails figurent en annexe de la présente délibération.

L'objectif de la subvention est en l'espèce d'aider Mme JAMES GEISELER Victoria à l'enregistrement d'un EP du groupe GRIFE, duo féministe avec des riffs rock, des mélodies inspirées de la tradition populaire, une poésie en français, un mélange punk et explosif.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission solidarité, familles et politique de la ville,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer une bourse projets jeunes présentée en annexe pour un montant total de 1000€ à Mme JAMES GEISELER Victoria au titre de l'année 2024 ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65 131, service gestionnaire JEU.

Annexe(s) : 1

- BPJ février 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-014 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Ludovic BOURREAU, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Aurélien DEVERGE, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, Jihan CHELLY, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Frédéric ROSE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	5
Nombre d'élus en exercice	50
Nombre de votants	45
Quorum.....	26

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME LABADIE

N° 14 Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 282 803,84 € pour l'exercice 2024.

A - ASSOCIATIONS

- Mme LABADIE Vie associative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
Union des Amicales Régionalistes du LOIRET (UARL)	Aide au fonctionnement de l'association composée de 12 amicales dont l'objectif est de promouvoir les arts et traditions populaires et soutien aux différentes activités annuelles : -Organisation de diverses manifestations culturelles et ethnographiques. -Recherche de coutumes et traditions ancestrales (contes, récits, chants traditionnels...) -Organisation d'activités « Arts et Traditions » (2 stages annuels programmés). -Mise en place et suivi de groupes d'arts et traditions. -Animation d'ateliers « Vieux métiers ».	9 120 €	9 120 €
TOTAL		9 120 €	9 120 €

(Avis de la commission culture, événementiel et promotion du territoire)
Imputation : fonction 024, nature 65748, opération 00008007, service gestionnaire VAS.

- M. GABELLE Mémoire

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
France Etats-Unis Loiret	Aide aux actions menées pour mieux faire connaître la culture américaine sous son aspect historique et militaire. Faire le lien entre les forces armées américaines, françaises et le public à l'occasion des événements majeurs de la mairie (8 mai, 16 août notamment).	1 500€	1 500€
Fondation de la France Libre	Attribution d'une subvention pour accompagner l'association dans l'organisation de la remise du prix Yvette KOHLER-CHOQUET, créée en 2009, pour récompenser les élèves de lycées du Loiret qui participe en 2024 au Concours National de la Résistance et de la Déportation.	800€	800€
TOTAL		2 300 €	2 300 €

(Avis de la commission culture, événementiel et promotion du territoire)
Imputation : fonction 023, nature 65748, opérations 11C001 et 0000501, service gestionnaire MEM.

- M. RENAULT Sports

Subventions de fonctionnement aux associations sportives : 216 200 €

Liste de subventions jointe en annexe

*(Avis de la commission éducation et sports)
fonction 30, article 65748, opérations SB2H005, service gestionnaire SPO*

- Mme ROYER Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
Budokan Karaté	Organisation d'une compétition international jeunes les 23 et 24 mars 2024	2 000 €	7 000 €
CLTO Hockey sur gazon	Organisation d'un stage vacances en avril ainsi que les 50 ans du club les 15 et 16 juin 2024	0 €	3 000 €
Roller Derby	Organisation d'un championnat de France Elite les 10 et 11 février 2024.	0 €	4 000 €
TOTAL		2 000 €	14 000 €

*(Avis de la commission éducation et sports)
Imputation : fonction 30, article 65748, SB2H008 service gestionnaire SPO.*

- Mme RASTOUL Relations humaines

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
Amidon 45	Subvention pour mission d'intérêt général ainsi poursuivie en faveur de l'insertion et du souhait de la mairie d'Orléans d'encourager les initiatives de cette association locale	-	255 €
TOTAL		-	255 €

*(Avis de la commission ressources et moyens généraux)
Imputation : fonction 020, article 65748, service gestionnaire HPH.*

- Mme BREANT Cohésion sociale

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
Collège Jean Rostand	Pour une école de la santé : les compétences psychosociales au service du développement des compétences des élèves	-	2 532 €
TOTAL		-	2 532 €

*(Avis de la commission éducation et sports)
Imputation : fonction 4214, nature 65748, service gestionnaire PRE.*

- M. DEFOSSEZ Jeunesse

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
Association NEW B DANCE	Samedi 9 Mars 2024 : la 4 ^{ème} édition du Battle Origin's de danse urbaine et musique afro/dancehall. Cet événement a pour objectif de permettre à des jeunes de divers horizons de participer et assister au festival, de faire découvrir les danses afro house et dancehall aux publics Orléanais et enfin de permettre aux danseurs Orléanais de participer et partager avec des danseurs professionnels	-	6 000 €
TOTAL		-	6 000 €

(Avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville)
 Imputation : fonction 338, article 65748, service gestionnaire JEU.

- M. CHANCERELLE Relations internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
Lycée Pothier	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour à Münster du 3 au 8 juin 2024 pour des élèves de 2 ^{nde} dans le cadre de l'échange avec le lycée Paulinum Gymnasium	0 €	1 500 €
	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour à Lugo du 12 au 19 avril pour 14 élèves de première et de terminale, dans le cadre du 30 ^è anniversaire du jumelage	1 500 €	1 500 €
Association Orléans Münster	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour linguistique pour une vingtaine de collégiens et lycéens d'Orléans et de Münster dans le cadre du jumelage entre les deux villes en février et mars 2024.	1 700 €	1 700 €
International Police Association 45, 41,28 (I.P.A)	Attribution d'une subvention pour l'organisation de l'accueil de 4 policiers estoniens à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc 2024	0 €	450 €
TOTAL		3 200 €	5 150 €

(Avis de la commission culture, événementiel et promotion du territoire)
 Imputation : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire R.E.I.

- M. MONTILLOT Santé

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
NON AUX ADDICTIONS	Soutenir les personnes en difficulté avec une addiction ou plusieurs en les accompagnants vers les soins	-	300 €
TOTAL		-	300 €

(Avis de la commission santé)
 Imputation : fonction 412, nature 65748, service gestionnaire SAN.

- M. KHOUTOUL Politique de la ville

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2023	2024
Pass emploi service	Parcours inclusion sociale et économique et espace de médiation numérique	17 000 €	20 000 €
Nomad Iserane	Copain copine	0 €	1 500 €
Mémoires plurielles	Migrer au féminin	-	250 €
Violon d'ingre	Concert symphonique lors de la journée 2024 de la femme	-	800 €
TOTAL		-	22 550 €

(Avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville)
Imputation : fonction 824, nature 6574, service gestionnaire POL.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme BREANT Education

Enseignement public premier degré : 4 396,84 €

Liste de subventions jointe en annexe

(Avis de la commission éducation et sports)
Imputation : fonction 213, nature 65748 service gestionnaire EDU

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 278 407,00 €
- Subventions aux autres organismes : 4 396,84 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 282 803,84 € pour l'exercice 2024;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

Annexe(s) : 2

- Subventions 1er degré;- Subventions de fonctionnement sports

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**NON PARTICIPATION AU VOTE DE REGINE
BREANT, FLORENCE CARRE, QUENTIN
DEFOSSEZ, LAURENT BLANLUET, FREDERIC
ROSE**

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME LABADIE

N° 15 Communication sur l'embellissement de l'espace public - Dépose de panneaux publicitaires et plan de requalification de la voirie.

Mme LABADIE – Depuis plus de 20 ans, nous avons à cœur d'embellir notre ville, et cet embellissement passe notamment par les travaux de voirie. À notre arrivée, en 2001, le budget consacré à la voirie était de seulement 1 M€ par an. Il est passé à près de 20 M€ certaines années, et il est aujourd'hui à 8 M€ par an. Cela donne une idée du programme colossal que nous avons mis en place depuis 20 ans pour rendre notre ville encore plus belle.

C'est un axe politique fort qui s'inscrit dans la durée. Vous le savez, la volonté a été d'enfouir systématiquement les réseaux. Pour rappel, cet enfouissement double le coût de réfection d'une rue, mais c'est un choix qui supprime de notre vue tous ces câbles aériens et ces poteaux disgracieux. Je tiens aussi à rappeler que le règlement de voirie oblige les concessionnaires à faire leurs travaux en même temps que nous, de manière coordonnée, ce qui évite de dégrader une rue qui vient d'être faite.

Je tiens à souligner que cette enveloppe budgétaire de 8 M€ par an n'inclut pas les aménagements urbains avec l'ANRU sur les quartiers de La Source et de l'Argonne, et n'inclut pas non plus notre ambitieux programme de Bourgogne Village.

Je vais vous présenter notre programme Rue pour la période 2023-2026, quartier par quartier. Ce programme a été construit en lien étroit avec chaque élu de quartier pour être au plus près des attentes des Orléanais. Ce programme a été construit en tenant compte d'un certain nombre d'enjeux en termes de transition écologique, d'intégration des eaux pluviales, de mobilité, en intégrant les piétons, les cycles et les normes PMR.

Sur le slide suivant, vous avez la liste des rues dont on a refait les couches de roulement qui ont été réalisées en 2023 : le boulevard Lamartine, la rue des Chats Ferrés, la rue d'Ambert, la rue Pierre Chevaldonné, la rue Pont de Cé, la rue du Taureau, la rue des Charretiers et la rue Léonard de Vinci.

Je vous propose de regarder le programme des rues requalifiées sur la période 2023-2026 par quartier. En pointillé, ce sont les périodes d'études et la durée des travaux. Je tiens à vous préciser qu'en plus des requalifications, nous allons intégrer un deuxième programme de couche de roulement dans les rues où l'enfouissement a déjà été fait. Souvent, on profite de l'intervention d'un prestataire pour rénover totalement la voirie.

On démarre par les quartiers Ouest. Pour la rue des Hauts Champs, les études ont été réalisées en 2023 et les travaux ont été engagés depuis le mois de janvier.

Pour la rue des Beaumonts, les études ont été terminées en 2023. On a commencé les travaux en 2023 et ils se poursuivront jusqu'à la fin 2024. Le premier tronçon de la rue est terminé.

Concernant la rue des Villas et la rue de Châteaudun, nous sommes encore dans les études, et les travaux vont être engagés à partir du printemps.

Pour la rue de la Concorde, on prévoit des travaux en 2026.

Pour la Belle Rue Saint-Laurent, le démarrage des travaux est prévu en 2025.

Pour la rue de Lahire, les travaux vont commencer en 2025 et s'étaleront jusqu'en 2026.

Nous allons en profiter pour faire un certain nombre de couches de roulement. Sur la rue de l'Immobilière, nous allons profiter de travaux de canalisation de gaz pour faire la couche de roulement, de même pour la rue du Puits Saint-Laurent.

Ensuite, vous avez une cartographie qui montre l'implantation des rues. En vert, ce sont les travaux qui ont été réalisés sur la période 2022-2023. Vous pouvez constater que beaucoup de rues ont été requalifiées sur cette période. En bleu, ce sont les travaux qui vont commencer en 2024, en jaune ceux de 2025, en orange ceux de 2026, et en noir les couches de roulement à venir. Ce sera la même présentation pour tous les quartiers.

Nous arrivons aux quartiers Nord. La rue Charles le Chauve est actuellement à l'étude et les travaux vont démarrer en 2024 pour se terminer en 2025. Concernant la rue À Gault, c'est la même chose : des études en 2024 avec les travaux qui suivront. Pour la rue du Champ Rond, les études sont prévues en 2025 et le début des travaux en 2026. Quatre couches de roulement sont prévues avenue de la Libération, 2 rue Jules Lemaître, avenue du Général Duportail et rue Croix Baudu.

Pour le quartier centre-ville, nous avons le très grand projet de la rue Courtenay, de la rue Saint-Pierre Lentin et le jardin de l'Évêché. Les études se sont terminées en 2023 et les travaux vont démarrer très bientôt. Pour la rue Adolphe Crespin et la rue Croix de Malte, les études sont prévues en 2024 et les travaux commenceront en 2025. Deux couches de roulement sont prévues. Avec le passage du tour de France, nous avons été motivés pour faire la couche de roulement sur le pont George V, et nous allons saisir l'opportunité liée aux travaux de concessionnaire dans la rue d'Angleterre pour faire la couche de roulement. Je n'oublie pas le projet Bourgogne Village qui vient en plus.

Concernant les quartiers Est, pour la rue du Château Gaillard, les études sont terminées et les travaux sont engagés. Nous allons refaire aussi l'entrée du chemin de halage et le petit parking en 2024. Pour la rue du Belneuf, les études sont prévues en 2024 et les travaux en 2025, et pour la rue du Nécotin Nord, les études sont prévues en 2025 et un engagement des travaux en 2026. Je vous rappelle que ce programme n'inclut pas les reprises de voirie dans le cadre de l'ANRU, comme la rue du Pot d'Argent qui va commencer très prochainement.

S'agissant du quartier Saint-Marceau, pour la rue de Vaucouleurs, les études ont été réalisées en 2023 et les travaux ont commencé. Pour les rues Guignegault et Saint-Marceau, les travaux ont été terminés en 2023. D'ailleurs, nous allons inaugurer la rue Saint-Marceau samedi après-midi. Pour les rues Tudelle et du Lièvre d'Or, les études sont en cours et les travaux seront engagés au mois de septembre. Pour la rue de la Bascule et la rue Croix de la Pucelle, les études sont prévues en 2024 et les travaux en 2025. Pour les rues Dante Alighieri et Vieille Levée, les études s'échelonnent sur 2025 et 2026, et les travaux sont prévus en 2026. Pour la rue Jules Gouchault, les études sont prévues en 2024, les travaux seront engagés en 2024 et se poursuivront en 2025. Enfin, pour la rue des Lavandières, les études sont prévues en 2025 et les travaux en 2026. Il est prévu une couche de roulement pour le quartier Saint-Marceau, rue de la Fontaine.

Concernant le quartier de La Source, pour le giratoire de l'allée des Sapins, les études sont prévues en 2024 et les travaux en 2025. Pour la rue Chateaubriand, les études sont prévues en 2024 et les travaux dans la foulée, en 2024. Pour la rue Henri Poincaré, les études sont prévues en 2024-2025 et les travaux à l'issue. Une couche de roulement est prévue pour le giratoire Ambroise Paré - Bolière. À La Source, la particularité est que les voiries sont immenses et coûtent très cher. L'entretien est beaucoup plus difficile. Je répète que le programme qui est présenté n'inclut pas les travaux ANRU, ni la Dalle.

En ce qui concerne le financement, c'est un budget en moyenne de 8 M€ par an sur les trois années. Vous avez la répartition de ce budget quartier par quartier : le camembert de gauche pour les requalifications de rue et le camembert de droite pour les couches de roulement.

Nous avons identifié les prévisions de requalification post-2026. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra faire l'objet d'ajustements. La liste est longue :

- pour les quartiers Ouest, les rues Ladureau, Alexandre Avisse, Pasteur, de la Bourie Rouge, Eugène Fousset, du Petit Chasseur ;
- pour les quartiers Nord, rue Croix Baudu, rue Pierre Premier de Serbie, boulevard Victor Hugo, rue de la Bourie Rouge, rue Maurice Dubois ;
- pour les quartiers Est, rue de la Barrière Saint-Marc, rue du Petit Pont, rue d'Ambert, rue Malakoff et le parking dojo avenue de la Marne ;
- pour le quartier centre-ville, la rue de la ZAC Carmes ;
- pour Saint-Marceau, la rue Hatton et le quai de Prague.

C'est un effort extrêmement soutenu que nous avons mis en place dans la durée. Aujourd'hui, qui ne se félicite pas, mes chers collègues, de cette métamorphose totale de la ville au fil des années ?

Toujours dans le cadre de l'embellissement de notre ville, je vais faire un point d'étape sur le mobilier urbain, notamment la dépose des panneaux publicitaires. Nous avons constaté que les panneaux publicitaires commençaient à pousser comme des champignons dans la ville, au détriment de son esthétisme. La ville a un patrimoine historique et architectural exceptionnel, donc il était dommage de le défigurer avec cette multiplication de panneaux. La ville d'Orléans s'attache également à embellir ses entrées, car c'est souvent la première image que l'on perçoit de la ville. Il est important de soigner cette perception.

Il faut savoir que le règlement national interdisait les panneaux supérieurs à 12 m². À la ville d'Orléans, nous respections ces normes car aucun de nos panneaux ne les dépassait. Monsieur le Maire, vous avez souhaité les restreindre à 8 m², donc nous avons décidé d'enlever les plus grands panneaux publicitaires sur l'espace de la ville d'Orléans pour réduire cette pollution visuelle.

Concernant le bilan des déposes, sur le domaine public, 22 panneaux de 12 m², 66 panneaux de 8 m² et 2 numériques ont été supprimés, soit au total 90 panneaux. Il restait un dernier panneau qui se trouvait à la tête nord du pont de l'Europe, donc vous imaginez bien que j'avais un œil tout particulier sur celui-ci. Il a été retiré il y a une dizaine de jours. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun panneau de 12 m² dans la ville.

Sur le domaine privé, on ne peut malheureusement pas intervenir, sauf en cas de non-conformité. Une équipe est en train de faire un gros travail de relevé sur le terrain pour ceux qui restent encore à déposer. On peut s'interroger sur la réinstallation de panneaux que l'on pourrait imaginer sur le domaine public, mais on est sur le domaine privé. D'après le règlement local de publicité métropolitain, le zonage permet l'installation de ces panneaux. C'est le cas à l'Est, avenue des Droits de l'Homme, où l'un se trouve sur une parcelle qui appartient à un groupement de propriétaires et l'autre chez un particulier. Aujourd'hui, sur le domaine privé, 32 panneaux sont présents à Orléans, conformes au RLPm ; 26 qui existaient déjà en 12 m² ont été transformés en 8 m².

Nous venons de signer la nouvelle convention avec JCDecaux. Cela a été l'occasion de développer le numérique dans le centre ancien tourné vers le piéton. L'objectif est d'en implanter 20 ; actuellement, il y en a 10, et Decaux étudie les lieux d'implantation des 10 autres. Ces écrans de 2 m² ont l'obligation de diffuser une face commerciale et une face pour la ville. Généralement, c'est un plan de la ville que nous mettons au dos. Les écrans LCD sont plus petits, donc diminuent la consommation électrique. Il y a aussi 187 planimètres de 2 m², contre 194 sous l'ancienne concession. Ils sont déjà en place et vont être reconditionnés à neuf.

Enfin, nous avons 28 mâts porte-affiche dont l'usage est exclusivement réservé à la promotion du théâtre d'Orléans, mais ils pourront promouvoir d'autres événements culturels pendant les périodes plus creuses du théâtre comme des événements à CO'Met.

Pour la communication ville, nous disposons de 16 journaux électroniques qui vont être transformés en LED, ce qui va faciliter l'animation de ces panneaux, puisqu'elle pourra se faire à distance. Ce sera beaucoup plus pratique pour nos services.

Pour illustrer cette campagne de dépose, on a quelques images très parlantes. On est à l'angle de la rue des Sansonnieres et de la rue de la Gare. On voit une belle différence, cela change complètement la figure de la rue. On a un autre exemple qui est la rue du parc floral et un dernier qui se trouve sur les quais Saint-Laurent.

Mes chers collègues, nous faisons de l'amélioration du cadre de vie des Orléanais notre priorité, et vous avez désormais une vision plus précise des efforts constants et des améliorations que nous mettons en œuvre pour ce faire.

M. CLOZIER – *Concernant le sujet de dépose des panneaux publicitaires, nous avons également de la volonté d'assainir et d'enlever cette pollution visuelle. Vous parlez aussi des panneaux sur le domaine public. Un panneau a été installé il y a peu de temps dans le quartier des Blossières-Murlins et il vient polluer l'espace. C'est un panneau 4 par 3. On ne peut rien y faire, mais est-il possible, au niveau métropolitain, de revoir la réglementation pour que ce soit enfin plus contraignant ? Si l'on fait un effort d'un côté et qu'il est anéanti de l'autre, on n'aura pas gagné grand-chose.*

Ensuite, je voulais revenir sur le plan de requalification que vous faites sur la voirie. Je voudrais reprendre un exemple emblématique de votre présentation. Vendredi soir dernier et samedi après-midi, j'ai passé un peu de temps à l'angle de la rue des Beaumonts et de la rue Basse d'Ingré. J'ai constaté des points précis, que je vais vous exposer parce que cela m'a permis de rencontrer des riverains et d'assister à des comportements assez dangereux dans cette rue.

Pour synthétiser ce que j'ai vu, je suis surpris, et je pense que les services se sont mis dans une situation délicate. Eux qui sont compétents, qui connaissent la loi et la réglementation, qui sont au service de la collectivité, on leur demande de passer outre pour sauver des places de parking en voirie. Dans cette rue, c'est assez significatif. C'est là que le logiciel est faussé avec cette envie d'avoir du parking en voirie. À vouloir ajouter des places, ou en tout cas en maintenir, vous avez transformé la rue des Beaumonts en zone de rencontre. Pourquoi pas ? Faire des zones de rencontre est une solution. Ce que je trouve dangereux et dommage, c'est que la rue des Beaumonts va rester une rue de transit. Les automobilistes vont continuer à s'y engouffrer, soit en arrivant du boulevard de Châteaudun, soit en arrivant du faubourg Saint-Jean. Dans cette zone de rencontre, les piétons vont rester en danger. Quand je parle des piétons, ce sont non seulement les adultes – ne parlons pas des

personnes âgées –, mais aussi les enfants, parce qu'à côté, il y a énormément d'écoles du premier cycle, il y a également le gymnase Amarger. Je l'ai vu le samedi après-midi, les enfants l'empruntent pour aller faire du sport. On les met donc en danger.

Vous avez fait le choix dans cette rue de mettre au même niveau la chaussée et les trottoirs. Il n'y a plus de dénivelé entre trottoirs et chaussée. Que se passe-t-il à certains endroits et que font les automobilistes ? Quand ils veulent tourner dans la rue Basse d'Ingré, ils coupent la giration et ils empiètent sur la zone où passent les piétons, qui arrivent à l'aveugle en remontant la rue Basse d'Ingré. C'est non seulement dangereux pour les piétons, mais cela a aussi un impact sur le réaménagement que vous avez fait. Vous voulez requalifier pour que ce soit joli, c'est bien, mais malheureusement, quand on permet à des voitures, voire des voitures lourdes, de passer à cet endroit, cela dégrade et cela a déjà dégradé tout le pavement que vous avez mis en place. Le pavement se descelle déjà, donc il va falloir intervenir à nouveau. C'est de l'argent et du temps passé par les services.

Cet exemple mérite d'être pris en compte. Je pense que cela mérite que vous preniez en compte ce que je viens de partager dans le cadre de ce que vous êtes en train de faire rue du Château Gaillard, parce qu'il ne s'agirait pas de refaire la même erreur, et peut-être même dans la rue des Villas, dont vous n'avez pas parlé, pour laquelle des travaux sont prévus.

M. CHAPUIS – Tout d'abord, je voulais saluer la volonté de démonter le maximum de grands panneaux. Le fait que vous nous annonciez qu'il ne reste plus qu'un seul panneau ou que le dernier va être bientôt démonté est une bonne nouvelle. Cela participe – on en avait déjà parlé dans cette instance, mais aussi au conseil de métropole – au fait d'essayer d'embellir ces entrées de ville qui, pour certaines, ne sont pas très agréables. Le retrait de ces panneaux à certains endroits permet de reconquérir l'espace.

Je nuancerai un peu mon propos sur le doublement des écrans géants numériques dans la ville. Je trouve que cela ne va pas dans le sens de l'histoire. On a déjà parlé ici longuement, mais j'ai bien compris que je n'arriverai pas à vous convaincre aujourd'hui sur ces sujets. Cependant, je vous fais la proposition concrète, comme le font certaines communes, d'avoir des zones de préservation de 100 mètres autour des écoles qui permettent de protéger les enfants de ces écrans. On ne peut pas avoir une politique disant que les enfants ne doivent pas être devant les écrans et les abreuver d'images numériques de publicités qui passent à la télévision. En ce moment, ce sont des promotions de ce qui se passe sur TF1. Je peux comprendre que vous souhaitiez augmenter le nombre de ces panneaux, mais je pense qu'il faut préserver des zones sur ces sujets. Je propose qu'autour des écoles... Certaines communes ont proposé 100 mètres ; est-ce c'est 50 mètres ? L'idée est de réfléchir ensemble sur la bonne jauge, mais il faut réfléchir de manière très fine sur l'intérêt de ces panneaux.

Je ferai une deuxième proposition sur la question des panneaux, qui ne concernent pas directement la ville d'Orléans, mais plutôt nos prestataires, notamment dans les parkings. Il y a un certain nombre de panneaux ; je m'adresse à M. LEMAIGNEN qui est assez sensible aux questions de parking. Je pense qu'il faut réinventer un certain nombre d'affichages dans ces lieux. Je ne dis pas qu'il faut retirer tous les panneaux publicitaires, j'aimerais bien, mais certaines communes ont fait le choix de réserver un ou deux panneaux pour la reproduction d'œuvres d'artistes. Cela permettrait de mettre en lumière un artiste orléanais pendant quelques mois dans un parking. Je trouve que c'est intéressant que ce support publicitaire ne soit pas que commercial ou pour faire la promotion du prochain salon quel qu'il soit, mais qu'il mette en lumière et en valeur nos artistes.

Concernant la requalification des rues, peut-être que j'ai mal compris, car découvrir le jour même un document de 40 pages avec 50 rues refaites n'est pas très agréable. Pour le bon déroulement des débats démocratiques, cela pourrait être intéressant d'avoir ces documents en amont. Ce n'est pas la première fois que l'on fait cette remarque ce soir. J'aimerais bien qu'on les ait au moins l'avant-veille pour en prendre connaissance. De plus, ce n'était pas très lisible, donc on n'a pas pu déceler un certain nombre de rues. Je remercie Mme LABADIE de nous avoir fait une lecture quasi-exhaustive, parce que sinon, on avait du mal à suivre.

Je n'ai pas vu dans ce document, mais peut-être que j'ai mal lu, la démarche des rues scolaires, notamment les réaménagements qui doivent permettre, devant les écoles, de requalifier et sanctuariser un certain nombre de rues pour limiter la circulation au moment des entrées et sorties de ces écoles. Je m'étonne de ne pas avoir vu apparaître un certain nombre de rues scolaires définies sur le projet. De plus, c'est une projection qui va au-delà de 2026.

M. CHANCERELLE – Il y a eu un double mouvement de reconquête du centre-ville qu'a très bien décrit Nadia LABADIE pour retourner la ville vers la Loire et la rendre belle. C'est un travail patrimonial. Près de 1 500 façades ont été totalement rénovées depuis 20 ans.

C'est également un travail patrimonial pour demain. C'est une lutte contre la France moche qui fera le patrimoine de demain et qui nous permettra de réinventer l'urbanisme de demain, de le penser maintenant : comment vit-on la ville en 2030-2040 avec les enjeux environnementaux que l'on connaît. C'est très intéressant parce qu'il y a un mouvement cohérent, à la fois de préservation du patrimoine historique et d'installation du patrimoine de demain.

La remarque de M. CHAPUIS sur les parkings est une bonne remarque, et on l'avait déjà prise en compte, notamment à travers le Loire Art Show. Je vous invite à aller voir le parking du Baron qui connaît beaucoup de succès. C'est un très beau parking qui a accueilli le Loire Art Show, comme tant d'autres endroits dans la ville. L'idée est de faire cela de manière pertinente dans une cohérence de politique culturelle qui permet d'avoir des espaces dédiés à l'urbanité et d'autres qui peuvent laisser des expressions artistiques. On ne manquera pas de trouver d'autres lieux si l'occasion se présente.

Mme MARCHAND – *Je vais être un peu plus positive concernant les requalifications de rues, puisqu'en tant qu'adjointe de quartier, je suis confrontée quotidiennement à la requalification. Je voulais vous apporter mon témoignage du terrain et remercier Mme LABADIE pour sa présentation complète, ainsi que les services.*

Depuis quelques années, la ville s'embellit grâce à son programme de voirie important, qui contribue fortement à son embellissement par la création d'îlots de fraîcheur dans des rues parfois minérales, par l'enfouissement des réseaux aériens, donc la suppression des poteaux sur les trottoirs pour faciliter et sécuriser le cheminement piéton pour tous, mais aussi de nos aînés, des personnes en situation de handicap ou même des poussettes.

Il s'agit aussi de mettre en valeur le patrimoine du bâti, comme l'a très justement dit mon collègue William CHANCERELLE. Je vais me permettre de citer pour exemple la rue Saint-Marceau qui vient de se terminer et que l'on va inaugurer ce samedi après-midi, qui coche toutes les cases à mon sens. C'est une réussite. Tout se passe très bien dans les zones de rencontre et nous n'avons pas de retour négatif. Je pense que cette rue est exemplaire.

M. LEMAIGNEN – *Dans ce document présenté par Nadia LABADIE, beaucoup de rues sont concernées. C'est sûr que les Orléanais en voudraient beaucoup plus, de même que les élus, mais si l'on en veut beaucoup plus, cela coûtera beaucoup plus cher. Le choix de l'équipe municipale et de vous, Monsieur le Maire, était de faire de la qualité, en particulier d'enfouir systématiquement les réseaux. Comme l'a dit Nadia LABADIE, cela coûte deux fois plus cher. On est donc contraint à hiérarchiser, à prioriser et à s'autolimiter. On peut le regretter, mais c'est un choix assumé.*

En outre, on parlait d'une enveloppe annuelle d'environ 1 M€. On avait calculé qu'il fallait plus d'un siècle pour refaire les 300 kilomètres de rues d'Orléans. C'était un peu compliqué et pas suffisant. Une rue s'amortit entre 20 et 25 ans grosso modo. Aujourd'hui, on a une enveloppe de 8 à 10 M€ selon les années, qui permet d'améliorer globalement le réseau orléanais, et cela se voit. Bien sûr, on voudrait toujours aller plus vite, mais gouverner, c'est aussi choisir.

Mme PARAYRE – *J'ai une petite réponse à apporter à M. CLOZIER concernant la dépose de panneaux publicitaires, notamment celui qui est apparu subitement au mois d'octobre de l'année dernière dans le quartier Blossières, dans le patrimoine privé du bailleur Valloire Habitat. Je voulais vous rassurer – on l'a déjà évoqué en conseil de quartier – Nadia LABADIE est parfaitement au courant. Nous l'avons évoqué en commission et les services sont en train de faire le nécessaire auprès du bailleur. On va vérifier si ce panneau a fait l'objet d'autorisations et, selon, nous aviserons.*

Je m'associe à ma collègue Virginie MARCHAND pour remercier Nadia LABADIE pour cette présentation complète qui dresse un panorama de tout ce qui a été réalisé année par année au sein de nos quartiers.

Mme CARRÉ – *Ce soir, on a évoqué l'embellissement de l'espace public par la requalification des rues et les couches de roulement. Je voudrais aussi souligner le travail des services au quotidien pour refaire les trottoirs et, quand c'est nécessaire, les bordures de trottoir. En ce moment, sur le secteur, on a une campagne importante pour les caniveaux. Je pense que cela contribue à l'embellissement, et on essaie au maximum, en tout cas avec les COPIL, d'être au plus près des demandes des habitants, qui sont nombreuses.*

M. le Maire – *Madame LABADIE, vous souhaitez répondre ?*

Mme LABADIE – *Je voulais répondre à M. CLOZIER sur la rue des Beaumonts, parce qu'elle m'est chère. Je suis également sur le terrain, et j'y étais encore la semaine dernière. On a remarqué quelques incivilités de personnes. On est en train de travailler avec les services pour trouver des solutions. On a commencé à poser du mobilier urbain pour limiter le stationnement anarchique. Je connais très bien le croisement de la rue Basse d'Ingré et on est train de travailler dessus pour contraindre les gens à limiter leur vitesse en arrivant dans cette rue. En raison de l'étroitesse de la*

rue, on voulait faire passer les gens par la rue de Vauquois, mais apparemment, ils continuent à chuintier par ce petit bout de rue.

Vous vous étonniez aussi de voir les trottoirs à hauteur de la voirie. C'est le principe d'une zone de rencontre, donc c'est tout à fait normal. Je n'ai pas oublié la rue des Villas dans la liste, je l'ai bien nommée en même temps que la rue de Châteaudun.

Concernant les panneaux publicitaires sur le domaine privé, normalement, il n'y a plus de panneaux de 12 m², puisqu'on les a interdits aussi chez les particuliers avec le nouveau règlement. J'espère que c'est un panneau de 8 m², mais on ira vérifier.

M. le Maire – Merci pour cette présentation. Cela fait partie des sujets que je considère comme essentiels dans une ville et dont on parle assez peu en conseil municipal. J'ai souhaité que l'on ait cette présentation. Peut-être qu'elle a été préparée dans des délais un peu trop courts et il serait bon que l'on puisse vous communiquer les éléments au préalable, j'en conviens tout à fait.

Concernant la question de la publicité, c'est un choix que l'on assume de réduire cette publicité, de supprimer un nombre de ces panneaux publicitaires qui défigurent nos villes et nos entrées de ville. Ensuite, nous aurons à travailler sur la modification du règlement de publicité pour prendre en compte un certain nombre d'évolutions et de données. C'est un travail important et long qui demandera un certain temps pour aboutir.

S'agissant du programme voirie et espace public, on parlait de très loin, parce que la ville était très dégradée dans ses espaces publics. Beaucoup a été fait, mais il en reste encore beaucoup. C'est le constat. J'ai souhaité une accélération des programmes voirie, parce qu'un siècle pour refaire la voirie d'une ville, c'est extravagant. La voirie se dégradant tous les 20 ou 25 ans selon les situations, on en fait et cela se dégrade de plus en plus. On a mis un terme à la dégradation de la ville. Beaucoup de quartiers ont été repris. Il y a à nouveau une accélération de ces programmes, ce qui fait que nous abondons les budgets qui y sont consacrés. On est aux alentours des 8 M€, voire un peu plus, parce qu'il faudrait ajouter les budgets ANRU espace public, les budgets que l'on a consacrés à Bourgogne Village et d'autres qui ne sont compris dans aucun de ceux que je viens de citer. On sera au-delà des 10 M€ par an en moyenne, c'est évident. Je ne parle même pas de tout ce qui a été fait dans le centre-ville les années précédentes, où l'on était bien au-dessus de 10 M€ en moyenne.

En d'autres termes, l'effort de la ville d'Orléans sur le moyen terme a été de multiplier par dix les moyens consacrés à l'espace public. J'ai bien conscience qu'il reste un certain nombre de rues à refaire. Vous voyez dans le programme qui est présenté les principales dans tous les quartiers de la ville. Vous avez le programme complémentaire des réfections de couches de roulement. Vous aurez ce qui vient dans le cadre des autres programmes type ANRU ou Bourgogne Village. Il en restera encore à faire, on les connaît. Je pense que l'on va remédier à la situation de certaines rues parmi les plus dégradées. Je pense à la rue Croix Baudu qui est particulièrement abîmée.

Pourquoi ces rues n'ont-elles parfois pas été prises en compte ? Ce n'est pas parce que la rue Croix Baudu ne nous intéresse pas, bien au contraire. J'y passe régulièrement en voiture, et c'est pire à vélo. Pour les cervicales, ce n'est pas la rue la plus sympathique. C'est une rue qui est à cheval sur deux communes. Quand l'autre commune concernée n'a pas prévu la programmation de sa rue, et c'était le cas de la rue Croix Baudu, on est confronté à une situation où l'on ne refait que la partie qui est sur Orléans ou l'on attend pour refaire la totalité. C'est vrai dans un certain nombre de cas. Plusieurs rues ne sont pas programmées, parce qu'une programmation est proposée par les 22 communes de la métropole. On prend en compte les desiderata des 22 communes, le vice-président Alain TOUCHARD agrège l'ensemble avec les services de l'espace public et de proximité, et tout cela donne le programme qui est retenu chaque année par la métropole. Les communes peuvent abonder. C'est que l'on fait, ville d'Orléans. C'est pour cela qu'on accélère ce programme, parce que l'on met beaucoup plus que ce qui est prévu initialement.

On a un autre cas où l'on a des voiries dégradées, mais une programmation des intervenants de la voirie, Gaz de France, l'électricité, les réseaux en tout genre, c'est-à-dire nos concessionnaires. On a des réunions de travail régulières avec les concessionnaires pour faire en sorte qu'il y ait une cohérence entre les travaux des concessionnaires et nos propres travaux. On ne va pas refaire une rue qui va être abîmée six mois ou un an plus tard par un concessionnaire parce que lui-même a programmé une intervention sur cette rue. Cela explique aussi parfois que l'on décale certaines rues qui, pourtant le nécessitent, dans l'attente des travaux des concessionnaires. Les concessionnaires font la même chose avec nous. Lorsqu'on a des travaux qui nous paraissent urgents, ils acceptent parfois de modifier leur plan de charge pour intervenir prioritairement sur telle ou telle rue. C'est une mise en phase des travaux des uns et des autres. Je vous assure que quand il faut concilier un certain nombre de concessionnaires, les travaux de la ville, les travaux d'assainissement, etc., la coordination de l'ensemble n'est pas toujours chose facile.

Une troisième configuration a été évoquée par Mme LABADIE : certains travaux coûtent particulièrement cher. C'est le cas notamment à La Source où, pour refaire une rue, cela se chiffre tout de suite en millions d'euros. C'est dû à un problème de conception à l'origine. Je n'en veux à personne parce que l'on aurait peut-être fait pareil. Une chose n'a pas du tout été prise en compte : les coûts de fonctionnement en règle générale, de modernisation ou de réfection. C'est la conception des années 1960, où l'on avait une logique portée sur l'automobile, avec des rues très longues et très larges. Elles pourraient être deux fois moins larges dans beaucoup d'endroits. À moins de 1 M€, vous n'avez pas de rond-point. En termes de budget, c'est extrêmement compliqué à planifier. Cela se fait au fur et à mesure, mais c'est très compliqué. D'ailleurs, cela va poser des problèmes, parce qu'on pourra refaire une fois, mais je pense que dans l'avenir, ce sera extrêmement compliqué pour ceux qui viendront après de reprogrammer tous les 20 ou 25 ans la réfection de ces immenses avenues. Cela suppose donc que l'on modifie la conception même et les structures de ces voiries et cela coûte de l'argent.

Un autre exemple concerne l'enfouissement des réseaux. On fait le choix de l'enfouissement systématique ou quasi-systématique des réseaux – c'est pratiquement à 100 %, à une exception ou deux près –, mais cela double le coût. En revanche, on travaille pour le futur. On ne faisait jamais cet enfouissement parce que cela coûtait très cher ; il valait mieux faire deux rues plutôt qu'une seule avec l'enfouissement. C'était la logique quand les budgets étaient très contraints. Je ne veux pas de cette logique parce que cela poursuit les mêmes problématiques de dépenses pour des décennies. Il faut en sortir. Il faut enfouir et, dans certains cas, il faudrait, notamment à La Source, réduire la largeur des voiries. Les analyses des services techniques, qui ont raison, disent que si l'on refait la totalité d'une rue très large, le coût n'est pas multiplié par deux mais par trois, parce qu'il faut tout casser, tout refaire. Je pense qu'on travaille pour l'avenir. Ceux qui viendront après, dans 20 ou 30 ans, n'auront plus à faire ce travail que l'on fait depuis des années, qui prend du temps, qui demande de l'argent, mais ce sera fait. J'espère que vous êtes d'accord.

Merci à l'espace public et à la proximité pour tout le travail qui est fait au quotidien dans cette programmation.

Je termine sur un point. À l'échelle de la métropole, on va devoir faire face, dans les années qui viennent, à la dégradation des grandes voies structurantes d'entrée sur la métropole. Beaucoup sont dans un état très dégradé. On ne pouvait pas tout faire, Monsieur LEMAIGNEN. Il y a eu des choix, notamment sur les tramways, et c'est bien. Il fallait le faire, donc c'est un bon choix, comme disait un ancien président. Maintenant, il va falloir en venir à la reprise des voiries et à la transformation de ces voiries, et cela va coûter très cher. Un plan est en train d'être travaillé, une sorte d'audit, d'analyse et de perspective de programmation, mais c'est pour 10 ans. Cela représente 10 ans de travaux pour remettre tout d'aplomb.

Séances
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME LABADIE

N° 16

Questions des Orléanais.

Mme LABADIE – La première question concerne les tags : « Les caméras de vidéosurveillance sont-elles utilisées pour répertorier et lutter contre les incivilités, notamment contre les tagueurs qui souillent actuellement des façades rénovées dans le quartier Carmes-Limare-IIIiers ? »

M. MONTILLOT – Merci à cette personne qui nous sollicite sur le sujet des tags. J'évoquais, en réponse à Jean-Philippe GRAND, la question de la tolérance ; voici un sujet sur lequel on nous interpellait très peu en 2001 parce qu'il y avait des tags dans toute la ville. D'ailleurs, à La Source, on ne savait pas si c'était les murs qui tenaient les tags ou les tags qui tenaient les murs. Je ne parle même pas du centre-ville.

On a un plan de lutte contre les tags qui est important et décisif. Les caméras de vidéoprotection n'ont pas pour vocation exclusive de gérer les problématiques de tags. Elles ont pour vocation de tout gérer, c'est-à-dire aussi bien les problématiques d'agression que de déchets, de tags ou autres incivilités. On a un dispositif qui fonctionne très bien, donc j'invite cette personne et les personnes qui nous écoutent et qui seraient victimes de ces tags à continuer à faire ce qu'elles font très bien, à savoir solliciter la mairie de proximité de leur quartier lorsqu'il s'agit de leur quartier ou directement le service de la police municipale, donc le centre de sécurité orléanais (02 38 79 23 45). Dès que nous avons une information sur un tag, qu'il s'agisse d'un propriétaire qui nous alerte directement ou que nous le constatons nous-mêmes avec nos policiers sur la voie publique, nous le faisons disparaître gratuitement dans les 24 heures ou quelques jours qui suivent.

M. le Maire – Merci.

Madame LABADIE, deuxième question ?

Mme LABADIE – Nous avons reçu plusieurs questions sur la sécurisation aux abords des écoles, donc nous les avons regroupées et synthétisées en une seule question qui permettra d'apporter tous les éléments de réponse nécessaires aux Orléanais qui les ont posées. C'est aussi un sujet qui revient souvent lors des conseils d'école et cela a été évoqué par l'opposition tout à l'heure.

La question est la suivante : « La vitesse excessive de certains automobilistes, le stationnement anarchique, y compris sur les zones réservées aux véhicules sanitaires, sont à déplorer aux abords des écoles. Plusieurs demandes ont été formulées sur la présence d'agents assermentés avec pouvoir de verbalisation au moins une fois tous les 15 jours pour la sécurité de nos enfants. Qu'en est-il ? Comment offrir un espace sécurisé et apaisé aux abords des écoles ? »

Mme BRÉANT – La sécurisation aux abords des écoles est notre priorité et notre première préoccupation. Comme indiqué dans la communication, nous avons 40 agents devant les écoles élémentaires. Pour rebondir sur votre demande, Monsieur DEVERGE, pour les écoles maternelles, ce sont encore les parents qui les amènent, et heureusement. Je pense que c'est important aussi pour les écoles élémentaires, parce que beaucoup de très jeunes enfants viennent seuls.

Nous avons aussi produit des flyers dont nous sommes en train de déployer la distribution avec les adjointes de quartier pour expliquer les poches de stationnement aux parents, la bonne tenue et le respect des parents aux abords des écoles. Nous avons également, à la demande des directeurs, déployé les ASVP selon les besoins. Ils viennent en plus du renfort des agents. Nous avons des ralentisseurs pour casser la vitesse et nous avons créé des rues scolaires et bientôt d'autres en concertation avec les adjointes de quartier et les personnes autour de l'école. C'est un travail en commun pour la sécurité des enfants.

M. MONTILLOT – Il y a aussi un barriérage sur l'ensemble des trottoirs pour éviter que les enfants, en sortant de l'école, se retrouvent sur la chaussée.

Je reviens sur la question humaine. On a non seulement les 40 vacataires qui interviennent devant l'ensemble des écoles élémentaires d'Orléans, mais aussi les ASVP et les îlotiers de quartier qui interviennent immédiatement lorsqu'un agent d'entrée et de sortie des écoles n'est pas présent. Pour

me promener dans Orléans de façon régulière, en passant devant les écoles, je vois bien souvent les îlotiers qui sont eux-mêmes présents. La vigilance humaine est donc très importante.

Régine BRÉANT évoquait le fait que l'on a beaucoup travaillé avec les directeurs d'école depuis de nombreuses années en co-signant des lettres aux parents d'élèves parce que, malheureusement, certains parents d'élèves se plaignent de problématiques de personnes qui sont mal stationnées et, dans la majorité des cas, il s'agit d'autres parents d'élèves. Nous demandons, dans les conseils d'école, que les parents délégués, dont c'est un peu le rôle, avec la direction et l'élu référent, rappellent aux parents d'élèves le caractère indispensable de leur comportement. Certains parents devraient quasiment rentrer dans la cour d'école, voire dans la classe, pour accompagner leur enfant. Il faut raison garder et se rendre compte que, parfois, parce qu'ils veulent absolument que leur enfant soit juste devant la porte d'entrée, y compris sur le passage piéton, des parents essaient de sécuriser leur enfant au détriment de la sécurité des autres enfants. C'est une question de responsabilité. Nous en appelons à ce que chacun assume et prenne ses responsabilités.

Pour autant et pour rassurer, les dispositifs que l'on a mis en place, de prévention comme les barrières ou les ralentisseurs et les dispositifs humains nous permettent d'éviter des drames que l'on a connus dans le passé – Monsieur le Maire, vous vous en souvenez –, notamment rue Saint-Marc. On a vécu des choses terribles et, à chaque fois que l'on mesure qu'il y a le moindre risque, au-delà des rues scolaires, on agit au maximum. Le risque zéro n'existe pas, mais nous sommes très vigilants et proactifs sur le sujet.

M. le Maire – *Merci pour ces questions importantes.*

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-017 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Santé - Maison de santé pluridisciplinaire Madeleine Brès - Approbation d'une convention d'aide à passer avec l'Association Maison Médicale Orléans Centre - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Jean-Philippe GRAND

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission santé et université du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. MONTILLOT

N° 17 Santé - Maison de santé pluridisciplinaire Madeleine Brès - Approbation d'une convention d'aide à passer avec l'Association Maison Médicale Orléans Centre - Attribution d'une subvention.

La maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Madeleine Brès, a ouvert ses portes le 3 janvier 2021. Le projet médical formalisé a été officiellement validé par l'[Agence Régionale de Santé](#) (A.R.S.).

Son originalité tient à la participation au sein de la MSP. D'une équipe de médecine générale et de pédiatrie. Cette composition permet une prise en charge globale des patients et de mener un travail de dépistage et de prévention dès la naissance. Ainsi l'ensemble de ces professionnels souhaite orienter son projet selon trois axes en particulier :

- la vulnérabilité : dépister et prendre en compte dans les prises en charge tous les facteurs de fragilité de la personne et de son entourage, avec un intérêt porté en particulier vers la petite enfance ;
- la croissance : optimiser le suivi systématique, dépister et prendre en charge les troubles du développement et du comportement alimentaire ;
- les maladies chroniques : améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies respiratoires, conduites addictives, rhumatismes chroniques.

Par délibération en date du 19 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé une convention actant le versement d'une aide à l'investissement d'un montant de 26 326 € pour l'achat d'équipements et d'installations prévus au cours des années 2020 et 2021 et une subvention de fonctionnement liée aux frais d'ouverture de la structure de 4 810 €. Lors du même Conseil Municipal, une subvention de fonctionnement complémentaire de 8 674 € a été votée.

Par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil municipal a approuvé un premier avenant à la convention afin de prendre en compte les charges des cabinets vacants du 1^{er} semestre 2021 (1^{er} janvier au 30 juin 2021), par l'octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 17 024,73 €. L'aide en fonctionnement dédiée à la MSP. Madeleine Brès a ainsi été portée à 25 698,73 € (hors subvention de fonctionnement liée aux frais d'ouverture de la structure).

Par délibération en date du 10 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé un second avenant à la convention afin de prendre en compte les charges des cabinets vacants du second semestre 2021 (1^{er} juillet au 31 décembre 2021) par l'octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 26 866 €.

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé une convention actant la poursuite de l'accompagnement de l'équipe médicale. Aussi, au titre des charges des cabinets vacants au 1^{er} semestre 2022 une subvention de 40 442 € a été attribuée.

Par délibération en date du 16 mars 2023, le conseil municipal a approuvé un avenant n°1 à la convention du 22 septembre 2022, actant la poursuite de l'accompagnement de l'équipe médicale. Aussi, au titre des charges des cabinets vacants au 2^{ème} semestre 2022 une subvention de 33 522 a été attribuée.

Par délibération en date du 25 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé un avenant n°2 à la convention du 22 septembre 2022. Aussi, au titre des charges des cabinets vacants au 1^{er} semestre 2023 une subvention de 23 668 € a été attribuée.

La Maison de Santé a transmis à la mairie le tableau des charges prévisionnelles aux locaux encore vacants pour le deuxième semestre 2023.

Compte-tenu des locaux encore vacants au deuxième semestre 2023, il est proposé d'accorder par convention d'une durée d'un an une subvention de 21 209 € pour la période du deuxième semestre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission santé et université,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'association Maison Médicale Orléans Centre (AMMOC) ;
- accorder une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 21 209 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie.

Annexe(s) : 1

- Convention d'aide Maison de Santé Pluridisciplinaire MSP

M. MONTILLOT – *Depuis l'ouverture de la maison de santé, au total, nous avons apporté, à chaque fois que nous prenions en charge des locaux vides – avec la délibération de ce soir si vous la votez – plus de 200 000 € à la maison de santé Madeleine Brès, qui viennent s'ajouter aux plus de 2 M€ d'investissement de la ville d'Orléans lorsque nous avons ouvert la maison de santé.*

La question m'a été posée lors de la commission Santé du début de cette semaine. Je rappelle les aides que nous avons apportées aux médecins pour venir s'installer dans cette maison de santé. La dernière année, nous avons l'installation : du docteur PICAUD CARILLO qui est allergologue – nous en avons bien besoin avec les problématiques de pollen ; du docteur DE VITRY, dermatologue ; du docteur ABID, médecin généraliste, en avril de l'année dernière ; du docteur Marianne LECLERC, qui est médecin remplaçant et qui travaille avec le docteur ABID, en 2023 ; du docteur CAMPANO, qui est arrivée le 1^{er} juillet 2023, médecin généraliste ; du docteur FABRE, qui est arrivée le 25 septembre 2023, médecin généraliste, accompagnée par le docteur Michel BERTRAND, retraité et médecin généraliste. Il y a également le plateau : quatre pédiatres, un podologue, une infirmière en pratiques avancées et d'autres spécialistes.

Cette maison est désormais pleine comme un œuf, ce qui est une bonne chose, parce qu'il y a deux ans, il n'y avait plus de médecin généraliste. Comme pour le reste, on ne baisse pas la garde.

Mme KOUNOWSKI – *On ne peut dire que bravo, parce que la ville pallie les déficiences de l'État. L'État n'est toujours pas capable de taper du poing sur la table et de dire que les médecins doivent maintenant s'installer en fonction des besoins des territoires.*

Cependant, je vais émettre un regret. Nous, les Sourciens et Sourciennes, sommes envieux de cette situation. Je sais que vous n'êtes pas responsable de ce qu'il s'est passé. Peut-être que, durant le mandat précédent, on aurait pu faire la même chose pour la maison de santé pluridisciplinaire Simone Veil qui a disparu, remplacée par le COSEM qui ne remplit pas du tout cette fonction. Vous étiez hier à l'assemblée générale des habitants de La Source, et le premier point qui a été évoqué est que nous n'avons pas suffisamment de médecins généralistes à La Source. De nouveau, je vous fais un appel sur ce point parce que c'est très compliqué.

M. DEVERGE – *Merci, Monsieur MONTILLOT, parce que vous avez apporté, suite à notre demande en commission, des rectifications que vous avez prononcées oralement. Elles ne correspondent pas forcément aux mentions dans le tableau, mais je l'indique pour la personne en charge de ce tableau, pour que les correctifs puissent être apportés. En tout cas, merci pour votre retour, puisque les généralistes sont importants, mais les spécialistes dont nous manquons cruellement à Orléans sont tout aussi importants.*

M. MONTILLOT – Madame KOUNOWSKI, vous avez parfaitement raison. J'ai vu les personnes qui ont posé des questions lors de cette réunion de l'AHLS à La Source avant-hier soir, puisqu'hier soir j'étais à une réunion de Carmes-Madeleine et à une réunion pour le Conseil régional.

Ce qui s'est passé lors de la précédente mandature pour Simone Veil est catastrophique et même scandaleux. L'arrivée du COSEM n'a pas arrangé les choses parce que par rapport aux promesses qui ont été faites... On suit d'ailleurs, y compris sur le plan pénal, la situation du COSEM. Quand je dis le COSEM, ce n'est pas le personnel médical, mais la direction au niveau national.

La seule nouvelle arrivante est un médecin qui s'est installée dans le cabinet médical libéral en face de l'hôpital et qui a été aidée par la ville d'Orléans. Si vous avez des informations, nous sommes preneurs, parce que nous ferons la même chose que pour les autres quartiers pour les aider.

Vous avez raison de porter la responsabilité de l'État, mais en l'occurrence, ce sont des décennies pour lesquelles toutes les forces politiques de France ont leur part de responsabilité. J'ajoute, et j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet au conseil régional ce matin, que c'est aussi la responsabilité sur la partie des personnels paramédicaux, notamment les aides-soignants et les infirmiers. Je rappelle que s'il y a 120 ou 130 lits fermés, dont 10 en maternité, à l'hôpital d'Orléans, ce n'est pas par manque de médecins, mais par manque d'infirmiers. On travaille avec le maire d'Orléans sur la question de la construction du futur bâtiment de l'IFPM à La Source. On a des réunions de travail à la fin du mois de mars sur ce sujet avec la Région, le rectorat, l'ARS, le CHU, etc. C'est un sujet d'une grande ampleur. Il ne faut pas toujours jeter la pierre aux uns et aux autres, parce qu'il y a une belle responsabilité collective. En tout cas, à notre modeste niveau, n'ayant même pas la compétence sur le sujet, nous faisons tout notre possible et nous ne baissons pas la garde.

M. le Maire – Nous travaillons à une cohérence à l'échelle des 22 communes de la métropole pour éviter que les uns et les autres viennent éventuellement débaucher les médecins qui seraient arrivés à tel endroit pour repartir à tel autre, parce qu'on n'en sort plus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-018 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Animation sociale - Approbation des tarifs des activités 2024 - Centres d'animation sociale -
Modification.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 05 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 18 Animation sociale - Approbation des tarifs des activités 2024 - Centres d'animation sociale - Modification.

La commune d'Orléans s'est dotée lors du conseil municipal du 13 mars 2023 d'une régie à autonomie financière, avec un budget spécial annexé au budget de la commune voté par le conseil municipal, et d'un conseil d'exploitation au sens des dispositions des articles L. 2221-11 et suivants du CGCT, dénommée « régie de l'animation sociale, éducative et de loisirs d'Orléans ».

Cette régie a pour objet d'assurer la gestion du service public de l'animation sociale sur le territoire orléanais, au sein des centres sociaux.

L'objectif général d'un centre social est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif sur le territoire.

Dans le cadre général de l'animation de la vie sociale, les centres sociaux ont des missions complémentaires :

- Accueillir et écouter des usagers-habitants, des familles et des groupes ou des associations.
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire.
- Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles.
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Le financement des centres provient de fonds publics : la ville d'Orléans, la Caisse d'Allocations Familiales voire de services déconcentrés de l'État (Jeunesse et Sport, Cohésion sociale, Emploi et Formation professionnelle) mais aussi de la participation financière des adhérents et de certaines prestations payantes.

Les temps de rencontres sont des moments d'accueil libre dans le but de créer de la mixité et de générer du lien social, avec un groupe qui ne nécessite pas d'encadrement technique. Il est accompagné par les équipes de la Direction de l'Animation Sociale éducative et de loisirs d'Orléans, mais dans son organisation, il est autonome et gère lui-même ses besoins.

Ces temps sont gratuits.

Les espaces animés par les bénévoles sont également gratuits.

Les espaces Animation Jeunesse sont ouverts sur les centres Blossières, Gare, Pot d'Argent, Dauphine et Romain Rolland du mardi au samedi et pendant les vacances scolaires. L'accueil simple du mardi au samedi et pendant les vacances scolaires est gratuit.

Il est proposé de prévoir une tarification présentée en annexe pour les actions suivantes :

- activités animées par un prestataire extérieur : les centres sociaux proposent des activités de manière régulière, hors vacances scolaires, sur une saison de septembre à juin avec un partenaire extérieur.
- activités animées par le centre social tout public : il s'agit de temps organisés et animés, par un animateur de manière régulière sur l'ensemble de l'année.
- stages enfants et jeunes 3/18 ans : il s'agit d'une activité de 2 à 5 jours maximum, qui n'est pas proposée dans les activités régulières du centre d'animation sociale à l'année. La durée de ces activités ne peut pas excéder 4 heures par jour et une journée pleine sur 5 jours.
- stages tout public : il s'agit de stages multi-activités proposés aux mêmes usagers, sur une période de 2 à 5 jours avec une date de début et de fin et qui n'est pas inscrite dans les activités régulières du centre d'animation sociale.
- manifestations / événements / sorties enfants et jeunes 0/18 ans et tout public : ces événements ponctuels sont organisés par le centre social dans le but de créer de la mixité et de générer du lien social sur un temps dédié ne pouvant excéder une journée.
- séjours : il s'agit d'une activité avec une date de début et de fin, qui comprend au moins une nuitée.
- ALSH orléanais et non orléannais : les 8 Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3-11 ans sont dédiés prioritairement aux orléanais, ouverts sur les centres Madeleine, Blossières, Gare, Grand Villiers, Pot d'Argent, Saint Marceau, Bolière et Sainte Beuve, les mercredis et pendant les vacances scolaires de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et de 8h30 à 17h30 pour la journée pique-nique.
- mise à disposition de salles aux associations.

Une majoration de 50% sera appliquée sur l'ensemble des tarifs pour les usagers non orléanais.

Cette proposition tarifaire a été présentée au conseil d'exploitation de la régie de l'animation sociale, éducative et de loisirs d'Orléans du 12 février 2024 qui a émis un avis favorable.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1412-2, L. 2221-2, R. 2221-1 à R. 2221-17, R.2221-63 et suivants du CGCT ;

Vu l'avis de la CCSPL du 20 octobre 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13 novembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie autonome du 12 février 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les grilles de tarifs jointes, pour une application au 1^{er} mars 2024 ;
- Imputer les recettes correspondantes sur le budget annexe de la régie de l'animation sociale, éducative et de loisirs d'Orléans.

Annexe(s) : 1

- Tarifs des activités 2024 centres animation sociale

M. CHANCERELLE – *L'ASELQO est devenue Anim' Orléans, qui est désormais devenu ASELO, la régie de l'animation sociale, éducative et de loisirs d'Orléans.*

M. DEVERGE – On a changé de mode d'organisation et l'on a eu notre premier conseil d'exploitation. Ce n'est pas pour accabler tel service ou telle personne, mais on aimerait, la prochaine fois, avoir à disposition en amont la grille tarifaire. Lorsqu'on voit le nombre de chiffres qui nous a été donné au dernier moment, ce n'est pas évident.

Notre groupe va s'abstenir. On a conscience de l'effort par rapport aux coefficients familiaux qui sont mis en place, avec le nombre maximum retenu. C'est un bon point pour les Orléanais. En revanche, il y a une forte augmentation des tarifs pour les non-Orléanais. On peut aussi s'interroger sur le nombre de participants de sorte que des activités, dans certains centres, ne pourront pas être maintenues en fonction du nombre de réservations. Certaines activités, si vous n'avez pas un nombre minimum, notamment lorsqu'il y a un intervenant extérieur, sont tout simplement supprimées. Sous couvert de se dire que c'est un service qui doit d'abord profiter aux Orléanais, ce que j'entends, si l'activité est supprimée, les Orléanais en sont également privés.

Nous ne votons pas contre parce qu'un effort est fait par rapport aux tarifs pour les Orléanais aux coefficients familiaux. De manière générale, il faudra s'interroger en début d'année prochaine, par rapport à l'augmentation de certains tarifs, sur l'incidence sur les inscriptions et en faire un bilan.

M. CLOZIER – Je voudrais revenir sur la volonté d'augmenter de 50 % les tarifs pour les non-résidents. Je pense au centre du quartier Madeleine où 30 % des enfants qui participent aux activités viennent de Saint-Jean-de-la-Ruelle. L'augmentation de 50 % de ces tarifs va mettre certaines familles en difficulté et va sans doute faire baisser la fréquentation de ce centre. C'est un sujet pour une structure qui est une maison de quartier, un espace de vie qui ne connaît pas les limites d'une commune. Ce sont des familles qui vont être déboussolées quand elles auront des difficultés financières pour payer plus fort.

Plus généralement, ces maisons de quartier sont des poumons pour les quartiers. Comme on vient de le voir pour Madeleine, c'est la même chose pour Blossières. Le centre est à cheval pour Fleury et le quartier des Blossières-Murlins. Le faubourg Bannier est à proximité immédiate et les gens peuvent en profiter en venant de Fleury. C'est la même chose du côté de l'Argonne. En faisant le choix d'augmenter, comme le font d'autres communes de la métropole... On est sur une logique où, dans toutes les villes, on augmente le prix des activités pour les non-résidents. C'est pour cela que je me demande ce que l'on pourrait faire au niveau métropolitain. En tant que ville-centre, on pourrait être porteur. Pourquoi ne pas réfléchir à une politique de compensation, une politique tarifaire, en tout cas une politique collaborative pour que participer à des activités pour des enfants dans des centres de quartier ne soit pas lié à leur appartenance à une commune, mais plutôt à leur lieu de résidence, pour que les quartiers fassent vie et qu'il y ait une réelle proximité ?

M. MONTILLOT – J'ai eu l'occasion, en présentant les chiffres lors du conseil d'exploitation, d'évoquer la philosophie qui nous habite et qui nous anime sur ce sujet. On a retravaillé tous ces tarifs pour les faire baisser en fonction des critères sociaux. On avait quatre quotients familiaux à l'époque d'ASELQO/Anim' Orléans, puis on est passé à 10 quotients familiaux pour respecter la gradation, et on l'a appliqué sur le modèle de ce que l'on fait pour le périscolaire et l'ensemble des inscriptions à Orléans. Cela amène d'ailleurs à des tarifications quasiment symboliques pour les familles socialement défavorisées. Le modèle que nous avons construit est un modèle social pour faire en sorte que le plus de familles orléanaises puissent bénéficier de cela.

Il y avait déjà une augmentation pour les familles qui étaient en dehors d'Orléans, ce qui est le cas dans tous les dispositifs, que ce soit pour les piscines ou d'autres activités culturelles. C'est logique. J'ai rappelé que la ville d'Orléans subventionne – les contribuables orléanais – à hauteur de 66 %. La part de la ville d'Orléans représente 66 % du budget des centres sociaux, à laquelle s'ajoute la caisse d'allocations familiales. L'argent public pèse donc plus de 80 %.

Nous avons entendu, puisque nous avons échangé avec William CHANCERELLE à cette occasion, et j'ai eu l'occasion de vous dire que nous allons faire un bilan du nombre de familles qui seraient impactées, c'est-à-dire de personnes extérieures à Orléans. On a évoqué l'étalement par des mensualités pour ces familles. La question de périphérie que vient d'évoquer M. CLOZIER concerne grosso modo toutes les villes qui ceinturent Orléans : Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Cyr-en-Val, Olivet dans le Sud, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye dans le Nord. Nous avons une politique sociale et nous la défendons. Il appartient aux autres communes de défendre la même politique sociale. Nous nous sommes engagés à faire un point précis en 2024 avec William CHANCERELLE et l'ensemble du bureau.

M. le Maire – Vous avez annoncé votre vote. Chacun fait comme il veut, mais je ne comprends pas, parce qu'on améliore la tarification pour les familles orléanaises, avec une tarification sociale. Ensuite, une tarification était prévue, mais l'ASELQO ne l'appliquait pas. On applique donc cette tarification pour des familles extérieures à Orléans.

Monsieur CLOZIER, vous demandiez comment l'on peut faire au niveau de la Métropole. Si les communes de résidence des familles en question veulent conventionner avec la ville d'Orléans, je suis totalement ouvert. Il y a un certain pourcentage de familles venant, et c'est logique, de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Je suis tout disposé à ce que la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle participe au financement et qu'on conventionne avec la ville d'Orléans. C'est très simple et c'est ce qui se fait d'ailleurs sur d'autres sujets liés aux écoles et à la tarification des cantines scolaires. La solution est très simple. Je ne vois pas pourquoi les Orléanais porteraient cette charge induite. On peut multiplier les cas et, dans ce cas, la ville-centre supporte les charges pour tout le monde. Je ne vois pas pourquoi et je trouve au contraire que ce qui est proposé est très logique. Je suis ouvert à tout conventionnement dès lors que la commune de résidence prend sa part. Cela ne va pas représenter des sommes énormes a priori.

M. GRAND – Ce qui est questionnable, c'est le fait que d'autres communes de la métropole ont des équipements dans lesquels des Orléanais peuvent aller. Avoir une convention globale au niveau métropolitain entre les maires de la métropole pour dire que l'on a les mêmes tarifs parce qu'on a un accord, avec des systèmes de compensation... Je vous rejoins, il n'y a aucune raison pour que les Orléanais aient une charge de centralité au-delà de celle qui existe pour un certain nombre de raisons. Passer un accord global, regarder équipement par équipement et faire une péréquation qui permettrait d'avoir pour la ville d'Orléans une somme qui donnerait un tarif uniforme pour l'ensemble des équipements me semble être un chantier qui devrait être celui d'une métropole et non pas d'une communauté de communes comme on l'a fait pendant longtemps et comme vous l'avez expliqué pour la voirie, où chacun vient prendre sa part dans le budget métropolitain. Je pense qu'il est temps de passer un accord global entre les maires des différentes collectivités.

M. le Maire – Je suis tout à fait favorable à un accord global entre les maires, mais si vous voulez mettre la métropole dans cette affaire, il faut faire des transferts de compétences.

M. GRAND – Non.

M. le Maire – Si, forcément. À quel titre la métropole va-t-elle intervenir ? Elle ne pourra pas intervenir si elle n'a pas de compétences en la matière. Que peut faire la métropole ?

M. GRAND – Lieu d'échange.

M. le Maire – Il n'y a pas besoin du lieu d'échange, il faut simplement que les communes se parlent entre elles. Je suis tout à fait favorable et ouvert, mais je vois que les charges centralisées reviennent toujours, par définition, à la ville-centre. D'ailleurs, je crois que nous sommes d'accord sur ce point. Ne mettons pas la métropole à toutes les sauces, si vous me permettez la formule, parce qu'elle a déjà beaucoup de choses à faire et c'est parfois compliqué. On s'emploie à coordonner sur les questions de santé, mais il faut que toutes les communes soient d'accord, et je vous laisse imaginer la discussion dans laquelle on va rentrer.

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS ET 44
VOIX POUR

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-019 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Santé - Sports - Convention de partenariat entre la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Saint Marceau, le CHRU d'Orléans - Service de Médecine du sport et la ville d'Orléans – Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Florent MONTILLOT

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	50
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 05 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME ROYER

N° 19 Santé - Sports - Convention de partenariat entre la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Saint Marceau, le CHRU d'Orléans - Service de Médecine du sport et la ville d'Orléans - Approbation.

Le sport sur ordonnance a fait son apparition dans le paysage législatif, sportif et médical avec un décret qui a été promulgué le 30 décembre 2016 et la loi de modernisation de notre système de santé, mise en application en mars 2017 et donnant la possibilité aux médecins généralistes de prescrire une activité sportive à leurs patients souffrant d'une affection longue durée. La loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport : sport santé et parité a permis d'élargir cette prescription d'activités physiques/sportives sur ordonnance pour les personnes atteintes de pathologies (cancers...) et présentant des facteurs de risques (hypertension, obésité...).

La commune d'Orléans a rejoint en 2016 le groupe de travail national sport santé, soutenu par le réseau français des communes-santé de l'OMS et a ainsi pu prendre part aux évolutions, échanges et débats sur le sujet.

Un travail d'analyse commun entre la commune d'Orléans et les partenaires a été effectué. Tenant compte du fait qu'une offre privée existe sur le territoire sur ce sujet, il a paru évident qu'une coordination des acteurs était nécessaire avec deux points principaux : dynamiser la prescription médicale (quasi inexistante à ce jour) et créer parallèlement une offre accessible afin de lever les freins pour les plus modestes (principe d'équité en santé).

La commune d'Orléans, la MSP Saint Marceau et le CHRU d'Orléans - Service de Médecine du sport ont travaillé à la construction d'un dispositif global pour une prise en charge globale du patient, avec l'élue de référence Christel ROYER, Conseillère municipale déléguée aux sports, en charge des actions de remise en forme et de bien-être par le sport : le dispositif SPORT SANTE ORLEANS. Les outils nécessaires ont été créés et validés par les parties. Ce dispositif a été labellisé « MAISONS SPORT SANTE » le 6 mars 2023 par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le Ministère de la Santé et de la Prévention.

Cette reconnaissance a permis, à la commune d'Orléans, de percevoir un fond d'amorçage de 10 000 € au titre de l'année 2023 par la *Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)* Centre Val de Loire

Une convention tripartite formalisant le dispositif (« noyau expérimental » / prescription – évaluation – action – suivi) a été officiellement signée le 4 mai 2023, après approbation par le Conseil municipal du lundi 13 mars 2023 (délibération N° 2023-03-13-VODEL-007). Cette convention a été conclue pour la durée de la première phase expérimentale du dispositif SPORT SANTE ORLEANS, soit de janvier à juin 2023.

Suite à cette phase expérimentale réussie, qui a permis à plusieurs personnes, ayant une prescription médicale, de pratiquer une activité physique adaptée; il est proposé de renouveler le partenariat et de pérenniser le dispositif jusqu'en 2026.

L'accueil des patients du dispositif, qu'il soit Orléanais ou non Orléanais, s'appuie sur une tarification accessible pour un montant unique, à l'inscription, de 25 € selon les conditions fixées par la délibération du conseil municipal du 25 mai 2023. Cette tarification couvrira la période de septembre 2023 à juin 2024 et celui qui sera voté pour les saisons suivantes.

À la fin de chaque saison (septembre – juin), un bilan sera élaboré conjointement par les parties prenantes afin d'identifier les leviers, freins au développement du dispositif et d'envisager l'évolution de celui-ci pour la rentrée de septembre suivante.

À terme, d'autres lieux et acteurs de l'évaluation du patient seront intégrés (kinésithérapeutes et spécialistes de l'activité physique adaptée) et d'autres activités physiques et sportives seront proposées, notamment en lien avec des clubs sportifs partenaires.

La volonté est aussi d'amener tous les médecins généralistes d'Orléans à envisager la prescription d'activités physiques adaptées et de sport santé sur ordonnance.

À cette fin, il est souhaité la signature par la commune d'Orléans de la reconduction d'une convention de partenariat avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Saint Marceau et le Centre Hospitalier Régional Universitaire d'Orléans (CHRU d'Orléans).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la tarification approuvée au conseil municipal du 25 mai 2023,

Vu l'avis de la Commission Education et Sports,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Saint Marceau et le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRU d'Orléans) ayant pour objet de formaliser le partenariat dans le cadre du dispositif SPORT SANTE ORLEANS ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la mairie ;

- Imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie.

Annexe(s) : 1

- Convention tripartite

Mme ROYER – *Il vous est présenté une délibération qui s'inscrit dans la veine et la continuité de la convention de partenariat tripartite signée en mai dernier entre la maison de santé pluridisciplinaire Saint-Marceau, le CHU d'Orléans, notamment le service médecine du sport, et la ville d'Orléans.*

Le dispositif « Tous ô sport » est le fruit d'un travail et une analyse communs avec nos partenaires, qui corrobore le volontarisme de la ville d'Orléans dans ce domaine. À ce jour, nous pouvons nous réjouir et être fiers d'avoir construit les fondations solides d'un parcours de santé de qualité qui est connu et reconnu.

Je vous rappelle que nous avons reçu le label « Maisons Sport Santé » en mars dernier par le ministère des Sports et de la Santé, qui est une reconnaissance et une légitimité dans la dynamique nationale.

Notre dispositif a vu le jour afin de lutter efficacement contre la sédentarité et la détérioration de la santé par un manque d'activité physique. C'est d'ailleurs un sujet très préoccupant, puisqu'il s'agira d'une cause nationale en 2024.

Un rappel qu'il est important et intéressant de prendre en compte : bouger 30 minutes par jour réduit de 30 % les risques de développer une maladie. La bonne nouvelle est que nous pouvons agir. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, il n'y a pas de fatalité. L'activité physique est un outil très puissant, reconnu par l'ensemble de la communauté scientifique. C'est un médicament naturel, efficace, qui soulage bon nombre de pathologies et sans effet secondaire. C'est un peu le « double effet kiss cool », et on aurait bien tort de s'en priver.

La phase expérimentale de notre dispositif prendra fin en juin prochain, ce qui nous permettra de faire un bilan et une évaluation précise, conjointement avec les parties prenantes du dispositif. L'objectif est d'identifier les leviers et les freins du développement de la plateforme existante et d'envisager l'évolution, et ce, dès la rentrée de septembre 2024, avec une augmentation substantielle des prescriptions médicales et de l'offre sportive accessible à tous, où le principe de l'équité en santé

prendra tout son sens et toute sa dimension. Cela fera partie, j'en suis convaincue, du package de l'héritage des JO Paris 2024.

M. le Maire – *Le côté positif est qu'il faut bouger 30 minutes par jour, mais le côté négatif est que cela fait 4 heures que nous ne bougeons pas, mes chers collègues.*

(Rires.)

Madame ROYER, il faut que vous travailliez ce sujet : comment nous faire bouger.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-020 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Sports – Approbation de conventions d'objectifs à passer avec les associations ECO CJF, ECO Natation, CLTO Badminton et Budokan Karaté – Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Florent MONTILLOT

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	50
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 05 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. RENAULT

N° 20 Sports - Approbation de conventions d'objectifs à passer avec les associations ECO CJF, ECO Natation, CLTO Badminton et Budokan Karaté - Attribution de subventions.

La mairie soutient le secteur du sport pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, qu'elle soit de haut niveau, compétitive, amateur ou de loisirs. Dans le cadre des conventions d'objectifs, la mairie accompagne la mise en place d'actions de développement du sport autour de 7 axes d'intervention prioritaire :

Axe 1 : Soutenir la pratique de haut niveau et les parcours d'excellence sportive.

Axe 2 : Soutenir et développer le sport pour les jeunes.

Axe 3 : Soutenir la structuration et le développement de la vie associative.

Axe 4 : Soutenir le sport à destination des publics prioritaires.

Axe 5 : Soutenir et développer le sport santé bien-être.

Axe 6 : Soutenir la promotion, l'animation, la manifestation et le rayonnement du territoire.

Axe 7 : Soutenir le sport soucieux du cadre de vie et de l'environnement.

Ces diverses conventions ont pris fin au 31 décembre 2023.

Après analyse des axes et des plans de financement, il est proposé de renouveler au titre de l'année 2024, les conventions d'objectifs avec les associations sportives suivantes : ECO CJF (Etudiant Club Orléans Cercle Jules Ferry) ; ECO Natation ; CLTO Badminton ; Budokan Karaté. Le montant total de ces subventions proposées s'élève à 169 000 €.

Le renouvellement de ces conventions prendra effet au 1^{er} janvier 2024, avec une fin fixée au 31 décembre 2024. Les conventions précisent les objectifs, les obligations réciproques, et détaillent les actions menées par les associations en lien avec les 7 axes d'intervention prioritaire définis.

Ceci exposé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'ECO CJF en date du 30/11/2023 ;

Vu la demande de subvention de l'ECO Natation en date du 18/12/2023 ;

Vu la demande de subvention du CLTO Badminton en date du 30/11/2023 ;

Vu la demande de subvention du Budokan Karaté en date du 08/01/2024 ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions d'objectifs au titre de l'année 2024 à passer avec les associations ECO CJF ; ECO Natation ; CLTO Badminton ; Budokan Karaté ;

- attribuer aux associations ECO CJF ; ECO Natation ; CLTO Badminton ; Budokan Karaté, et en application des conventions d'objectifs, les subventions correspondantes présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 169 000 €, au titre de l'année 2024 ;

Associations sportives	Montant de la subvention accordée en 2023	Montant de la subvention accordée pour 2024
ECO CJF	75 000 €	77 000 €
ECO Natation	32 000 €	32 000 €
CLTO Badminton	25 000 €	30 000 €
Budokan Karaté	30 000 €	30 000 €
Total	162 000 €	169 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document correspondant ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie : fonction 30, nature 65748, opérations SA2H003, service gestionnaire SPO.

Annexe(s) : 4

- Convention d'objectifs 2024 Budokan Karaté;
- Convention d'objectifs 2024 CLTO Badminton;
- Convention d'objectifs 2024 ECO CJF;
- Convention d'objectifs 2024 ECO Natation

ADOPTE AVEC 1 ABSTENTION ET 49 VOIX POUR

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-021 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Sports - Approbation d'une convention pour la gestion du site de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget à passer avec l'ASPTT Orléans - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Florent MONTILLOT

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	50
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 05 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. RENAULT

N° 21 Sports - Approbation d'une convention pour la gestion du site de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget à passer avec l'ASPTT Orléans - Attribution d'une subvention.

L'ASPTT Orléans compte à ce jour 1 700 licenciés. Ses activités sont pratiquées dans plusieurs équipements sportifs dont le domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget pour la pratique du football.

Dans le cadre de ses activités et de son développement, l'ASPTT Orléans assure la gestion du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget. Depuis 2014, pour l'accompagner dans ces missions de fonctionnement et d'animation de ces équipements, la Mairie soutient chaque année l'association à travers une subvention.

L'ASPTT Orléans s'engage à recevoir des rencontres sportives d'autres clubs orléanais sur ces équipements à la demande des services de la Mairie d'Orléans, en fonction des disponibilités des terrains et après accord de l'ASPTT Orléans.

Pour 2024, il est proposé de reconduire le soutien de la Mairie, et d'accorder une subvention de 45 000 € à l'ASPTT Orléans pour le fonctionnement et l'animation du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget. La mise à disposition du site de la Pomme de Pin et les modalités d'attribution de la subvention font l'objet d'une convention de soutien présentée en annexe. En 2023, l'ASPTT Orléans a perçu une subvention de 47 500 €. Cette diminution se justifie notamment par le départ d'un agent permanent et son renouvellement récemment.

Au titre du fonctionnement de l'association, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024, pour le développement de ses activités et actions sur Orléans, l'ASPTT Orléans, lors du Conseil Municipal du 17 janvier 2024, s'est vu octroyer une subvention annuelle de 47 000 €.

Pour l'année 2024, la ville d'Orléans accompagne l'ASPTT Orléans à la hauteur d'une subvention globale de 92 000 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'ASPTT Orléans en date du 24/11/2023 ;

,Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de soutien pour le fonctionnement et l'animation du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget à passer avec l'ASPTT Orléans pour l'année 2024 ;
- attribuer une subvention de 45 000 € à l'ASPTT Orléans pour l'année 2024 pour le fonctionnement et l'animation du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie pour la subvention de 45 000 € sur la fonction 30, nature 65748, opération SB2H006, service gestionnaire SPO.

Annexe(s) : 1

- Convention de soutien 2024 P. de Pin F. Sauget ASPTT Orléans

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-022 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Sports - Approbation d'une convention d'objectifs avec l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive (EFPS) - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Florent MONTILLOT, Christel ROYER

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	54
Nombre de votants	49
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 05 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. RENAULT

N° 22 Sports - Approbation d'une convention d'objectifs avec l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive (EFPS) - Attribution d'une subvention.

Créée le 20 avril 1989, l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive est une association de loi 1901 assurant la formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.), au Brevet d'Etudes Professionnelles (B.E.P.) et au baccalauréat professionnel en direction des jeunes sportifs de haut-niveau.

Initialement créée en faveur des judokas, l'école accueille aujourd'hui d'autres sportifs en fonction de la demande, cyclisme, basket, gymnastique, handball.... pour leur permettre d'accéder à la pratique du sport de haut niveau tout en leur proposant un enseignement scolaire adapté.

Les actions et les activités menées par l'école contribuant à l'intérêt public local, la commune a décidé de lui apporter son soutien depuis 1993.

La commune et l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive ont décidé de définir dans le cadre d'une convention de subventionnement les engagements de chacune des parties.

1. Engagements de l'école :

L'école s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des domaines d'intervention définis ci-dessous :

1. La formation des jeunes, (effectifs, offres proposées aux jeunes),
2. Les résultats sportifs et les performances,
3. Les actions de Développement Durable.

2. Engagements de la commune :

En 2024, après analyse du dossier de demande de subvention (projet, comptes, ...) la commune s'engage à apporter à l'Ecole une subvention de fonctionnement de 46 000 €. En 2023, l'École a perçu une subvention de 45 000 €.

En outre, la commune s'engage à poursuivre son action en vue d'accompagner les efforts de l'école par la mise à disposition à titre exclusif et gratuit, de 3 salles de cours situées au Dojo Jean-Claude Rousseau, valorisée à 10 522 €/an.

Cette dernière sera formalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux qui sera passée par décision du Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive en date du 12 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs à passer avec l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive pour l'année 2024 ;
- attribuer dans le cadre de la convention, une subvention de 46 000 € à l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la commune ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 30, article 65748, opération SA2H004, service gestionnaire SPO.

Annexe(s) : 1

- convention d'objectifs 2024 EFPS

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
CHRISTEL ROYER

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-023 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Energies renouvelables – Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables sur la commune d'Orléans – Approbation

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Florent MONTILLOT, Romain ROY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	54
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. DEFOSSEZ

N° 23 Energies renouvelables - Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables sur la commune d'Orléans - Approbation.

Le développement des énergies renouvelables (EnR) est un enjeu prioritaire pour faire face à l'urgence écologique et climatique. La commune d'Orléans a déjà marqué son engagement en la matière avec l'adoption de sa feuille de route pour la transition écologique lors du conseil municipal du 7 décembre 2022. Elle vise comme premier objectif à faire d'Orléans une ville décarbonée d'ici 2030, en divisant par deux les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. L'installation d'unités de production d'énergies renouvelables participe directement à cet objectif.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de production d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Elle prévoit dans son article 15 la création de zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'EnR. L'identification de ces zones est à l'initiative des communes. Elles doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), aujourd'hui en cours de révision, pour la période 2024-2033.

Les zones d'accélération doivent :

- faire l'objet d'une consultation du public ;
- être approuvées par délibération du conseil municipal ;
- faire l'objet d'un débat en conseil communautaire ;
- puis être transmises à Monsieur le sous-Préfet, référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables.

Les zones d'accélération traduisent les choix de localisation propice ou acceptable des communes pour installer des unités de production d'énergies renouvelables, en fonction des potentiels existants. Elles donnent une indication aux éventuels porteurs de projets privés qui seraient intéressés pour s'implanter sur la commune.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Une zone d'accélération ne préjuge pas de la faisabilité d'un projet, ni ne constitue un engagement de la commune à accueillir un projet.

Par ailleurs, des projets pourront être autorisés en dehors des zones d'accélération ; elles ne sont pas exclusives. En fonction de leur ampleur, les projets en dehors des zones d'accélération pourront faire l'objet d'un comité de projet réunissant notamment la commune et les communes limitrophes.

Pour la définition de ces zones, toutes les filières d'énergies renouvelables ont été étudiées, tenant compte de la nécessaire diversification de ces filières dans une logique de mix énergétique et des potentiels du territoire communal.

Sur la base des informations à sa disposition et des échanges et contributions, la commune identifie les zones suivantes - à retrouver sous forme de cartes en annexe de la présente délibération :

Filières EnR	Localisation	Précisions
Solaire photovoltaïque et thermique en toiture	Intégralité du territoire communal	<p>Sur les territoires situés à proximité de bâtiments remarquables, inscrits ou classés au titre du patrimoine, ou dans la zone de protection du patrimoine (sites patrimoniaux remarquables), les projets restent envisageables mais pourront nécessiter des aménagements particuliers et l'avis favorable de l'autorité compétente (Architecte des bâtiments de France).</p> <p>Si aucune obligation n'existe en dehors des périmètres de protection paysagère et architecturale, il conviendra que les porteurs de projets étudient la meilleure intégration possible de leur installation au bâti et dans son environnement.</p> <p>Pour information, la réglementation impose progressivement la végétalisation ou la solarisation des toitures des bâtiments neufs et existants.</p>
Solaire photovoltaïque et thermique au sol et en ombrière de parking	<p>Ombrières : parkings de plus de 1500 m²</p> <p>Sol : le long de la voie de chemin de fer à Orléans – la Source</p>	<p>Ont été ciblés et représentés sur les cartes les parkings de plus de 1 500 m², sans autre critère que leur taille. A noter que la réglementation impose progressivement la couverture partielle des parkings extérieurs.</p> <p>Différentes zones pouvant, entre autres projets, accueillir des ombrières de parking ont été identifiées, comme le terrain des Groues. Le périmètre exact d'un éventuel projet reste à définir. Pour rappel, la définition d'une zone d'accélération ne présage pas de la concrétisation d'un projet, ni le cas échéant de sa surface effective.</p> <p>Les zones du Val d'Orléans présentant des aléas forts ou très forts au titre du risque inondation ont été écartées.</p>
Biomasse (bois-énergie)	<p>Les Groues Le nord du quartier Saint-Marceau La Source</p>	<p>Les zones tracées correspondent soit au périmètre d'installations de production existantes, soit au périmètre potentiel d'implantation d'une ou plusieurs nouvelles installations dont on ne connaît pas à date les dimensions, la localisation précise, ni la faisabilité réelle.</p> <p>Deux chaufferies biomasse de cogénération (production simultanée de chaleur et d'électricité) existent aujourd'hui sur la ville d'Orléans : sur le terrain des Groues et dans le quartier d'Orléans La Source. Ces unités de production de chaleur actuelles alimentent les réseaux de chaleur existants qui peuvent encore être développés. Conformément à l'exercice de définition de zones de production d'énergies renouvelables, le périmètre de desserte des réseaux de chaleur associés n'est pas représenté ici.</p> <p>Sur le quartier Saint-Marceau, il est identifié de forts besoins de chaleur pour le chauffage et la production</p>

		d'eau chaude sanitaire d'ensembles de logements collectifs, d'administrations, d'établissements d'enseignement, propices au développement de projets utilisant le bois-énergie.
Géothermie de surface et profonde	<p>Surface : intégralité du territoire communal</p> <p>Profonde : La Source, Saint-Marceau</p>	<p>Le territoire de la ville d'Orléans s'avère, d'après les atlas cartographiques établis en partenariat avec le BRGM propice au déploiement d'installations de chauffage ou de refroidissement par géothermie de surface (jusqu'à 200 m de profondeur). Les projets géothermiques sont néanmoins beaucoup plus contraints, d'un point de vue administratif comme financier, dans les zones de protection des captages de production d'eau potable ici représentés sur la cartographie.</p> <p>Les quartiers de La Source et de Saint-Marceau en particulier, présentent une densité de consommation énergétique importante, principalement couverte par le gaz naturel aujourd'hui. Ces secteurs sont a priori favorables à l'étude et au développement de projets faisant appel à la géothermie profonde, d'où leur représentation sur la cartographie. Plusieurs études approfondies sont néanmoins nécessaires pour cerner la faisabilité technique et économique réelle de tels projets.</p>

Compte tenu du patrimoine culturel et naturel remarquable de la commune d'Orléans (sites patrimoine remarquable, patrimoine mondial de l'UNESCO, zones naturelles protégées), de sa topographie (exemple : zones inondables avec forts aléas) et de son urbanisation, ainsi que des cartographies de potentiel à sa disposition, il n'est pas paru pertinent de définir de zones d'accélération sur le territoire communal pour les filières suivantes : l'éolien, l'hydroélectricité et la méthanisation.

Ces zones d'accélération ont été présentées au public du 8 au 28 janvier 2024.

Les modalités de consultation du public mises en œuvre par la commune ont été les suivantes :

- Consultation en ligne via le site internet participons.orleans-metropole.fr, avec une mise à disposition des cartographies des zones d'accélération ainsi que des ressources permettant de mieux les comprendre ;
- Organisation de permanences physiques permettant d'accueillir le public à l'Hôtel de Ville d'Orléans les lundi 8 janvier, de 9h à 12h30 ; mercredi 10 janvier, de 13h30 à 18h ; vendredi 12 janvier, de 9h à 12h30 ; mardi 16 janvier, de 9h à 12h30 ; jeudi 18 janvier, de 14h à 18h30 ; lundi 22 janvier, de 13h30 à 18h ; mercredi 24 janvier, de 14h à 18h30 ; et vendredi 26 janvier, de 9h à 12h30 ;

Ces modalités de consultation ont été relayées sur le site internet de la commune, ses réseaux sociaux et par un communiqué de presse dédié.

Les contributions du public lors de cette consultation ont principalement interrogé les périmètres définis pour les zones liées au solaire photovoltaïque, sans pour autant les remettre en cause. Le tableau ci-dessus offre des précisions qui répondent aux interrogations soulevées.

Après transmission de la présente délibération au référent préfectoral unique, celui-ci arrêtera la cartographie des zones d'accélération. Il la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie et consultera les EPCI au sein d'une conférence territoriale. L'avis du comité régional de l'énergie sera transmis au référent préfectoral au plus tard trois mois après la réception de la cartographie des zones d'accélération transmise. Si les objectifs régionaux sont atteints, le référent préfectoral consultera à nouveau la commune pour obtenir son avis conforme sur les zones d'accélération. Si les objectifs régionaux ne sont pas atteints, le référent préfectoral sollicitera une seconde fois la commune pour identifier des zones complémentaires, puis, à l'issue des remontées des zones complémentaires, consultera la commune pour obtenir son avis conforme. Une fois les avis conformes recueillis auprès

des communes, le référent préfectoral unique pourra arrêter définitivement la cartographie des zones d'accélération. Celle-ci ne sera modifiée qu'à l'occasion des prochaines révisions de la PPE, toujours à l'initiative des communes.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat en conseil métropolitain du 8 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la définition des zones d'accélération telles que listées dans la présente délibération et représentées dans les cartes en annexes ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération et ses annexes à Monsieur le Sous-Préfet du département, référent à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à Monsieur le Président d'Orléans Métropole.

Annexe(s) : 5

- A_Cartographie zones accélération Toiture;- B_Cartographie des zones accélération Orléans Nord;- B_Cartographie des zones accélération Orléans Sud;- C_Cartographie des zones accélération sur la Biomasse;- E_Cartographie des zones accélération sur la Géothermie

M. DEFOSSEZ – *C'est une délibération importante parce que la ville d'Orléans est fortement engagée dans le déploiement des énergies renouvelables, notamment à travers le développement des panneaux photovoltaïques, de la production d'énergie biomasse et de la géothermie.*

M. CLOZIER – *J'ai hésité à faire partager l'enregistrement audio et vidéo du conseil du 7 décembre dernier, séquence durant laquelle vous ne vous étiez pas privés de vous moquer de notre demande de consultation de la population sur ces zones de production d'énergies renouvelables. Crier haro sur la consultation citoyenne alors que nous vous faisons un rappel à la loi ne manquait pas de sel. Surprise, vous lancez finalement cette consultation !*

Forcément, à faire les choses dans l'urgence, c'est difficile de bien les faire. Les conditions n'étaient pas rassemblées pour en faire une parfaite réussite. La consultation était sur un temps court, du 8 au 24 janvier, puisqu'on était déjà hors délai depuis le mois de décembre. C'était impossible de poser plus d'une question quand on était sur la plateforme participative ; cela ne le permettait pas techniquement. Il y a eu des permanences, mais uniquement en centre-ville, et aucune dans les mairies de quartier, alors que des zones de la cartographie impactent directement certains quartiers. La solution était ailleurs et existait. On pouvait anticiper puisque la demande de consultation de l'État était connue depuis mars 2023. On pouvait utiliser les forums de quartier pour se donner les moyens d'une consultation plus importante, ouvrir plus longtemps la plateforme et communiquer plus largement et plus régulièrement, notamment avec Orléans Mag. Je vous propose que ce revirement fasse jurisprudence et que cela nous permette de relativiser vos réponses à nos interventions et vos engagements à faire ou ne pas faire.

La forme n'était pas au rendez-vous, mais je m'interroge aussi sur le fond et sur deux sujets. Pourriez-vous nous expliquer par le détail la corrélation entre les résultats de la consultation et les cartographies proposées en annexe ? Sur le terrain des Groues, vous proposez à nouveau une ferme photovoltaïque. Il y a déjà eu des projets qui ont plus d'un siècle, faire un jardin planté et une forêt urbaine, et nous restons fortement attachés à ce projet.

Mme KOUNOWSKI – *Je suis agréablement surprise par ce qu'on peut lire dans le point sur « géothermie de surface et profonde », notamment lorsqu'il est noté qu'il est possible de faire de la géothermie profonde à La Source et à Saint-Marceau. Je suis stupéfaite, parce que quand je pense qu'en 2009, nous vous avons demandé, trois élus du conseil municipal à l'époque (Jean-Philippe GRAND, moi-même et Marie-Thérèse NOEL), d'évoquer avec vous un projet de géothermie à La Source, vous n'avez pas voulu nous recevoir et ce projet a été balayé, puisque le choix de la biomasse a été fait à La Source.*

Je reprends les textes de 2009. Le BRGM disait précisément que les zones Saint-Marceau et La Source correspondaient aux zones géologiques les plus favorables en termes de températures et de productivité de cet aquifère, qu'il y avait un important gradient géothermique qui permettait d'obtenir une eau de températures comprises entre 55 et 58 °C sans faire de la géothermie trop profonde. La géothermie profonde était déjà faite dans le bassin parisien, il y avait des expériences. On n'a pas saisi cette occasion. Il n'est jamais trop tard, c'est très bien, mais je trouve cela dommage parce qu'on aurait pu être ville pilote, d'autant plus que vous vous positionnez, Monsieur le Maire, en chef de bataille pour cette économie de CO2. On a raté le coche. On le fait maintenant, mais je suis contente de voir que c'est écrit alors qu'en 2009, c'était déjà constaté par les scientifiques et l'on pouvait le faire.

M. le Maire – *Madame KOUNOWSKI, ne réécrivez pas l'histoire, s'il vous plaît. Votre projet était de faire de la géothermie pour le nouvel hôpital d'Orléans. Des études ont été faites et on ne vous a pas attendue. Des centaines de personnes ont travaillé sur ces sujets. Vous avez sans doute la science infuse... Tout le monde a constaté qu'il n'était pas possible de chauffer l'hôpital avec de la géothermie. Pourquoi ? On ne va pas refaire le débat, parce que cela fait 15 ans et je pense que cela n'intéresse personne. L'hôpital était trop grand et il y avait une incertitude quant à la capacité à chauffer l'hôpital, notamment maintenir la bonne température dans les salles d'opération. C'est pour cela que la géothermie n'a pas été choisie à ce moment-là. Des dizaines, voire des centaines, de personnes ont travaillé sur le sujet.*

Vous pouvez réécrire l'histoire, mais c'est presque ridicule. En revanche, nous avons fait les bons choix. Orléans est l'une des premières villes de France à avoir réduit ses émissions de gaz à effet de serre parce que l'on a transformé la totalité du chauffage urbain en biomasse, alors que c'était des hydrocarbures (pétrole, fuel, gaz). Cela représente moins 12,5 % de gaz à effet de serre. Je veux bien que l'on refasse tout ce que l'on veut, mais il y a une réalité.

Monsieur CLOZIER, vous vous interrogez, c'est très bien, mais j'agis parce qu'il y a urgence. Je veux bien que l'on passe son temps à tout remettre en question et qu'il faille reprendre un temps considérable, mais il y a urgence ! Je veux qu'on engage ces programmes qui commencent à être proches de la capacité de réalisation, mais l'État nous en invente tous les jours pour retarder ces processus qui, pour une partie, sont prêts. Les zones d'accélération, la concertation, je veux bien, mais on a déjà fait les Assises de la transition pendant six mois. On peut recommencer un an après à consulter tout le monde et, l'année prochaine, on pourra encore consulter, et on va « crever la gueule ouverte » ! Voilà ce qui va se passer sur cette belle planète. Je préfère que l'on agisse.

Les zones d'accélération sont des délimitations administratives qui permettent, dans un certain nombre de cas – à voir comment cela va fonctionner –, de s'affranchir d'une partie du délire normatif français. Je veux bien que l'on consulte tout le monde sur tout, mais à force on n'avance plus. Aujourd'hui, s'il y a bien un problème sur la transition énergétique, c'est qu'elle n'avance pas assez vite.

On a fait beaucoup de choses : la SPL, Ma Métro Rénov' et d'autres dispositifs. Tout cela est en train de converger pour se mettre en place, et j'espère plus vite que ce que l'on a prévu initialement, parce qu'il y a urgence et parce qu'on a tous les outils pour le faire. La réalité est que ce pays a tous les moyens de faire, les compétences, les moyens financiers, qui sont portés et qui sont assez importants en ce moment. On a l'ingénierie de projet, c'est-à-dire le public et le privé, on a tout ce qu'il faut pour le faire très vite et cela va prendre des années au train où cela se passe dans notre pays. Cela me fait râler parce que c'est dramatique, alors qu'on pourrait le faire deux à trois fois plus vite.

Il y a des domaines dans lesquels on va beaucoup plus vite. Récemment, un domaine dans lequel on est allé beaucoup plus vite – Madame ROYER, vous l'avez évoqué –, ce sont les Jeux Olympiques. Sur un certain nombre de sujets, une loi exceptionnelle est passée devant le Parlement sur les Jeux Olympiques pour s'affranchir d'un certain nombre de choses. Globalement, les responsables réussissent à le faire. On pourrait s'inspirer de cela. C'est génial pour les Jeux Olympiques et pour la France, et je pense d'ailleurs qu'il faudrait que tout le monde converge pour que l'image de la France soit positive à l'occasion des Jeux Olympiques. Je pense que l'on a tous une responsabilité collective. Les Jeux Olympiques sont importants, mais la question de l'énergie est cruciale, et on ne le fait pas. Je voudrais comprendre : si on peut le faire dans un cas, on peut le faire dans un autre.

Je veux bien que l'on polémique sur tout, mais il y a urgence et on travaille dans cette logique d'urgence. J'aimerais que tous les partenaires soient dans la même logique d'urgence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
ROMAIN ROY

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-024 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Urbanisme - Projet Bourgogne Village - Ouverture et définition des modalités de la concertation préalable.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME MENIVARD

N° 24 Urbanisme - Projet Bourgogne Village - Ouverture et définition des modalités de la concertation préalable.

Par délibération n°2023-11-13-VODEL-02 du 13 novembre 2023, la commune d'Orléans a acté la poursuite du dispositif d'ensemble du projet centre-ville sur le périmètre du quartier Bourgogne Est, dans le cadre d'une opération d'aménagement et des objectifs suivants :

- Conforter la connaissance du quartier et l'affirmation de son identité ;
- Requalifier les rues ;
- Mettre en valeur le bâti, le réhabiliter et le rénover thermiquement ;
- Offrir des commerces de proximité et de nouveaux lieux de vie ;
- Végétaliser et trouver des îlots de fraîcheur ;
- Sécuriser l'habitat et les espaces publics ;
- Retrouver le lien avec la Loire et avec le faubourg Bourgogne.

Au regard de l'attente des habitants, des différents usagers du secteur et des multiples enjeux, la Ville d'Orléans a souhaité définir cette opération d'aménagement, dénommée « projet Bourgogne Village », selon une démarche de concertation participative dès l'amont du projet.

En ce sens, une première réunion publique s'est tenue le 2 février 2023 puis un questionnaire a été distribué et analysé. Ces démarches précèdent une concertation préalable, qui doit être menée conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme. L'article R 103-1 du code de l'urbanisme liste en effet les différentes opérations d'aménagement soumises à une concertation préalable pendant toute la durée du projet parmi lesquelles la transformation d'une voie existante en aire piétonne d'une superficie supérieure à 3 000 m².

Au vu de ces articles et dans le cadre d'une éventuelle piétonisation de la rue de Bourgogne, il semble qu'une concertation préalable doit être réalisée.

Elle aura notamment pour objectifs de :

- recueillir les besoins des usagers et des habitants ;
- partager les enjeux du secteur ;
- conforter les objectifs de requalification des espaces publics ;
- travailler sur le plan de circulation et sur les questions de stationnement.

Les modalités de la concertation permettront au public, conformément à l'article L 103- 4 du code de l'urbanisme, d'accéder aux informations relatives au projet, de formuler des observations et propositions. Aussi, les modalités proposées sont les suivantes et se dérouleront entre les mois de mars et septembre 2024 :

- une réunion publique d'ouverture ;
- deux ateliers de travail ;
- deux visites de terrain ;
- une réunion publique de clôture.

Durant cette phase de concertation préalable, les habitants pourront exprimer leurs remarques et observations en dehors des temps de réunions publiques via le site internet de la Ville d'Orléans.

Un bilan de la concertation sera approuvé en conseil municipal et sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune d'Orléans.

Cette phase de concertation préalable sera suivie par une concertation continue qui permettra de rencontrer les habitants lors des phases opérationnelles. Des actions de dialogue et de concertation seront poursuivies tout au long du projet.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-11-13-VODEL-02 du conseil municipal du 13 novembre 2023 ;

Vu le code de l'urbanisme notamment l'article L103-2 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les objectifs et les modalités de la concertation préalable du projet Bourgogne Village tels que décrits ci-dessus;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

Annexe(s) : 0

Mme MENIVARD – *C'est une délibération importante pour un projet fondamental du centre-ville et de tout Orléans d'ailleurs. Bourgogne Village s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation du centre-ville et du centre ancien. Ce que l'on a fait sur Bourgogne Ouest, on va le faire sur Bourgogne Est, et on sait le faire.*

Dès le 2 février 2023, on a organisé une réunion publique avec les habitants du quartier Bourgogne Est. Suite à cette réunion, on a envoyé un questionnaire pour savoir ce que voulaient les habitants du quartier. Il en est ressorti quatre points fondamentaux : ils avaient l'air très attachés à la rénovation de l'habitat et à la lutte contre l'habitat insalubre, aux sujets de mobilité et de requalification des espaces publics, aux commerces et aux îlots de fraîcheur. Un sujet revenait sans arrêt : ils voulaient conserver l'esprit village, d'où le terme « Bourgogne Village ».

La réunion publique d'ouverture devrait avoir lieu dès le début du mois d'avril 2024. Pendant toute la durée du chantier, il y aura des phases de concertation en lien avec les habitants et les usagers du quartier.

M. CHAPUIS – *J'étais déjà intervenu sur le sujet en fin d'année 2023, donc je suis heureux de retrouver dans cette délibération, ce qui n'était pas le cas dans la délibération initiale, la référence aux usagers du quartier. Je pense que c'est une bonne chose. Cependant, j'ai lu la délibération à deux reprises ; il s'agit d'un projet de 30 M€ sur 10 ans et on nous fait une proposition de concertation, sans vouloir caricaturer, qui pourrait être utilisée pour la requalification d'une rue. On n'est pas du tout au niveau des enjeux. Vous avez un objectif de requalifier complètement un quartier, d'avoir l'image de Bourgogne Village, une ambition pour cette rénovation et cette requalification massives, mais vous nous faites une concertation à minima, qui respecte les obligations légales bien entendu mais qui passe complètement à côté des enjeux. On parlait de rapidité des projets, mais en l'occurrence, on est sur du temps long. Rien n'empêche d'associer pleinement les usagers et les riverains. Vous l'avez fait récemment dans le quartier, mais il y a une attente pour la rénovation de ce quartier.*

Il y a eu 280 retours pour le questionnaire. Je trouve que c'est important. Le public des réunions que vous avez commencé à organiser est un public d'initiés, de gens qui sont déjà engagés et qui ont l'habitude d'assister à ces réunions. Avec ce type de projet urbain, c'est le moment d'aller chercher les publics éloignés, de faire travailler les écoles pour imaginer un avenir et réinventer l'approche urbaine. On a tous lu les articles récents qui disent que les enfants n'ont plus leur place en ville. Il y a quelques

années, les enfants jouaient dans la rue ; aujourd'hui, on leur en empêche l'accès, les aménagements ne sont pas faits pour eux, on rechigne à faire des rues scolaires, on a du mal à créer des aménagements, on parle de cheminements mais se promener avec une poussette sur les pavés est insupportable.

C'est l'occasion de se poser et de se demander ce que l'on a envie de construire en termes d'aménagement urbain dans un quartier de centre-ville assez dense qui nécessite une adhésion. On ne peut pas reprocher aux gens de ne plus venir voter si, à des moments qui les concernent aussi fortement, on n'ouvre pas porte et fenêtres pour les associer à la concertation. Je suis désolé de vous contredire, Monsieur le Maire, mais la concertation n'est pas un frein au projet. C'est un moteur au projet. L'adhésion est nécessaire. Je crois beaucoup à l'intelligence collective autour de ces projets et au fait de faire vivre la ville ensemble.

Je pense, et c'est pour cela que l'on s'abstiendra, que l'on passe à côté de quelque chose. C'est bien de faire quatre réunions et d'ouvrir un site Internet, mais à 30 M€, je m'attendais à avoir un espace projet permanent où des urbanistes et des chercheurs pourraient venir rencontrer les habitants, les usagers, les écoles pour faire vivre cela et imaginer la suite. On sait très bien que l'on ne va pas figer le programme tout de suite et que l'on va tracer des trajectoires, que l'on doit faire avec les populations du quartier qui sont aussi usagers de la ville.

Je suis déçu de cette délibération, je pensais que l'on serait beaucoup plus ambitieux. On peut faire mieux. On a de nombreux outils et exemples de projets urbains qui ont permis d'associer assez fortement au projet. C'est encore le moment de se poser ces questions. Ce n'est pas une fois que l'on aura fait cette concertation et que l'on aura lancé les chantiers qu'il faudra se dire : « Les riverains ne sont pas venus à la réunion, c'est dommage ». Je ne sais pas s'il n'est pas trop tard, mais si l'on pouvait corriger cette délibération et être ambitieux... En tout cas, nous sommes disponibles dans notre groupe pour participer et réfléchir à de nouveaux mécanismes pour associer les habitants et les usagers.

M. le Maire – J'ai deux hypothèses : soit vous n'avez rien compris, soit vous faites semblant de ne pas comprendre. Je vais pencher pour la deuxième hypothèse, parce que vous êtes très intelligent et vous avez forcément compris.

Cette délibération porte sur la concertation préalable. C'est un terme juridique, légal. On ouvre cette partie légale du sujet, parce que c'est nécessaire dans le déroulement de l'ensemble du projet.

Ensuite, la concertation avec les gens ne se réduit pas nécessairement à la pure concertation préalable du dossier juridique. D'ailleurs, on l'a engagée depuis bien longtemps. Combien de fois a-t-on eu des réunions publiques, est-on allé sur place, a-t-on écouté les uns et les autres ? Vous l'avez rappelé, on a même fait un questionnaire, une consultation publique, et les gens ont répondu plutôt largement avec des choix assez nets. Tout cela est engagé. Il s'agit d'une délibération dans un cadre légal, et on respecte évidemment ce cadre légal.

Ce projet va durer plusieurs années et va engager des moyens importants. Quant au reste, je suis heureux de vous écouter, mais je n'ai pas le sentiment que les gens critiquent tout ce qui a été fait à Orléans depuis un certain nombre d'années, toute la rénovation de la ville, le bord de Loire. On a parlé du tramway ; la première ligne a été faite avant, la deuxième ligne a été faite durant mon mandat avec Charles-Eric LEMAIGNEN. Je ne crois pas que ce soit critiqué, donc vos leçons sont parfois un peu fatigantes. Tout cela va de soi, vous avez remarquablement enfoncé des portes ouvertes.

M. CHAPUIS – C'est facile de caricaturer mes propos. Je n'ai pas du tout remis en question le tramway, les rénovations, les bâtiments. C'est un jeu de tribune, et je sais que vous êtes excellent sur ces sujets, mais ce n'est pas du tout l'objet de mon intervention.

Aujourd'hui, on ouvre une concertation. J'ai dit moi-même qu'il y avait eu des réunions, j'ai cité le questionnaire. J'ai reconnu ce qui a été fait.

M. le Maire – Monsieur CHAPUIS, pardon de vous interrompre, mais vous n'avez toujours pas compris. On n'ouvre pas une concertation ; la concertation a commencé depuis des mois. On ouvre la procédure de concertation préalable qui a une signification juridique.

M. CHAPUIS – Si vous me laissez terminer...

M. le Maire – Vous ne voulez pas entendre.

M. CHAPUIS – J'entends très bien. C'est facile de me caricaturer et de me couper, mais ce n'est pas sur ce point que je voulais intervenir. Je voulais expliquer qu'on ouvre une concertation et qu'au lieu de faire... Le cadre légal n'oblige pas à faire deux ateliers et deux réunions. Ce n'est pas cela, la loi. Vous pouvez caricaturer comme vous voulez, mais ce n'est pas ce qui est écrit dans le CGCT sur les concertations préalables. On peut être innovant sur ces concertations préalables et de nombreuses

collectivités innovent sur ce sujet. Si vous voulez fermer cette porte, vous le pouvez, mais ne dites pas que ce n'est pas possible. Vous-même, vous l'avez fait pour d'autres projets où, pendant les concertations préalables, vous proposiez autre chose. Ne caricaturez pas mes propos. Si vous ne voulez pas le faire durant cette période mais vous vous engagez à le faire pendant une autre période, pourquoi pas. On a une période qui s'ouvre pour plusieurs mois et on peut le faire. Si vous ne souhaitez pas le faire, c'est un choix politique et c'est votre décision, mais ce n'est pas la loi qui l'impose.

M. le Maire – Arrêtez les procès d'intention. De plus, vous tenez des propos complètement contradictoires. D'abord, merci pour votre compliment qui me touche ; je ne le savais pas mais j'apprécie. Ensuite, vous dites qu'on l'a fait pour les autres projets, donc pourquoi voudriez-vous qu'on ne le fasse pas pour celui-ci ? Expliquez-moi ! C'est une délibération assez formelle, mais vous ne voulez pas le comprendre. Ce conseil municipal était intéressant sur le fond, avec des interventions riches de part et d'autre, mais vous ramenez le débat à un autre niveau que je trouve regrettable.

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS ET 44
VOIX POUR

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-025 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Projet intra-mails - Campagne de ravalement de façades - Approbation de conventions - Attributions de subventions.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME MENIVARD

N° 25 Projet intra-mails - Campagne de ravalement de façades - Approbation de conventions - Attributions de subventions.

Dans le cadre du projet intra-mails, le conseil municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la commune, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi de quatre subventions pour des ravalements de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 85 473 € ;
- approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires et notamment à signer lesdites conventions au nom de la commune ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune : fonction 510, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU.

Annexe(s) : 5

- Convention 1 rue des Sept Dormants;
- Convention 24 route d'Olivet;- Convention 56 rue du Bourdon Blanc;
- Convention du 2 rue St Gilles/Cloître St Pierre le Puellier;
- Tableau d'attribution

M. CLOZIER – *Je vais aller vite, donc je vais être caricatural. La rénovation de façade, c'est bien, mais les rénovations thermiques, c'est mieux. Je voudrais savoir où l'on en est de la réflexion pour encourager les Orléanais à faire de l'ITE, isolation thermique par l'extérieur des bâtiments, qui est vertueuse. On cherche à produire des énergies renouvelables, mais si l'on cherche aussi à réduire la consommation des énergies renouvelables en faisant en sorte que les habitants n'aient pas besoin de chauffer plus l'hiver ou de refroidir plus l'été, parce que cela va nous arriver... Où en sommes-nous ? Y a-t-il des solutions pour trouver un partenariat afin d'encourager la population à faire ce type d'isolation ?*

M. le Maire – *C'est le dispositif qui est créé et qui fonctionne, qui s'appelle Ma Métro Rénov'.*

ADOPTE AVEC 1 ABSTENTION ET 52
VOIX POUR

Extrait n°2024-02-22-VODEL-026 du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 22 février 2024

Action foncière - Quartier du Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lots de copropriété n°201, 222, 232, 233 et 242 - Acquisition amiable à la S.A.R.L. SINFIM.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sandrine MENIVARD

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

RAPPORTEUR : M. NANTIER

N° 26

Action foncière - Quartier du Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lots de copropriété n°201, 222, 232, 233 et 242 - Acquisition amiable à la S.A.R.L. SINFIM.

La commune d'Orléans a été saisie d'une proposition d'acquisition à l'amiable portant sur plusieurs lots de copropriété numéros 201, 222, 232, 233 et 242 appartenant à la S.A.R.L. SINFIM, constituant cinq cellules commerciales, brutes de béton, non aménagées, d'une surface totale de 328,60 m² dont deux font actuellement l'objet d'une procédure d'expulsion, régie par un commissaire de justice (lots n°222 et 242), dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété, situé au 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans, édifié dans les volumes numéros 31, 41, 65, 84, 85, 86, 98, 99 et 100 de l'état descriptif de division volumétrique ayant pour assiette la parcelle cadastrée section AK numéro 201, moyennant le prix de 123 000 euros (cent vingt-trois mille euros).

Au regard de la stratégie en cours de définition par la commune d'Orléans pour répondre à l'obsolescence et à la vacance de la galerie commerciale située au 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans et encadrer la mutation économique et commerciale avec l'enjeu de préserver une diversité commerciale dans une approche de proximité pour l'attractivité du quartier et compte tenu des précédentes acquisitions dans la galerie marchande dénommée Rives de Loire, il est proposé d'acquérir à l'amiable les lots indiqués ci-dessus.

Les pourparlers ont abouti à un accord sur un prix de 123 000 €, au vu de l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat, en sus les frais d'agence à hauteur de 10 % du prix de vente soit 12 300 € T.T.C. et les frais liés à l'acte notarié. Le vendeur s'obligera à délivrer et garantir la chose vendue et fera son affaire personnelle de toute revendication pouvant avoir lieu suite aux procédures d'expulsions.

Cette acquisition sera incorporée dans la réserve foncière dans l'attente d'une reconstitution globale de la galerie marchande préservant la diversité de commerces et de services; la personne publique devenue propriétaire ou son opérateur exercera ainsi les droits et obligations de tout copropriétaire, notamment sa contribution aux charges de copropriété, et participera aux décisions collectives dans le cadre de l'Assemblée Générale de la copropriété.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil ;

Vu l'avis rendu par le Pôle d'évaluation domanial de la Direction Immobilière de l'Etat le 11 septembre 2023 après visite du bien ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider d'acquérir aux conditions susvisées auprès de la S.A.R.L. SINFIM, les lots de copropriété dont la désignation suit :

- lot n° 201 une cellule aveugle brute de béton fermée par une porte métallique soudée, donnant sur le faubourg Madeleine, d'une surface totale de 26,87 m² et 13/1000èmes des parties communes générales.
- lot n° 222 : une cellule aveugle brute de béton, donnant dans la galerie marchande, actuellement occupée sans droits ni titres, en cours de procédure d'expulsion, d'une surface totale de 134,31 m² et 59/1000èmes des parties communes générales.
- lot n° 232 : une cellule aveugle brute de béton fermée par porte métallique soudée, dont l'accès se fait par un sas d'entrée partie commune de la copropriété, d'une surface totale de 40,23 m² et 18/1000èmes des parties communes générales.
- lot n° 233 : une cellule aveugle brute de béton fermée par une porte métallique soudée, donnant dans la galerie marchande, d'une surface totale de 38,09 m² et 18/1000èmes des parties communes générales.
- lot n° 242 : une cellule aveugle brute de béton fermée par une porte métallique soudée, donnant sur la galerie marchande et la place Louis Armand, d'une surface totale de 89,10 m² et 32/1000èmes des parties communes générales.

dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété, situé 4/6/8 Place Jean Monnet à Orléans, édifié dans les volumes numéros 31, 41, 65, 84, 85, 86, 98, 99 et 100 de l'état descriptif de division volumétrique ayant pour assiette la parcelle cadastrée section AK numéro 201, moyennant le prix de 123 000 euros (cent vingt-trois mille euros) , en sus les frais d'agence à hauteur de 10 % du prix de vente soit 12 300 € T.T.C.

Les biens seront acquis libres de toute location, toute occupation et tout mobilier avec copie du dossier de procédure judiciaire annexé à l'acte notarié, sans reprise de l'antériorité des charges de copropriété, d'ASL et dettes éventuelles, lesquelles resteront à la charge du vendeur. Un constat d'un commissaire de justice, préalable à la signature de l'acte notarié sera réalisé par le vendeur ou son représentant pour confirmer la libération des locaux ou la conformité des soudures sur les portes, au plus tôt 5 jours ouvrables avant la date du rendez-vous pour la signature de l'acte.

Il conviendra d'ajouter au prix d'acquisition les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents, pièces et actes nécessaires à la réalisation de cette affaire ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune, fonction 632, nature 21351, opération KA1P039, service gestionnaire FON, service destinataire COM, engagement 24FON00002.

Annexe(s) : 2

- Avis de valeur vénale;
- Plan emplacement des lots de copropriété

M. CHAPUIS – *Ce sera peut-être abordé lors des prochains conseils municipaux. On avait abordé il y a quelques mois la situation particulière de la galerie marchande. Il faudrait peut-être inscrire le sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour se projeter sur l'objectif et le projet commercial que l'on pourrait imaginer. Je sais qu'il y a des conflits de propriétés et de passages qui ne sont pas simples et j'imagine que vous devez vous arracher un peu les cheveux sur ces sujets. Il faudrait que l'on trouve un temps pour échanger sur le sujet. Des riverains avaient évoqué l'idée de fermer un peu plus tôt et de rapprocher certaines cellules commerciales de la rue. Ce serait bien que l'on ait un moment d'échange, peut-être en commission avec des collègues, sur la situation particulière et « enkystée » de la galerie marchande. Je pense que cela va dans le bon sens avec ce rachat.*

M. NANTIER – *Merci pour mes cheveux, Monsieur CHAPUIS. Entre Châtelet et Rives de Loire - Madeleine, c'est compliqué de les conserver.*

Je m'attendais un peu à votre remarque. Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur une réhabilitation Rives de Loire - Madeleine, avec deux handicaps : c'est une architecture qui a fait son temps, qui ne correspond pas à la commercialité que l'on souhaite, et ce sont plusieurs copropriétés, ce qui ne facilite jamais les choses. On sait tous ce qu'est une copropriété dans une résidence d'habitation, mais pour réhabiliter et faire vivre un ensemble commercial, le système de la copropriété n'est pas idéal.

Pour reprendre l'image du tracteur que M. le Maire aime beaucoup, le tracteur est déjà un peu dans le champ. Il était à l'arrêt parce que nous avons fait travailler un AMO que nous avons souhaité prolonger, mais l'appel d'offres a été infructueux, ce qui a mis les choses en stand-by. Nous sommes en train de réamorcer les choses depuis le mois de février. On commence à voir des esquisses de scénario pour jouer avec cette architecture non commerciale. Ces acquisitions font partie de la stratégie de mettre « les pieds dans le plat » pour prendre la main et faire revivre cet ensemble commercial.

M. le Maire – *On sera appelé à en rediscuter lorsque les choses auront avancé et seront plus mûres. De toute façon, il faut en passer par les acquisitions.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-027 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Action foncière - Quartier du Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lots de copropriété n° 1125, 1126, 1111, 1112, 1113, 1114, 1129, 1130, 1122, 1123 et 1124 - Acquisition amiable à la S.A.R.L. AGEM'S IMMO.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sandrine MENIVARD

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

RAPPORTEUR : M. NANTIER

N° 27

Action foncière - Quartier du Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lots de copropriété n°1125, 1126, 1111, 1112, 1113, 1114, 1129, 1130, 1122, 1123 et 1124 - Acquisition amiable à la S.A.R.L. AGEM'S IMMO.

La Ville d'Orléans a été saisie d'une proposition d'acquisition à l'amiable portant sur plusieurs lots de copropriété numéros 1125, 1126, 1111, 1112, 1113, 1114, 1129, 1130, 1122, 1123 et 1124, appartenant à la S.A.R.L. AGEM'S IMMO, constituant un local commercial de 142,66 m² occupé, ainsi qu'un local professionnel à usage de bureaux vacant de 333,16 m² et un autre local professionnel à usage de bureaux vacant de 52,42 m² dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété, situé 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans, édifié dans les volumes numéros 22, 62, 75, 76, 77 et 78 de l'état descriptif de division volumétrique ayant pour assiette la parcelle cadastrée section AK numéro 201, moyennant le prix de 430 000 € (quatre cent trente mille euros).

Deux lots sont vendus loués exclusivement à usage de salon de thé, bar à chicha et sandwicherie, dans le cadre d'un bail commercial ayant commencé à courir rétroactivement le 1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2031 pour une durée de 9 années et un loyer fixé à 1 055,26 euros (mille cinquante-cinq euros et vingt-six centimes) par mois ainsi que le versement d'une indemnité compensatrice de 515,00 euros (cinq cent quinze euros) pour avoir occupé sans titre le lot numéro 1126 pendant une période courant du 1^{er} juillet 2020 au 31 mai 2022, à payer par le locataire jusqu'au 30 novembre 2024. D'un commun accord entre les parties, ce versement de 515,00 euros mensuel restera acquis en totalité au bailleur alors en place, la S.A.R.L. SINFIM, laquelle fera son affaire personnelle de son encaissement.

Au regard de la stratégie en cours de définition par la Ville d'Orléans pour répondre à l'obsolescence et à la vacance de la galerie commerciale située au 103 à 105 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans et encadrer la mutation économique et commerciale avec l'enjeu de préserver une diversité commerciale dans une approche de proximité pour l'attractivité du quartier et compte tenu des précédentes acquisitions dans la galerie marchande dénommée Rives de Loire, il est proposé d'acquérir à l'amiable les lots indiqués ci-dessus.

Un accord est intervenu au prix de 430 000 € au vu de l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat, en sus les frais d'agence d'un montant de 25 800 € T.T.C. et les frais liés à l'acte notarié.

Cette acquisition sera incorporée dans la réserve foncière dans l'attente d'une recomposition globale de la galerie marchande préservant la diversité de commerces et de services ; la personne publique devenue propriétaire ou son opérateur exercera ainsi les droits et obligations de tout copropriétaire, notamment sa contribution aux charges de copropriété, et participera aux décisions collectives dans le cadre de l'Assemblée Générale de la copropriété.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la code civil,

Vu l'avis rendu par le Pôle d'évaluation domanial de la Direction Immobilière de l'Etat le 11 septembre 2023,

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider d'acquérir les lots de copropriété suivants :

Lots n° 1125 et 1126 : une cellule commerciale louée à la Rose bleue en vertu d'un bail commercial, d'une surface totale de 142,66 m², au rez de chaussée représentant 44/1000èmes et 42/1000èmes des parties communes générales ;

- Lots n° 1122, 1123 et 1124 : un local professionnel à usage de bureaux libre de toute occupation d'une surface totale de 52,42 m² représentant 12/1000èmes, 12/1000èmes et 21/1000èmes des parties communes générales ;

- Lots n° 1111, 1112, 1113, 1114, 1129 et 1130 : un local professionnel à usage de bureaux en état de vétusté avancé, avec double accès libre de toute occupation, d'une surface totale de 333,16 m² représentant 68/1000èmes, 32/1000èmes, 24/1000èmes, 24/1000èmes, 25/1000èmes et 68/1000èmes des parties communes générales.

dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété, situé 4/6/8 Place Jean Monnet à Orléans, édifié dans les volumes numéros 22, 62, 75, 76, 77 et 78 de l'état descriptif de division volumétrique ayant pour assiette la parcelle cadastrée section AK numéro 201, moyennant le prix de 430 000 € (Quatre cent trente mille euros) en sus les frais d'agence d'un montant de 25 800 € T.T.C.

Deux lots sont vendus loués exclusivement à usage de salon de thé, bar à chicha et sandwicherie., dans le cadre d'un bail commercial ayant commencé à courir rétroactivement le 1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2031 pour une durée de 9 années et un loyer fixé à 1 055,26 euros (mille cinquante-cinq euros et vingt-six centimes) par mois ainsi que le versement d'une indemnité compensatrice de 515,00 euros (cinq cent quinze euros) à payer jusqu'au 30 novembre 2024. D'un commun accord entre les parties, ce versement de 515,00 euros mensuel restera acquis en totalité au bailleur alors en place, la S.A.R.L. SINFIM, laquelle fera son affaire personnelle de son encaissement.

Le bien portant les numéros de lot 1125 et 1126 sera acquis loué comme il est indiqué ci-dessus et les autres biens seront acquis libres de toute location, toute occupation et tout mobilier, sans reprise de l'antériorité des charges de copropriété, d'ASL et dettes éventuelles, lesquelles resteront à la charge du vendeur.

Il conviendra d'ajouter au prix d'acquisition les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents, pièces et actes nécessaires à la réalisation de cette affaire ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 632, nature 21351, opération KA1P039, service gestionnaire FON, service destinataire COM, engagement 24FON00003.

Annexe(s) : 4

- Avis de valeur vénale n°1;

- Avis de valeur vénale n°2;

- Avis de valeur vénale n°3;

- Plan de l'ensemble des lots de copropriété

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-028 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Action foncière - Rénovation urbaine - Quartier de l'Argonne - Déclassement d'emprises après désaffectation du domaine public - Cession de parcelles à la SORGEM concessionnaire de l'opération d'aménagement "ANRU 2 Argonne".

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sandrine MENIVARD

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME CARRÉ

N° 28 Action foncière - Rénovation urbaine - Quartier de l'Argonne - Déclassement d'emprises après désaffectation du domaine public - Cession de parcelles à la SORGEM concessionnaire de l'opération d'aménagement « ANRU 2 Argonne ».

Par une délibération du 20 mai 2019, la commune d'Orléans a approuvé la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole, qui sont en cours de réalisation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Argonne et de La Source à Orléans.

Le programme de l'opération d'aménagement « ANRU 2 Argonne » intervient principalement sur les grandes thématiques que sont :

- le parcours résidentiel ;
- le cadre de vie, la qualité de vie et la gestion de site ;
- le développement économique, l'offre de services, l'emploi et l'insertion ;
- l'efficacité énergétique et la transition écologique ;
- le décloisonnement, l'ouverture et la mobilité des habitants.

Pour la mise en œuvre de cette opération d'aménagement en renouvellement urbain, le conseil métropolitain d'Orléans Métropole a désigné par une délibération en date du 25 mars 2021 la S.O.R.G.E.M. (Société d'économie mixte du Val d'Orge) comme concessionnaire de l'opération d'aménagement «ANRU 2 Argonne » et a approuvé le traité de concession d'aménagement et ses annexes, puis a approuvé un avenant n° 1 par une délibération en date du 12 juillet 2023.

Ledit traité de concession et son avenant n° 1 prévoient l'acquisition par la S.O.R.G.E.M. des biens immobiliers bâtis et non bâtis, nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement, compris dans le périmètre de l'opération.

L'îlot objet de la délibération ainsi identifié dans le quartier de l'Argonne pour la construction d'une résidence intergénérationnelle de 40 logements, se situe entre l'avenue de Wichita, les rues Monique Outin et Hector Berlioz, dans le périmètre de la concession d'aménagement « ANRU 2 Argonne ».

Cet îlot actuellement en état de friche comprend également des emprises propriétés des résidences de l'Orléanais, de deux anciens immeubles de logements collectifs démolis dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain avec le soutien de l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) ainsi que de deux anciens immeubles de logements collectifs démolis en 2021 dans le contexte du second programme de renouvellement urbain, toujours avec le soutien de l'ANRU.

Par une délibération en date du 19 juin 2017, le conseil municipal, vu le dossier soumis à l'enquête publique du 2 au 16 décembre 2016, notamment la notice explicative et les plans de déclassement, avait constaté le déclassement d'emprises objet de la présente vente et décidé de la cession à l'euro symbolique, avec dispense de versement, à l'office public HLM Les résidences de l'Orléanais pour lui permettre de mettre en œuvre les opérations de résidentialisation des ensembles collectifs gérés par l'office.

Toutefois, ces parcelles n'ont cependant pas fait l'objet de mutation car fléchées in fine en un lot à bâtir donc à acquérir par l'aménageur. En effet, celui-ci doit acquérir le foncier propriété de la Commune pour réaliser certaines opérations d'espaces publics, reconstituer les îlots et les viabiliser pour les céder ensuite à des opérateurs choisis avec un cahier des charges de cession de terrain pour encadrer au mieux les projets. Il convient dès lors de confirmer le déclassement de ces parcelles et d'abroger, dans la délibération du 19 juin 2017 la partie concernant leurs cessions, afin d'approuver leurs ventes à un nouvel acquéreur.

Par ailleurs, le projet induit la cession à l'euro symbolique par la commune d'Orléans à la S.O.R.G.E.M. de ses parcelles de terrain après déclassement, sises à Orléans entre l'avenue de Wichita, les rues Monique Outin et Hector Berlioz, issues de son domaine public communal, cadastrées section CM numéros :

<i>parcelles</i>	<i>contenance</i>
503	2a 60ca
506 p1	0a 84ca
646 p1	1a 63ca
662	0a 43ca
666	0a 52ca
667	0a 23ca
697	0a 04ca
914 p1	0a 26ca
915 p1	1a 38ca
915 p3	0a 10ca
916 p1	3a 68ca
918 p1	0a 08ca
920 p1	0a 43ca
921 p1	0a 08ca
922	9a 06ca
923	1a 19ca
924	7a 83ca
925	0a 34ca
<i>domaine public non cadastré</i>	<i>contenance</i>
DP1	0a 08ca
DP2	0a 03ca
DP3	10a 08ca
DP4	0a 05ca

La cession est faite en l'état existant, l'acquéreur faisant son affaire de déposer les ouvrages enterrés et aériens relevant des réseaux publics et des concessionnaires qui seraient nécessaires pour la viabilisation du lot.

Les parcelles qui n'avaient pour objet que de desservir des immeubles démolis depuis plusieurs années, constituant une propriété de droit privé en partie clôturée, les emprises à déclasser n'assurent plus à ce jour de fonctions de stationnement, de desserte et de circulation de la voie.

Sur le fondement de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement des emprises concernées ne nécessite pas d'enquête publique préalable puisque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Le déclassement des parcelles considérant leur désaffectation relève de la compétence de la commune d'Orléans demeurée propriétaire.

Nonobstant le prix de l'euro symbolique avec dispense de le verser, l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction générale des finances publiques, requis en application des dispositions de l'article L. 1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales, a été demandé en date du 9 janvier 2024. L'avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Considérant que la présente délibération n'emporte pas la formation du contrat de vente, par dérogation aux stipulations de l'article 1583 du Code civil, la formation de la vente est ainsi retardée à la signature de l'acte authentique de vente.

Considérant la désaffectation résultant de la cessation de tout usage public.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions conjuguées du Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants, et du chapitre IV du III du livre 1^{er} du Code des relations entre le public et l'administration, fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement ou au déclassement des voies communales,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique du 2 au 16 décembre 2016, notamment la notice explicative, et les plans de déclassement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2017, considérant la désaffectation résultant de la cessation de tout usage public et constatant le déclassement des emprises visées par le dossier d'enquête publique,

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- confirmer le déclassement des emprises soumises à l'enquête publique du 2 au 16 décembre 2016, prononcé par la délibération du conseil municipal du 19 juin 2017, et qui n'ont jamais été réaffectées ;

- abroger partiellement la délibération du conseil municipal du 19 juin 2017 en ce qui concernait les cessions à l'euro symbolique, avec dispense de versement au bénéfice de l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais », uniquement des emprises Wichita - Borde aux mignons Tranche 2 ;

- constater la désaffectation effective des parcelles et emprises susvisées de ce projet d'aménagement ;

- approuver le déclassement du domaine public communal par suite de la cessation de tout usage direct par le public, desdites emprises définies ou à détacher des parcelles cadastrées section CM numéros 503 pour 2a 60ca, 506 p1 pour 0a 84ca, 646 p1 pour 1a 63ca, 662 pour 0a 43ca, 666 pour 0a 52ca, 667 pour 0a 23ca, 697 pour 0a 04ca, 914 p1 pour 0a 26ca, 915 p1 pour 1a 38ca, 915 p3 pour 0a 10ca, 916 p1 pour 3a 68ca, 918 p1 pour 0a 08ca, 920 p1 pour 0a 43ca, 921 p1 pour 0a 08ca, 922 pour 9a 06ca, 923 pour 1a 19ca, 924 pour 7a 83ca, 925 pour 0a 34ca et les emprises issues du domaine public non cadastré identifiées au plan de géomètre : DP1 pour 0a 08ca, DP2 pour 0a 03ca, DP3 pour 10a 08ca, DP4 pour 0a 05ca, entre l'avenue de Wichita, les rues Monique Outin et Hector Berlioz, au vu du document modificatif du parcellaire cadastral et après bornage par le géomètre et d'une façon générale l'emprise nécessaire au projet, sans enquête publique préalable sur le fondement de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière ;

- décider de céder à la S.O.R.G.E.M., pour porter l'opération projetée, ces parcelles cadastrées section CM numéros 503 pour 2a 60ca, 506 p1 pour 0a 84ca, 646 p1 pour 1a 63ca, 662 pour 0a 43ca, 666 pour 0a 52ca, 667 pour 0a 23ca, 697 pour 0a 04ca, 914 p1 pour 0a 26ca, 915 p1 pour 1a 38ca, 915 p3 pour 0a 10ca, 916 p1 pour 3a 68ca, 918 p1 pour 0a 08ca, 920 p1 pour 0a 43ca, 921 p1 pour 0a 08ca, 922 pour 9a 06ca, 923 pour 1a 19ca, 924 pour 7a 83ca, 925 pour 0a 34ca et les emprises issues du domaine public non cadastré identifiées au plan de géomètre : DP1 pour 0a 08ca, DP2 pour 0a 03ca, DP3 pour 10a 08ca, DP4 pour 0a 05ca, hors Z.A.C., ainsi déclassées et incorporées au domaine privé communal, comme identifiées sur le plan de géomètre en annexe et d'une façon générale l'emprise nécessaire au projet, soit une superficie totale de l'ordre de 4 096 m², moyennant un euro symbolique avec dispense de le verser, tous les frais et émoluments induits étant à la charge de l'acquéreur ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents, pièces et actes nécessaires à la réalisation de cette affaire ;

- autoriser la S.O.R.G.E.M. ou toute personne qui se substituerait à cette dernière à signer et déposer auprès des services de la commune d'Orléans une demande de permis de construire sur le terrain en cause pour la réalisation de son projet ;

- autoriser l'acquéreur, le cas échéant, à prendre possession des lieux emportant de fait la garde juridique et toutes responsabilités pour démarrer les travaux envisagés avant la signature de l'acte authentique, sous réserve d'une demande expresse de sa part, au service Rénovation urbaine, 5 place du 6 juin 1944 45000 Orléans.

Annexe(s) : 1

- Plan projet de division

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-029 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Arts et Economie Créative - Approbation d'une convention annuelle d'objectifs à passer avec l'association Musique & Equilibre au titre de l'année 2024 - Attribution de subvention.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sandrine MENIVARD

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 09 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 29 Arts et Economie Créative - Approbation d'une convention annuelle d'objectifs à passer avec l'association Musique & Equilibre au titre de l'année 2024 - Attribution de subvention.

L'association Musique & Équilibre, créée en juin 1986, est une école de musique organisée autour de la formation et de la création.

L'association est soutenue par la Mairie d'Orléans par le biais de conventions de soutien au fonctionnement depuis 2010. Ces conventions d'objectifs sont pluriannuelles depuis 2015.

Par ailleurs, la Mairie d'Orléans met à disposition de Musique & Équilibre des locaux, dans le cadre de deux conventions de mise à disposition de locaux communaux à titre précaire et révocable, comme suit :

- 307,5 m2 au sein de la Maison Bourgogne (108 rue de Bourgogne),
- 170,75 m2 au sein de l'Argonaute (73 boulevard Marie Stuart).

L'association a été soutenue en 2023 à hauteur de 85 000 € dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023. L'association a par ailleurs bénéficié d'un soutien à l'investissement de 5000 € au titre de 2023.

L'association a présenté son plan d'actions ainsi que son budget prévisionnel pour 2024 et a sollicité le soutien de la Mairie d'Orléans pour poursuivre ses activités musicales en centre-ville et dans le quartier de l'Argonne.

Le modèle économique de l'association, au même titre que les autres écoles de musique associatives du territoire national, est actuellement fragilisé pour deux raisons principales :

- La hausse de la masse salariale de l'association liée à la hausse des points d'indice de la Convention Collective Éducation, culture, loisirs et animation au service des territoires (ÉCLAT),
- La difficulté à obtenir le même niveau de subvention de la part d'organismes nationaux pour financer une partie des activités de création, formation et diffusion de l'association.

Pour ces raisons, il est proposé une convention annuelle d'objectifs au titre de l'année 2024 afin de permettre à l'association d'adapter son projet et ses orientations stratégiques à la conjoncture, avec comme feuille de route la recherche de nouveaux financements.

L'année 2024 permettra également à la ville dans le cadre des comités de suivi, d'accompagner l'association dans cette phase financière complexe en évaluant les choix de gestion et les priorités à définir à l'horizon 2025.

Il est proposé d'approuver cette convention annuelle d'objectifs 2024 à passer avec l'association Musique & Equilibre et d'attribuer une subvention annuelle de 85 000 € à l'association au titre de 2024.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association Musique & Equilibre en date du 1^{er} décembre 2023,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle d'objectifs 2024 à passer avec l'association Musique & Equilibre ;
- dans ce cadre, attribuer une subvention de 85 000 € à l'association au titre de 2024 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 0001010, service gestionnaire AEC.

Annexe(s) : 1

- Convention M&E 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-030 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Arts et économie créative - Orgue de l'église Notre-Dame de Consolation - Travaux à entreprendre -
Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec le Diocèse d'Orléans - Paroisse
Orléans Nord.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué,
s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence
CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe
CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE,
Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge
GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE,
Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain
LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine
PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE,
Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 09 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 30 Arts et économie créative - Orgue de l'église Notre-Dame de Consolation - Travaux à entreprendre - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec le Diocèse d'Orléans - Paroisse Orléans Nord.

Chaque année, en affectant un budget spécifique à l'entretien des orgues, la Ville d'Orléans s'efforce de maintenir en état ce patrimoine dont elle est propriétaire.

Toujours en état de fonctionnement, l'orgue de l'église Notre-Dame de Consolation requiert néanmoins des travaux de relevage résultants de son ancienneté et de l'absence d'entretien pendant plusieurs années. Ces travaux permettront de garantir sa conservation pérenne dans le temps.

Après consultation du facteur d'orgue compétent et étude par la Direction de la Culture, des Arts et de l'économie créative, le choix s'est porté sur la manufacture d'orgues David BRADESI qui propose une reprise de tous les éléments de l'instrument sujets à l'empoussièrement, de remplacer le moteur électrique, de remonter la boîte expressive et de procéder à un dépoussiérage complet suivi d'un accord général, pour un montant de 26 906,27 € H.T., soit 32 287,52 € T.T.C.

Considérant son intérêt pour ces travaux, le Diocèse d'Orléans - Conseil économique de la Paroisse Orléans Nord - s'engage à participer au financement de l'opération pour un montant de 7 500 € T.T.C.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de l'opération de travaux de relevage de l'orgue de l'église Notre-Dame de Consolation avec l'aide financière du Diocèse d'Orléans - Paroisse Orléans Nord ;
- approuver les termes de la convention d'offre de concours, à passer avec le Diocèse d'Orléans - Paroisse Orléans Nord, d'un montant de 7 500 €;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer la recette correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 311, imputation 1D15045, compte 21622, opération 05A315 (CU053 unité fonctionnelle 408).

Annexe(s) : 2

- Convention Orgue de l'église Notre Dame de Consolation ;
- Devis Orgue église ND Consolation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-031 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Arts et économie Créative - Théâtre Gérard Philipe - Musées d'Orléans - Convention de partenariat à passer avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS).

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Gauthier DABOUT, Isabelle RASTOUL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	2
Nombre d'élus en exercice	53
Nombre de votants	50
Quorum.....	27

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 09 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 31 Arts et économie Créative - Théâtre Gérard Philippe - Musées d'Orléans - Convention de partenariat à passer avec le Comité National d'Action Social (CNAS).

Dans le cadre de leur politique de développement et de fidélisation des publics sur le plan local, les établissements culturels de la commune d'Orléans souhaitent proposer des tarifs préférentiels à l'adresse des bénéficiaires du CNAS.

Ces offres se déclinent comme suit :

- au Théâtre Gérard Philipe : Entrée adulte au tarif de 5 € (tarif réduit) au lieu de 10€ (tarif plein) pour les spectacles payants programmés par le Théâtre Gérard Philipe conformément à la délibération portant actualisation des tarifs d'entrée au spectacles adoptée en Conseil municipal du 29 juin 2023 dont Madame la Préfète du Loiret, Préfète de la région Centre-Val de Loire a accusé réception le 11 juillet 2023.

- dans les 4 musées de la commune (Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement, Musée des Beaux Arts, Hôtel Cabu Musée d'Histoire et d'Archéologie et Maison Jeanne d'Arc), entrée gratuite conformément à la grille tarifaire adoptée par délibération du conseil municipal du 7 décembre 2023 dont Madame la Préfète du Loiret, Préfète de la Région Centre-Val de Loire a accusé réception le 15 décembre 2023.

Ces tarifs sont applicables sur présentation d'une carte CNAS.

Afin de rendre ces offres applicables, une convention est établie entre la Mairie d'Orléans et le Comité National d'Action Sociale (CNAS).

La convention est valable pour un an à compter de la date de signature et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée. De son côté, le CNAS portera à la connaissance de ses bénéficiaires l'existence de l'offre susmentionnée, ce par tout moyen de son choix : site internet, brochure, lettre d'information, réunion locale...

La commune d'Orléans s'engage à maintenir auprès des bénéficiaires du CNAS son offre tarifaire au même niveau de remise tout au long de ce partenariat.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 8 du conseil municipal du 29 juin 2023 relative aux tarifs du Théâtre Gérard Philipe ;

Vu la délibération n° 26 du conseil municipal du 7 décembre 2023 relative à la tarification des droits d'entrée 2024 aux Musées d'Orléans ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie sur les régies concernées.

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat avec le CNAS

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
ISABELLE RASTOUL, GAUTHIER DABOUT

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-032 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Arts et économie créative - Conservatoire - Adhésion à l'Union Départementale des Ecoles et Sociétés Musicales et Artistiques du Loiret (UDESMA 45).

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 09 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 32 Arts et économie créative - Conservatoire - Adhésion à l'Union Départementale des Ecoles et Sociétés Musicales et Artistiques du Loiret (UDESMA 45).

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans est un établissement d'enseignement artistique qui a, entre autres, pour vocation d'avoir la connaissance la plus détaillée possible de l'état de l'enseignement musical départemental, et d'y échanger pédagogiquement et musicalement. Déjà membre de l'Union des Conservatoires et Ecoles de Musique du Loiret (UCEM 45), l'adhésion à l'Union Départementale des Ecoles et Sociétés Musicales et Artistiques du Loiret (UDESMA 45), avec ses 72 adhérents dont 36 écoles et fédérations musicales membres, vient compléter les liens départementaux en ayant des échanges professionnels jusque dans les communes rurales les plus éloignées.

Conformément au nouveau schéma national d'orientation pédagogique paru au bulletin officiel n°5 de Novembre 2023, le Conservatoire s'inscrit ainsi dans une mission de mise en réseau complète de l'enseignement musical dans le Loiret. Le rôle de lieu ressources du conservatoire y est mis en avant, ainsi que son insertion dans le schéma artistique départemental.

L'adhésion à l'UDESMA 45 permettra à la mairie d'Orléans de bénéficier de tous les avantages négociés par la confédération musicale de France avec notamment :

- la mise à disposition des outils pédagogiques pour l'enseignement de la musique,
- l'accès à des formations et stages : stage orchestre junior, stage adultes, journée pédagogiques Batteries Fanfares, formation à la Direction orchestre,
- l'accès à la plateforme Opentalent pour l'inscription des élèves au concours des jeunes talents dès le 1^{er} cycle,
- la participation aux manifestations régionales.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la mairie à l'Union Départementale des Ecoles et Sociétés Musicales et Artistiques du Loiret (UDESMA 45) dont la cotisation annuelle s'élève à 800 € TTC pour l'année 2024 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion au nom de la mairie ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la mairie: fonction 311, nature 6281, services gestionnaires CTO.

Annexe(s) : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-033 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Evènementiel - Animation des quais et manifestations estivales 2024 - Approbation d'une convention-type d'occupation du domaine public et fixation des redevances.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 09 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 33 Evènementiel - Animation des quais et manifestations estivales 2024 -
Approbation d'une convention-type d'occupation du domaine public et fixation
des redevances.

La mairie organise et développe chaque été des manifestations culturelles et festives sur les quais de Loire.

Dans le cadre des animations estivales des quais de Loire qui se tiendront du 25 mars au 1^{er} octobre 2024, la Mairie met à disposition de la société « Neuf Parfait », retenue suite à l'appel à projet lancé le 21 janvier 2022, un espace aménagé et équipé : la guinguette Le Ponton, sur les quais de Loire pendant la période estivale.

Une convention de mise à disposition d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de trois ans, a été conclue avec l'occupant/exploitant en vertu d'une décision prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Il est proposé d'augmenter de 2% la redevance 2023 fixée à 357 €, soit 364 € par mois d'occupation pour 2024.

Depuis 2017, l'association Nanoprod propose un espace culturel de plein air dénommé la Paillote sur le quai de Prague à Orléans. Cet espace ouvert dans l'espace public a pour vocation de proposer une programmation pluridisciplinaire ainsi qu'un espace de restauration. Une nouvelle saison estivale de la Paillote prendra place du 20 avril au 1^{er} septembre 2024. Il est proposé d'augmenter de 2% la redevance 2023 fixée à 314 €, soit 320 € par mois d'occupation pour 2024.

S'agissant du Boui-Boui, établissement à vocation uniquement commerciale, et suite au choix de vouloir « réaligner » le tarif de cette guinguette sur les autres commerces des quais, il été convenu d'augmenter de 50 € la redevance mensuelle du Boui-Boui au titre de l'année 2024, soit une redevance mensuelle passant de 200 € à 250 €.

Pour les festivités du 14 juillet qui se dérouleront les 13 et 14 juillet 2024, avec notamment l'organisation d'une retraite aux lampions, d'un feu d'artifice et d'un bal festif le 13 juillet au soir ainsi que plusieurs animations le 14 juillet, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2% aux redevances d'occupation des espaces mis à disposition à Orléans pour cette manifestation.

Le tableau récapitulatif des redevances d'occupation du domaine public pour les manifestations d'été et des festivités du 14 juillet est présenté en annexe de la délibération.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public est proposée. Elle sera passée avec les occupants/exploitants pour définir les engagements de chacune des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs de redevances d'occupation temporaire du domaine public applicables du 25 mars au 1^{er} octobre 2024, lors des festivités des 13 et 14 juillet 2024 pour les espaces du domaine public mis à disposition et situés sur les quais et dans la commune tels que définis dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- approuver la convention-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer avec les occupants/exploitants pour les manifestations d'été ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- inscrire les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie : fonction 023, nature 73154, opération XB1H002, service gestionnaire EVE.

Annexe(s) : 2

- Convention type d'occupation du domaine public;
- Tableau des redevances 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-034 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Evènementiel - Festivités du 13 juillet 2024, 2025 et 2026 - Prestations événementielles - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 09 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : MME PICARD

N° 34 Evènementiel - Festivités du 13 juillet 2024, 2025 et 2026 - Prestations évènementielles - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Dans le cadre de l'organisation des festivités du 13 juillet 2024, 2025 et 2026 et en vue de la consultation de marchés publics portant sur le spectacle pyrotechnique, les prestations de sonorisation et d'éclairage scéniques pour l'organisation d'un bal et les prestations pour la diffusion sonore d'un spectacle pyromusical via des appareils connectés, les communes d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin proposent de constituer un groupement de commandes dans le cadre d'une convention.

Cette convention prévoit l'application des modalités suivantes :

- la mairie d'Orléans assurera la coordination du groupement de commandes jusqu'à l'exécution des prestations. A ce titre, elle est chargée de la préparation des dossiers de consultation, de la signature, de la notification des marchés et du suivi de l'exécution pour le compte du groupement,
- le groupement de commandes prendra fin à la liquidation définitive des marchés.

Chaque membre du groupement prendra en charge le paiement des prestations, en application des marchés signés pour le groupement, selon la répartition suivante :

- 75 % du prix du marché par la mairie d'Orléans,
- 17 % du prix du marché par la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- 8 % du prix du marché par la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Le cas échéant, les parties à la présente convention se rapprocheront en vue d'examiner l'opportunité d'adapter par voie d'avenant leur situation contractuelle en cas de changement de circonstances, impactant durablement et significativement l'une ou l'autre des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin en vue de la réalisation de prestations pyrotechniques, de sonorisation, d'éclairage scéniques et de diffusion sonore via des appareils connectés dans le cadre des festivités du 13 juillet 2024, 2025 et 2026 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la mairie ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie : fonction 023, nature 611, opérationXD1H001, service gestionnaire EVE.

Annexe(s) : 1

- Convention de groupement de commandes

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-035 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Commande publique - Marché public - Fêtes de Jeanne d'Arc 2024 à Orléans – Prestations techniques des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2024 - Lot 1 : matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires - Lot 2 : matériels techniques pour le Set Electro - Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 09 février 2024
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. HOUSSARD

N° 35 Commande publique - Marché public – Fêtes de Jeanne d’Arc 2024 à Orléans - Prestations techniques des Fêtes de Jeanne d’Arc du 7 au 8 mai 2024 - Lot 1 : matériels techniques nécessaires à l’organisation des cérémonies protocolaires - Lot 2 : matériels techniques pour le Set Electro - Approbation de marchés après appel d’offres ouvert.

Les Fêtes de Jeanne d’Arc, élément essentiel du programme annuel des festivités de la mairie d’Orléans, imposent une recherche optimale de qualité et un engagement fort sur le résultat. L’importance de cet évènement, tant pour le programme de la mairie que pour le patrimoine historique national, nécessite de passer un appel d’offres alloti pour les prestations techniques nécessaires au bon déroulement des cérémonies protocolaires et hommages officiels des 7 et 8 mai 2024 et du Set Electro du 7 mai 2024.

Les deux lots composant l’appel d’offres « Prestations techniques nécessaires à l’organisation des cérémonies protocolaires et du Set Electro des Fêtes de Jeanne d’Arc 2024 » dépendent des artistes qui participeront aux festivités. Aussi, il a été décidé de passer ces marchés sur une année seulement.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d’offres ouvert, alloti, a été lancé le 12 décembre 2023 en application des articles R. 2124-2 et suivants du Code de la commande publique.

L’allotissement est le suivant :

Lot 1 : Fourniture, mise en place et exploitation de matériels techniques pour les cérémonies protocolaires des Fêtes de Jeanne d’Arc du 7 au 8 mai 2024.

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire conclu à prix global et forfaitaire.

Le présent lot est découpé en tranches conformément au code de la commande publique comme suit :

- tranche ferme : son, éclairage distribution électrique, structure régie et captations vidéo pour les cérémonies protocolaires.
- tranche optionnelle n°1 : infrastructures permettant l’accueil des cars régie.

Lot 2 : Fourniture, mise en place et exploitation de matériels techniques pour le Set Electro des Fêtes de Jeanne d’Arc du 7 au 8 mai 2024.

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire conclu à prix global et forfaitaire.

Pour le lot 1 : L’analyse des offres a été réalisée selon les critères d’attribution inscrits dans le règlement de la consultation comme suit :

Critère 1 : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et décomposée de la manière suivante (pondération 55 %)

- **Sous-critère 1** : qualité et efficience des matériels proposés et de leur installation appréciée au regard des points b) à j) du Mémoire Technique (sous-pondération 30%)
- **Sous-critère 2** : pertinence de l’organisation humaine selon le planning d’intervention proposé pour l’exécution des prestations appréciée au regard du point a) du Mémoire Technique (sous-pondération 25 %)

Critère 2 : pertinence des mesures adoptées pour limiter l’impact écologique des prestations appréciée au regard du point k) du mémoire technique (pondération 5 %)

Critère 3 : prix apprécié au regard du prix figurant à l’acte d’engagement (pondération : 40%)

Pour le lot 2 :

Critère 1 : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et décomposée de la manière suivante (pondération 55 %)

- **Sous-critère 1** : qualité et efficience des matériels proposés et de leur installation appréciée au regard des points b) à g) du Mémoire Technique (sous-pondération 30%)
- **Sous-critère 2** : pertinence de l'organisation humaine selon le planning d'intervention proposé pour l'exécution des prestations appréciée au regard du point a) du Mémoire Technique (sous-pondération 25 %)

Critère 2 : pertinence des mesures adoptées pour limiter l'impact écologique des prestations appréciée au regard du point h) du mémoire technique (pondération 5 %)

Critère 3 : Prix apprécié au regard du prix figurant à l'acte d'engagement (pondération : 40%)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le jugement de la commission d'appel d'offres du 9 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés relatifs aux Prestations techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires et du Set Electro des Fêtes de Jeanne d'Arc 2024 à passer avec les entreprises suivantes :

Désignation	Montant en euros T.T.C.	Candidat retenu
Lot 1 : Fourniture, mise en place et exploitation de matériels techniques pour les cérémonies protocolaires des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2024	111 741,00 €	GB4D SARL

En l'absence d'offre régulière, déclarer sans suite le lot 2 de la consultation relative aux Prestations techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires et du Set Electro des Fêtes de Jeanne d'Arc 2024. Pour rappel, le lot 2 porte sur : Fourniture, mise en place et exploitation de matériels techniques pour le Set Electro des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2024.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché au nom de la mairie ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie : fonction 023, nature 611, opération XB1H001, service gestionnaire EVE.

Annexe(s) : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-036 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Commande publique - Convention ayant pour objet l'exécution de prestations de formation en santé et sécurité au travail sur étagère et prestations associées à passer avec l'UGAP - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. HOUSSARD

N° 36 Commande publique - Convention ayant pour objet l'exécution de prestations de formation en santé et sécurité au travail sur étagère et prestations associées à passer avec l'UGAP - Approbation.

Les agents municipaux doivent régulièrement réaliser des formations en matière de santé et sécurité au travail.

Les consultations menées pour conclure un marché sur cette thématique ayant été déclarées infructueuses, il est proposé de recourir aux services de l'UGAP, centrale d'achat, dans le cadre d'une convention-client ayant pour objet l'exécution de prestations de formation en santé et sécurité au travail sur étagère et prestations associées.

La convention prendra effet à compter de la notification de la convention signée et s'achèvera le 31 décembre 2025. Elle pourra être reconduite tacitement, en cas de reconduction du marché par l'UGAP, jusqu'au 30 juin 2026, puis jusqu'au 31 décembre 2026.

La convention fixe les modalités d'exécution de l'accord, notamment l'accès à l'offre de formation, les modalités de passation des commandes auprès du prestataire, de facturation et de paiement des prestations.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ayant pour objet l'exécution de prestations de formation en santé et sécurité au travail sur étagère et prestations associées à passer avec l'UGAP, jusqu'au 31 décembre 2025, avec reconduction tacite, en cas de reconduction du marché par la centrale d'achat, jusqu'au 30 juin 2026, puis jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune d'Orléans.

Annexe(s) : 1

- Convention UGAP

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-037 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Commande Publique - Création d'une aire de grands jeux en gazon synthétique au stade André Jancou à Orléans - Aménagement des terrains - Approbation

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. HOUSSARD

N° 37 Commande publique - Création d'une aire de grands jeux en gazon synthétique au stade André Jancou à Orléans - Aménagement des terrains - Approbation.

La commune d'Orléans souhaite procéder au remplacement du gazon naturel présent au stade André Jancou à Orléans la Source par un terrain en gazon synthétique.

L'objectif est de créer un terrain de football en gazon synthétique pour la pratique du football A11, avec un remplissage en granulats naturels (rafle de maïs, noyaux d'olives, liège...).

Deux aires supplémentaires en gazon synthétiques sont prévues sous forme de tranches optionnelles, qui pourront ou non être affermées :

- une aire plus petite pour la pratique du football A5,
- une aire d'échauffement.

Après rédaction d'un dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

4 candidats ont remis une ou plusieurs offres. Les candidats avaient la possibilité de proposer jusqu'à deux variantes en plus de leur offre de base. Les variantes pouvaient porter exclusivement sur le remplissage du gazon synthétique.

Au total 8 offres ont été réceptionnées dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

Critère n°1 : Valeur technique et environnementale appréciée au regard du cadre de mémoire technique (Note sur 10 - pondération : 60%) décomposé comme suit :

- sous-critère 1 : qualité de l'organisation du chantier, des moyens humains (en termes de nombre d'agents et de qualification) et des matériels affectés au chantier, appréciée au regard de la partie A du cadre de mémoire technique (pondération 15%),
- sous-critère 2 : durée de garantie du complexe en gazon synthétique, appréciée au regard de la partie B du cadre de mémoire technique (pondération 10%),
- sous-critère 3 : performance environnementale du complexe en gazon synthétique, appréciée au regard de la partie C du cadre de mémoire technique.

Notamment, sur ce critère, un système 100% recyclable en fin de vie sera valorisé (pondération 20%).

- sous-critère 4 : performance des mesures mises en œuvre sur le chantier en vue de limiter l'impact environnemental (mesures liées à l'organisation du chantier, mesures visant à limiter les pollutions du milieu environnant, gestion et valorisation des déchets), appréciée au regard de la partie D du cadre de mémoire technique (pondération 15%).

Critère n°2 : Prix des prestations apprécié au regard du montant total du prix global et forfaitaire (pondération 40 %)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché relatif à la création d'une aire de grands jeux en gazon synthétique au stade André Jancou à Orléans - Aménagement des terrains, à passer avec le Groupement ART-DAN et ESPACS - Variante n°1 qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 811 610,25 € HT, soit 973 932,30 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la mairie ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie, section d'investissement, fonction 021, nature 2128, gestionnaire PT1, destinataire SPO, engagement 24.

Annexe(s) : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-038 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Commande Publique – Travaux d'éclairage sportif du terrain d'honneur et du terrain de football A5 -
Stade André JANCOU – Approbation d'un marché public.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. HOUSSARD

N° 38 Commande publique - Travaux d'éclairage sportif du terrain d'honneur et du terrain de football A5 - Stade André JANCOU - Approbation d'un marché public.

Parallèlement aux travaux d'aménagement des terrains prévus au stade André Jancou à Orléans La Source, des travaux relatifs à l'éclairage s'avèrent nécessaires.

Après la réalisation d'un diagnostic approfondi de l'existant, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Un unique candidat a remis une offre. L'analyse de son offre a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

Critère n°1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (Note sur 10 - pondération : 60%) décomposé comme suit :

- sous-critère 1 : adéquation des moyens humains et matériels affectés au chantier appréciée au regard des propositions du candidat propres à ce marché (sous-pondération 20%) ;
- sous-critère 2 : qualité des fournitures et matériels propres à l'opération appréciées au regard des propositions du candidat, notamment en matière d'efficience, de résistance et d'esthétique (sous-pondération 20%) ;
- sous-critère 3 : pertinence de la méthodologie et des procédures d'intervention pour la réalisation des prestations appréciée au regard des propositions du candidat en matière de méthodologie et organisation du chantier, sécurité du chantier et protection des intervenants, prise en compte des objectifs de développement durable (sous-pondération 20 %).

Critère n°2 : Prix des prestations apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération 40 %).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché relatif à l'éclairage sportif du terrain d'honneur et du terrain de football A5 Stade André JANCOU, à passer avec l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE qui présente une offre économiquement avantageuse, pour un montant de 56 650,24 € HT, soit 67 980,29 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché et tout document correspondant ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie, section d'investissement, fonction 0221, nature 2128, gestionnaire PT1 destinataire SPO, engagement 24.

Annexe(s) : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-02-22-VODEL-039 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 22 février 2024

Commande publique – Missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment à l'extrémité Sud de l'Espace Saint Marc – Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 16 février 2024

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Olivier GEFFROY a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Anne-Frédéric AMOA
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 13 février 2024
Conseil municipal du 22 février 2024

RAPPORTEUR : M. HOUSSARD

N° 39 Commande publique - Missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment à l'extrémité Sud de l'Espace Saint Marc - Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.

La commune d'Orléans a acquis un bâtiment compris dans l'ensemble dit « Espace Saint Marc », bâtiment adressé sis 1 place du 6 juin 1944 à Orléans, dans l'objectif d'y installer ses services. Le bâtiment a vocation à recevoir du public et être rénové en ERP sur l'ensemble des niveaux.

Le bâtiment se situe à l'angle Sud Est de l'ensemble immobilier, dont les sous-sols sont communs (stationnement hors locaux de stockage).

Le bâtiment a vocation à accueillir dans un premier temps, le conservatoire de musique, puis dans un second temps des bureaux. L'objectif des études sera donc de définir un projet modulable dans le temps.

Le conservatoire sera installé uniquement pendant les travaux de réhabilitation et mise en conformité du bâtiment qui l'héberge actuellement, 4 place Sainte Croix. Pour cet usage, il s'agit notamment d'installer :

- des bureaux et salle des professeurs au 5^e étage,
- deux grandes salles de répétition de type orchestre,
- 14 salles de cours dont toutes disposeront d'au moins un piano droit,
- 4 ateliers et une salle de conférence,
- un accueil des parents, et une consigne pour le dépôt d'instruments au RDC,
- un nouvel escalier desservant du 1^{er} au 4^e niveau pour répondre aux normes de sécurité incendie.

Le bâtiment étant d'une superficie supérieure à 1 000 m², il est soumis au décret tertiaire.

Après rédaction du dossier de consultation, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 13 octobre 2023, afin de désigner le maître d'œuvre dans le cadre de cette opération.

11 offres ont été reçues. L'analyse de celles-ci a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

Critère 1 : Valeur technique, sur la base du cadre de mémoire technique remis par le candidat, décomposée comme suit (pondération : 60%) :

Sous-critère 1 « Pertinence de la méthodologie d'organisation de l'équipe pour réaliser les prestations (sous-pondération : 15%) analysé au regard du point 1 du cadre de mémoire technique :

- qualité des moyens humains (nombre, expérience, titres d'étude) et répartition des tâches au sein de l'équipe dédiée à la mission (organigramme) et des CV,
- méthodologie de l'équipe dédiée (méthode de travail, gestion des difficultés, fréquence des visites inopinées en phase travaux, gestion des phases VISA et DET, du DOE et de la mise en service du bâtiment).

Sous-critère 2 « Pertinence de la note de compréhension des enjeux architecturaux, fonctionnels et environnementaux et perspectives d'incidence sur la conduite du projet » (sous-pondération : 35%) analysé au regard du point 2 du cadre de mémoire technique :

- bonne compréhension du contexte, des enjeux architecturaux et environnementaux du site,
- pertinence des orientations proposées au regard de la fonctionnalité de l'équipement,
- pertinence des mesures mise en œuvre pour concevoir un changement d'usage en bureaux à la suite de l'accueil du conservatoire,
- modalité de prise en compte du développement durable dans le projet et du confort acoustique,

Sous-critère 3 « Adéquation des temps passés au regard des moyens humains appréciée sur la base du planning du maître d'ouvrage et de la décomposition horaire en annexe » (sous-pondération : 10%)

Critère 2 : Prix apprécié au regard du montant reporté à l'acte d'engagement (pondération : 40%).

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 X (prix proposé le plus faible / prix proposé du candidat)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment à l'extrémité Sud de l'Espace Saint Marc en vue de l'accueil du Conservatoire d'Orléans à passer avec l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée des co-traitants ci-dessous et dont les honoraires sont décomposées comme suit :

Total global (en € TTC)	Part en € TTC de CELLIER Bertrand Architecte (mandataire, Architecte)	Part en € TTC d'ALTEREA (BET Tout Corps d'état (TCE) dont acoustique)	Part en € TTC de GT2E (SSI)	Part en € TTC de A2C Contrôle amiante (PEMD)
228 052,34€	148 849,30€	62 676,65€	10 358,40€	6 168€

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché et tout document correspondant ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune d'Orléans.

Annexe(s) : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 22h33.